



2014-2020

Candidature LEADER



Groupe d'Action Locale LEADER

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays
du Lunévillois

2014-2020



La Région
Lorraine

Edito

Le Pays du Lunévillois a choisi de présenter sa réponse à l'appel à candidatures LEADER 2014-2020. Porteur depuis quelques années d'une charte d'aménagement et de développement durable qui vise à placer **l'homme au cœur de son territoire**, le Pays du Lunévillois, nouvellement constitué en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, souhaite affirmer sa volonté de **faire de ce pays un territoire d'avenir porteur de nouveaux emplois**.

Fédérer l'ensemble des acteurs autour de priorités communes et partagées est une des clés de réussite de l'avenir d'un territoire. C'est dans cet esprit et fort de son expérience de développement et de partenariat, que le Pays du Lunévillois construit son nouveau Projet de territoire dans une démarche participative concrète. Ce sont ainsi plus de 120 acteurs publics et privés qui ont travaillé au sein de différents forums et participé activement à l'élaboration de ce dossier de candidature LEADER. Les élus du territoire ont été invités à partager ce projet à travers la tenue d'une Conférence des Maires.

La volonté d'élaborer en cohérence le Projet de territoire et la candidature LEADER s'est traduite dans la définition partagée des enjeux prioritaires pour le développement du Lunévillois. Et c'est ainsi tout naturellement que le projet LEADER s'inscrit comme un axe stratégique fort de développement du Projet de territoire du Pays.

Dans le respect des orientations de l'appel à projet régional, nous avons retenu l'une des priorités ressorties comme l'un des leviers essentiels au développement de notre économie, celui de l'économie de proximité. Cette économie de proximité repose sur des activités non délocalisables et durables qui répondent aux besoins de la population locale résidente ou de passage (touristes..).

Nous avons ainsi résolument choisi de faire de cette candidature LEADER l'axe stratégique du **développement de notre économie de proximité** intitulé : « **Nouvel élan pour une économie durable** ».

Cette stratégie pour le développement de l'économie de proximité s'articulera autour de quatre orientations principales :

- La structuration des filières de circuits courts
- La valorisation économique des ressources naturelles
- Le développement du tourisme
- La valorisation des savoir-faire locaux

Le Pays du Lunévillois porte, à travers cette candidature, la volonté exprimée par l'ensemble des élus, des acteurs du monde socio-économique et de la société civile (dont le Conseil Local de Développement) au cours de cette démarche à s'engager dans la mise en œuvre d'un projet ambitieux pour le développement du Lunévillois.

Fort de ses expériences antérieures, le Pays du Lunévillois veillera à poursuivre la **dynamique participative** engagée pour décliner un programme LEADER riche en initiatives publiques et privées, animé par un **esprit continu d'innovation** et ne manquera pas de faire de la **coopération** un levier essentiel de partage et d'ouverture vers l'extérieur.

J'en suis intimement persuadé, l'avenir de notre territoire rural passe par une prise de conscience collective de nos richesses et de nos atouts pour innover et développer une économie de proximité créatrice d'emplois dans le Lunévillois, c'est un « **Nouvel élan pour une économie durable** »

Hervé BERTRAND

Président du PETR du Pays du Lunévillois

Table des matières

CHAPITRE 1 Le territoire et sa stratégie	5
Partie 1 Le diagnostic	5
I. Présentation du territoire	5
II. La population	13
III. Habitat-logement	20
IV. Transports et déplacements	23
V. Equipements et services	25
VI. Emploi	32
VII. Le développement économique	39
Partie 2 La stratégie d'action	55
I. La stratégie du projet de territoire de Pays	55
II. La stratégie LEADER	61
CHAPITRE 2 Le processus d'implication des acteurs	64
I. Une large implication des acteurs locaux dès l'élaboration du projet	64
II. Des réunions régulières avec le Comité technique et le Comité de pilotage	71
III. L'implication des acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie	74
CHAPITRE 3 Le plan de développement et la maquette financière	75
I. Le lien avec les enjeux dégagés par le diagnostic, au regard des priorités régionales et européennes pour LEADER	76
II. Description de la stratégie et de ses objectifs	76
III. Le plan de développement	90
IV. La maquette financière	110
CHAPITRE 4 Le pilotage du projet	111
I. L'organisation du Groupe d'Action Locale	111
II. Le suivi et l'évaluation du programme	119
III. La capitalisation et la diffusion des expériences	121

CHAPITRE 1. Le territoire et sa stratégie

Partie 1. Le diagnostic

I. Présentation du territoire

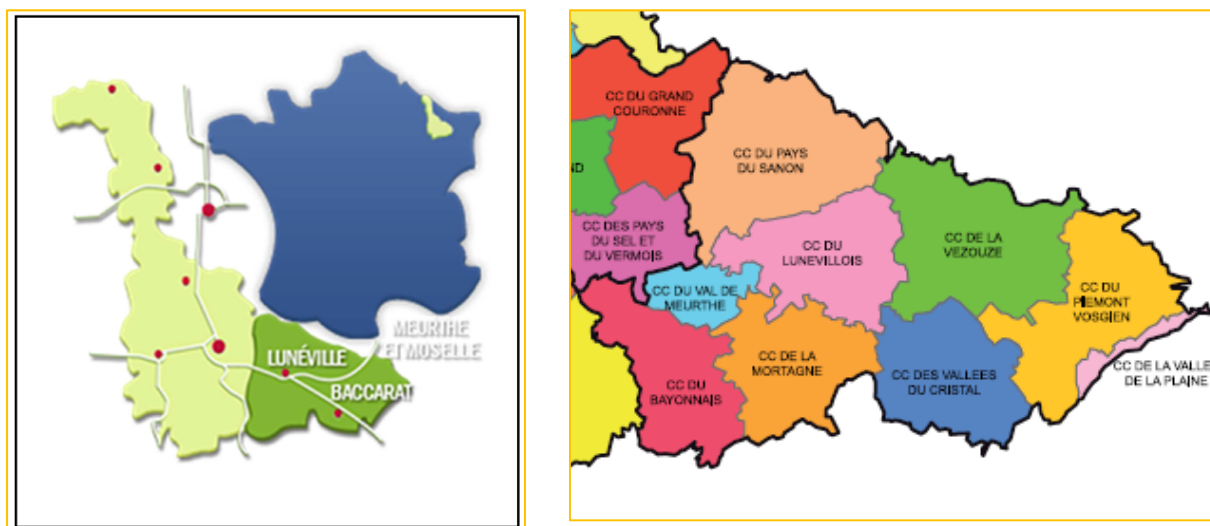
Le Pays du Lunévillois

Créé par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2005, le Syndicat mixte du Pays du Lunévillois regroupe aujourd'hui 162 communes réparties dans 8 communautés de communes du Sud-Est de la Meurthe et Moselle :

- Communauté de communes du Bayonnais
- Communauté de communes du Lunévillois
- Communauté de communes de la Mortagne
- Communauté de communes du Piémont Vosgien
- Communauté de communes du Sânon
- Communauté de communes du Val de Meurthe
- Communauté de communes des Vallées du Cristal
- Communauté de communes de la Vezouze

Suite à l'adoption de la loi MAPTAM en 2014, le Pays du Lunévillois s'est transformé le 13 mars 2015 en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

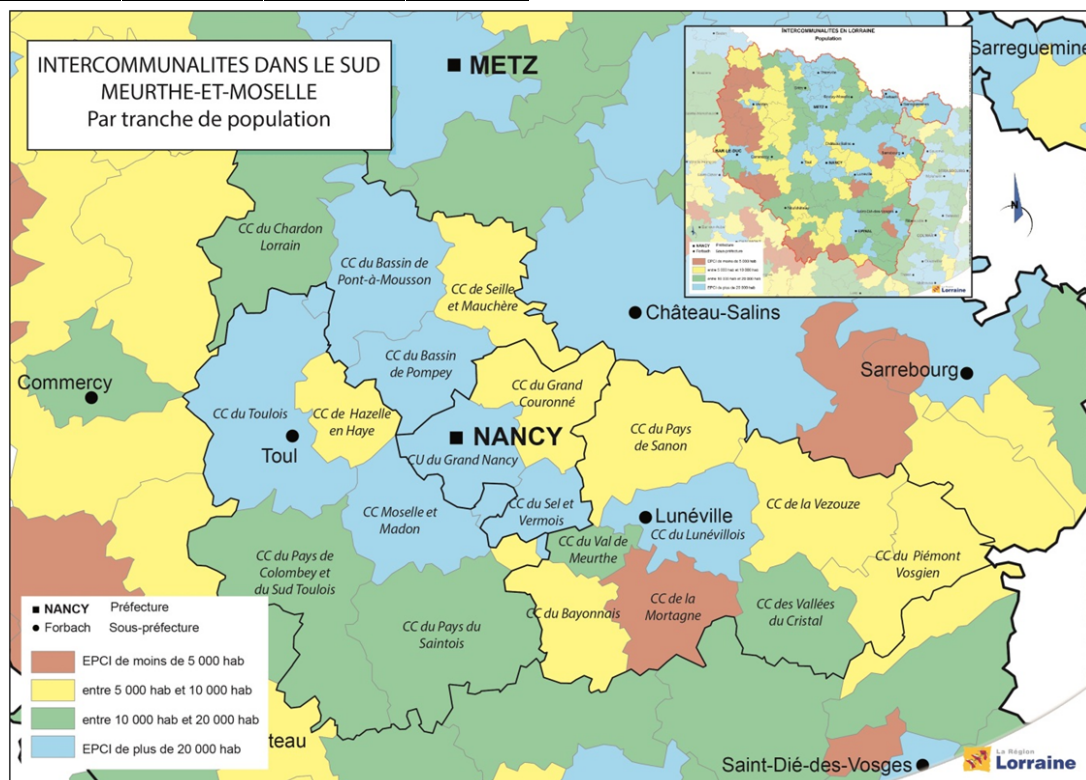
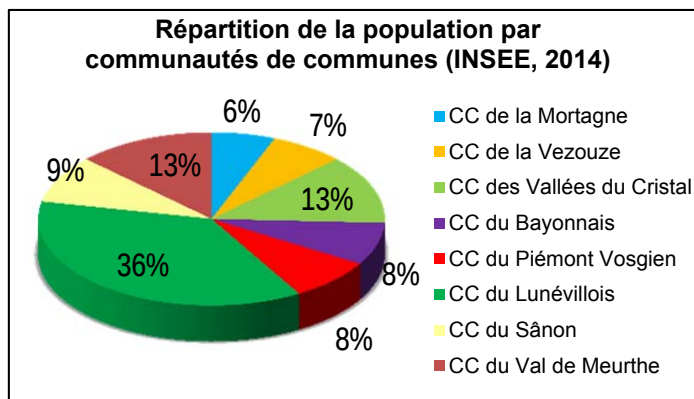
Le territoire est situé au Sud-Est de l'agglomération nancéienne et à la pointe Sud-Est du département de la Meurthe et Moselle.



Le Pays du Lunévillois compte 81 722 habitants (INSEE 2014), occupant 28 % du territoire départemental pour seulement 11 % de sa population.

Les trois intercommunalités les plus peuplées sont celles du Lunévillois (36% de la population du Pays du Lunévillois), des Vallées du Cristal (13%) et du Val de Meurthe (13%).

Territoire	Population INSEE 2014	Nombre de communes	Superficie (km²)
CC de la Mortagne	4 712	17	166
CC de la Vezouze	5 864	34	243
CC des Vallées du Cristal	10 534	18	173
CC du Bayonnais	6 822	25	170
CC du Piémont Vosgien	6 535	17	202
CC du Lunévillois	29 879	15	175
CC du Sânon	7 082	29	258
CC du Val de Meurthe	10294	7	57
Pays du Lunévillois	81 722	162	1 444



Source : *Eléments de connaissance du territoire, Pays du Lunévillois, février 2015*

Le territoire du Pays du Lunévillois se caractérise par la plus faible densité de population du département de Meurthe-et-Moselle (55 hab/km²). L'interprétation de cette densité doit toutefois prendre en compte des disparités, avec la moitié de la population qui est concentrée sur trois pôles urbains majeurs :

- le pôle « villes moyennes » de Lunéville – Chanteheux – Jolivet – Moncel-les-Lunéville avec 23 752 habitants soit près de 30 % de la population totale (CC du Lunévillois),
- le pôle de Blainville-sur-l'eau – Damelevières avec 7 142 habitants (CC Val de Meurthe),
- la ville de Baccarat avec 4 727 habitants (CC des vallées du Cristal),

Le territoire comprend aussi six bourgs centre situés au cœur des territoires ruraux et bénéficiant d'un niveau de services assez diversifié : Einville-au-jard, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze, Badonviller, Bayon et Gerbéviller.

Le projet de territoire actuel

Depuis 2002, **la charte de développement durable** constitue le socle du projet de territoire du Pays. Autour de l'objectif majeur de renforcer l'attractivité du Lunévillois, elle met en avant quatre axes d'intervention :

- o mieux relier l'ensemble du territoire et permettre un développement équilibré,
- o préserver et mettre en valeur la qualité du cadre de vie,
- o développer une offre de services et d'équipements de qualité pour la population,
- o favoriser une dynamique de mutation économique porteuse d'emplois durables.

Entre 2005 et 2009, des études stratégiques ont été conduites dans le domaine environnemental :

- o étude de faisabilité pour une optimisation de la gestion des déchets à l'échelle du Pays,
- o étude pour une valorisation de la filière Bois-énergie,
- o diagnostic sur la mobilité en 2009.

En 2009, un important travail de bilan d'étape et de réappropriation de ces orientations a été mené et conduit à l'engagement de deux chantiers prioritaires, l'un autour des questions de mobilité et le deuxième portant sur le lancement d'une politique de développement touristique à l'échelle du Pays.

• Le développement des services à la mobilité

Une convergence des moyens du programme LEADER 2007-2013 et du programme d'actions du Pôle d'excellence rurale sur le thème de la mobilité durable ont permis d'engager des projets structurants avec :

- o La mise en place d'un service de transport à la demande en milieu rural, le TEDIBUS, permettant aux habitants des communes rurales de pouvoir rejoindre les pôles de services les plus proches et les réseaux de transport en commun,
- o L'aménagement d'un réseau de 17 aires de covoiturage pour accompagner le développement des pratiques de covoiturage,
- o La création d'un garage solidaire et d'un service de location de véhicules pour faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi ou à la formation des personnes en difficulté.

De nombreuses actions d'animation et de sensibilisation ont également été conduites pour faire évoluer les comportements, et tendre vers l'utilisation de modes de transports alternatifs à un usage individuel de la voiture.



- **Le développement d'une politique touristique et la structuration d'un Pôle Tourisme à l'échelle du Pays**

Suite au diagnostic réalisé sur le Lunévillois par l'Agence Départementale Touristique (ADT) en 2011, le Pays a décidé d'accompagner la mise en place d'une politique de développement touristique et d'une nouvelle organisation coordonnées à l'échelle du Pays.

Des actions de promotion et de communication ont été engagées pour valoriser les atouts touristiques (création d'un site Internet...). Cette démarche a conduit à la création en 2014 de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois organisée sous forme de régie et portée par le Syndicat mixte du Pays.

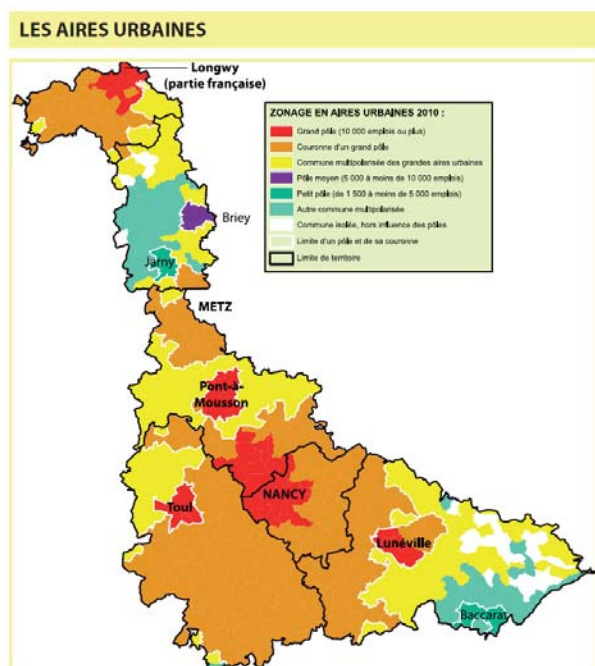


- **En matière de développement économique**, le Pays a apporté notamment son soutien à l'implantation d'équipements structurants (pépinière d'entreprises, Pôle Bijou) et un appui en ingénierie à la conduite d'une opération en faveur du commerce et de l'artisanat (FISAC).



- **Enfin, le Pays structure porteuse de deux programmes LEADER sur les périodes 2002-2007 et 2007-2013**, a permis de soutenir le développement des services à la population et des initiatives en faveur de la mobilité. L'évaluation du dernier programme LEADER mis en œuvre sur la période 2007-2013 est présentée en annexe.

Les pôles urbains et l'influence de l'agglomération nancéienne

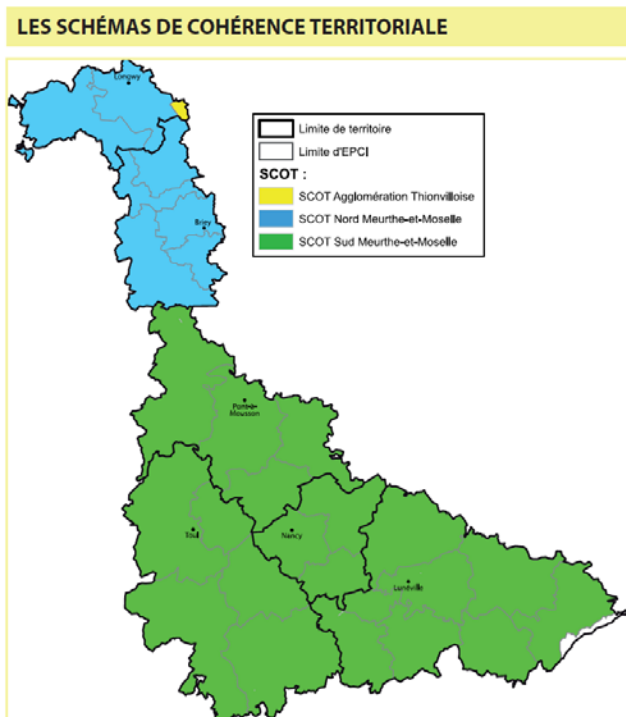


Selon le zonage des unités urbaines réalisé par l'INSEE en 2010, 94% des communes du Pays du Lunévillois sont considérées comme des **communes rurales**. Seules 10 communes sont classifiées comme urbaines : Lunéville, Baccarat, Bertrichamps, Blainville-sur-l'Eau, Chanteheux, Damelevières, Deneuvre, Jolivet, Lunéville, Moncel-lès-Lunéville et Thiaville-sur-Meurthe.

Le zonage des aires urbaines met en évidence l'influence de Nancy : son aire urbaine couvre 35% des communes du territoire (soit 56 communes). L'aire urbaine de Lunéville fait partie des grandes aires urbaines de Meurthe-et-Moselle. Elle couvre 8 communes, soit une population de 25 420 habitants en 2011. L'aire urbaine de Baccarat fait partie des petites aires urbaines : elle couvre 2 communes, soit 5 115 habitants en 2011. Deux communes font

également partie de l'aire urbaine de Raon-l'Étape. Le territoire du Pays du Lunévillois compte par ailleurs 46% de communes multipolarisées et 12% de communes situées hors de toute influence des pôles urbains (dans l'Est Lunévillois). *Source : CG 54, Atlas 2014*

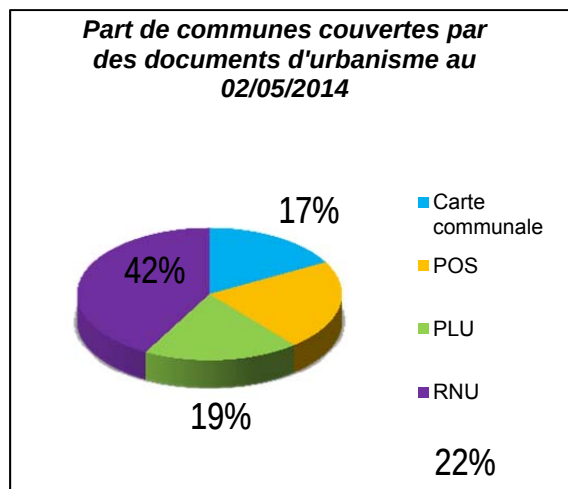
La couverture du territoire par les documents d'urbanisme



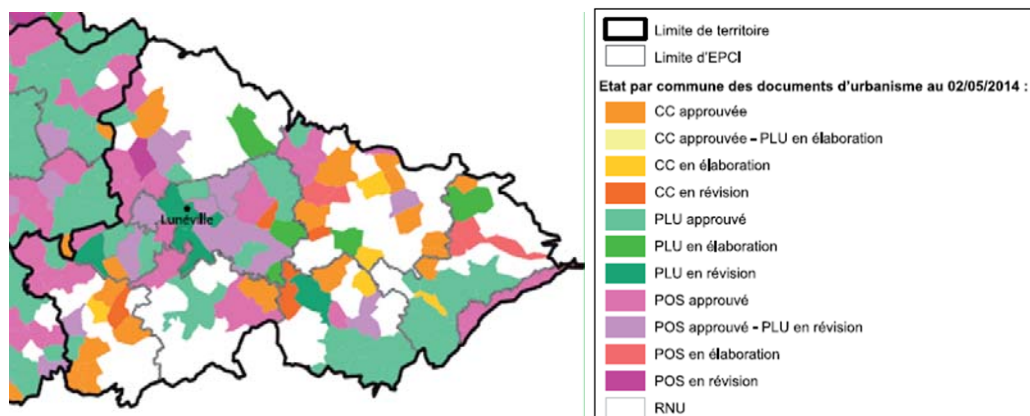
Le territoire est couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Meurthe-et-Moselle. Celui-ci couvre les deux tiers du département de la Meurthe-et-Moselle (20 EPCI, 474 communes, soit une population totale de 572 647 habitants en 2011).

Source : CG 54, Atlas 2014

Le Pays du Lunévillois accueille les 2/3 des communes de Meurthe-et-Moselle ne disposant pas de document d'urbanisme approuvé ou en cours d'élaboration. A l'échelle du Pays du Lunévillois, 42 % des communes n'ont pas de document d'urbanisme.



LA COUVERTURE EN DOCUMENTS D'URBANISME



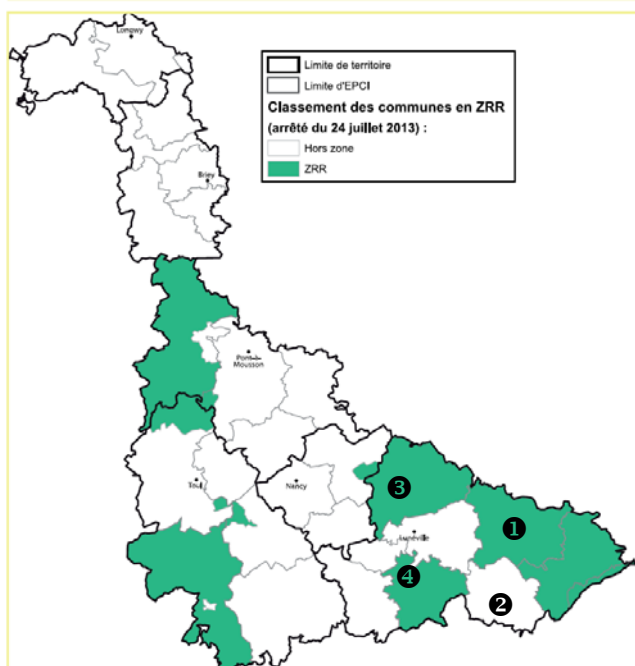
Source : CG 54, Atlas 2014

Des territoires ruraux fragilisés mais porteurs d'innovation

Plusieurs communes sont situées en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), qui regroupent des territoires ruraux en difficulté : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique¹. Ces communes appartiennent aux intercommunalités suivantes : la CC de la Mortagne, la CC du Piémont Vosgien, la CC du Sânon et la CC de la Vezouze.

¹ Les ZRR visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents, notamment lors de leur création.

LES ZONES DE REVITALISATION RURALE



Pôles d'excellence rurale (1^{ère} génération)

- ❶ Unité de méthanisation de Mignéville
- ❷ Pôle Bijou à Baccarat

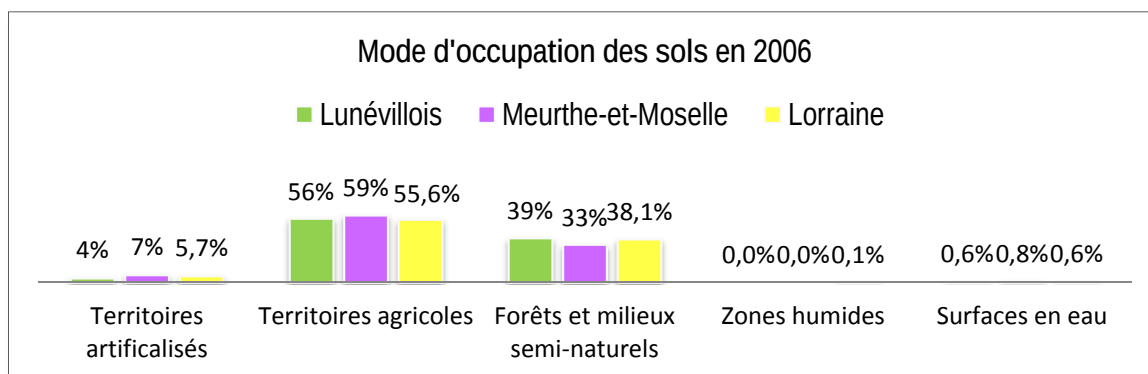
Pôles d'excellence rurale (2^{ème} génération)

- ❸ Voie verte du Sânon
- ❹ Plan d'actions sur la mobilité à l'échelle du Pays

CG 54, Atlas 2014

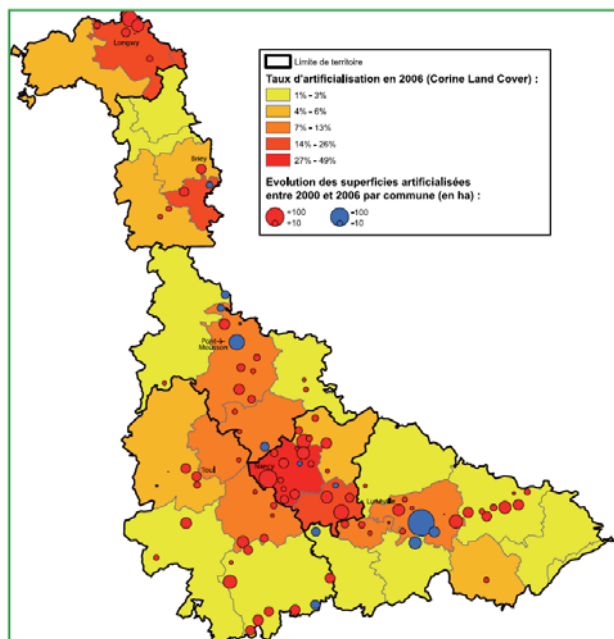
L'occupation des sols et le taux d'artificialisation des espaces

Le Pays du Lunévillois est majoritairement constitué de territoires agricoles (56%) et de forêts (39%). Le territoire présente le taux d'artificialisation le plus faible de Meurthe-et-Moselle : les espaces artificialisés ne représentent que 4% du territoire.



Les espaces artificialisés ont progressé à un rythme faible sur la période 1999-2006 (+0,5% seulement, contre +5% dans le département et +7% en Lorraine).

LE TAUX D'ARTIFICIALISATION

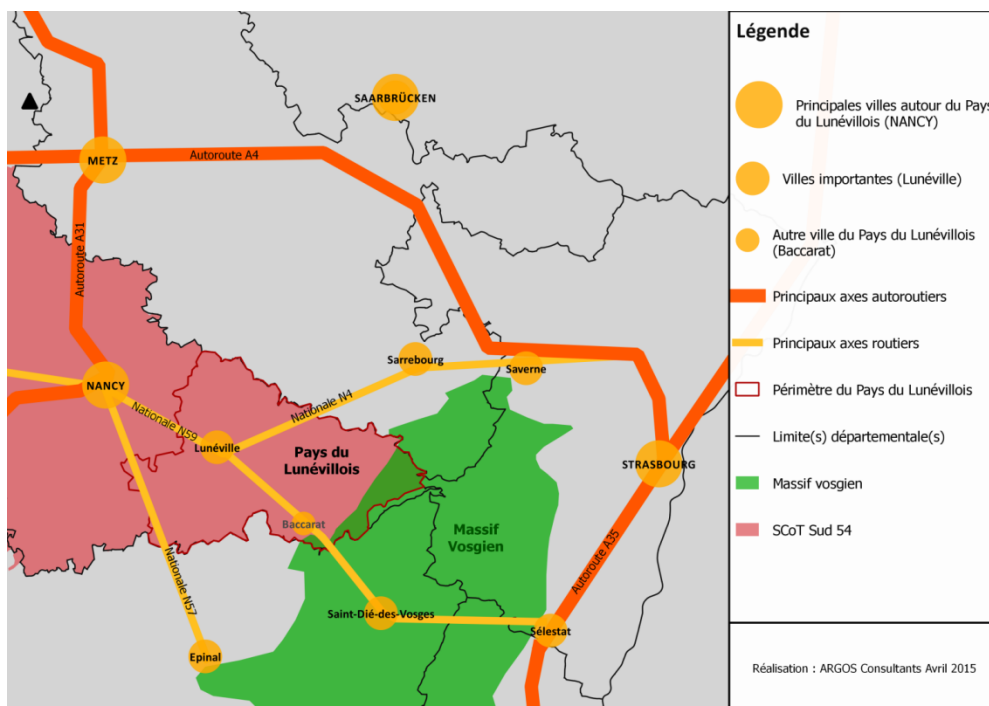


Territoire	Taux d'artificialisation en 2006
LUNÉVILLOIS	4,1%
BRIEY	6,3%
TERRES DE LORRAINE	5,1%
LONGWY	8,9%
VAL DE LORRAINE	6,2%
NANCY ET COURONNE	22,3%
MEURTHE-ET-MOSELLE	6,8%

Source : CG 54, Atlas 2014

Une situation géographique avantageuse et marquée par des disparités

Le territoire bénéficie d'une situation géographique plutôt avantageuse. En effet, le Pays du Lunévillois est très bien relié à l'agglomération nancéenne. Néanmoins, le territoire souffre de l'absence d'un réseau routier de qualité vers Strasbourg pour bénéficier pleinement de sa situation géographique (2x2 voies vers Strasbourg pas terminée). Une partie du territoire se heurte également à une situation géographique plus excentrée. Il s'agit là du territoire du Piémont-Vosgien se situant sur les contreforts du massif vosgien.



Avec une mobilité toujours accrue et la concentration des emplois dans les pôles urbains extérieurs, le Pays du Lunévillois est sous l'influence de l'agglomération nancéenne à l'Ouest et sous l'influence de Sarrebourg et de Saint-Dié-des-Vosges à l'Est.

Matrice FFOM

Points forts ▪ Un positionnement géographique avantageux ▪ Un territoire couvert par un SCoT ▪ Un faible taux d'artificialisation et une faible croissance des espaces artificialisés	Points à améliorer ▪ Une faible densité de population / nombre d'habitants insuffisants pour la rentabilité économique de certains projets ▪ Absence de document d'urbanisme dans certaines communes
Opportunités ▪ Une position centrale dans la future Région Alsace – Champagne Ardenne - Lorraine	Menaces ▪ La perte de mixité des fonctions et le développement du caractère résidentiel et « dortoir » dans les CC situées à l'Ouest du Pays du Lunévillois, sous l'influence de l'agglomération nancéienne

Enjeux

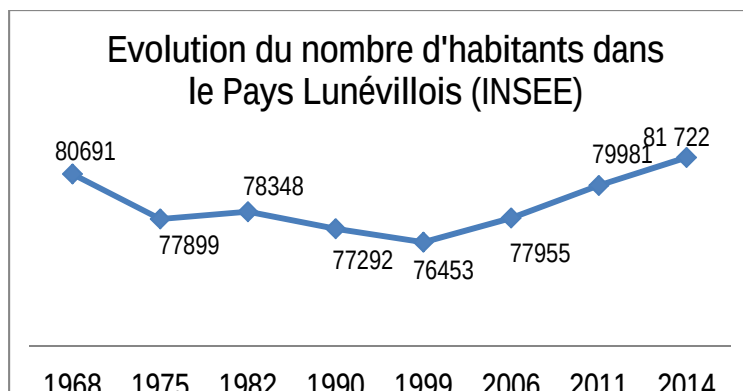
- ➔ La reconstruction d'une image positive du Pays du Lunévillois pour lui redonner de l'attractivité (logique de marketing territorial).
- ➔ La valorisation d'un positionnement stratégique à proximité des grandes villes de Nancy et de Strasbourg, ainsi que le positionnement futur au cœur de la nouvelle région pour se développer (attractivité du territoire).
- ➔ Mise en conformité des documents d'urbanisme afin, entre autre, de préserver les espaces agricoles et naturels du territoire et mettre en valeur le cadre de vie.

II. La population

Principaux constats

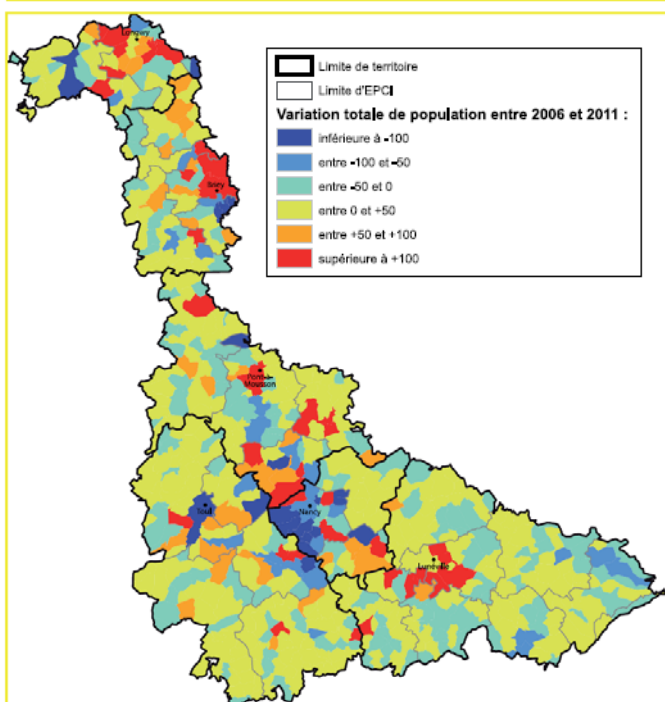
Les évolutions démographiques

Après un déclin démographique sur la période 1968-1999, le Pays du Lunévillois n'a cessé de voir sa population s'accroître depuis les années 2000.



Néanmoins, sur la période 2006-2011, les évolutions démographiques ne sont pas homogènes.

LE TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION



Les communes ayant connu le plus fort accroissement démographique sont les communes situées en périphérie de Lunéville, dans la CC du Lunévillois (Moncel-les-Lunéville, Chanteheux, Jolivet, Hériménil) et la CC du Val de Meurthe (Damelevières, Mont-sur-Meurthe, Rehainviller). Les communes de Bayon (CC du Bayonnais) et de Courbesseaux (CC du Pays du Sânon), Frambois (CC de la Mortagne) sont également concernées.

A l'inverse, un nombre important de communes a connu un déclin démographique. Celles qui présentent les plus fortes baisses de population sont situées dans les CC des Vallées du Cristal (Baccarat, Deneuvre), du Piémont Vosgien (Cirey-sur-Vezouze, Val-et-Châtillon) et de la Vezouze (Blâmont).

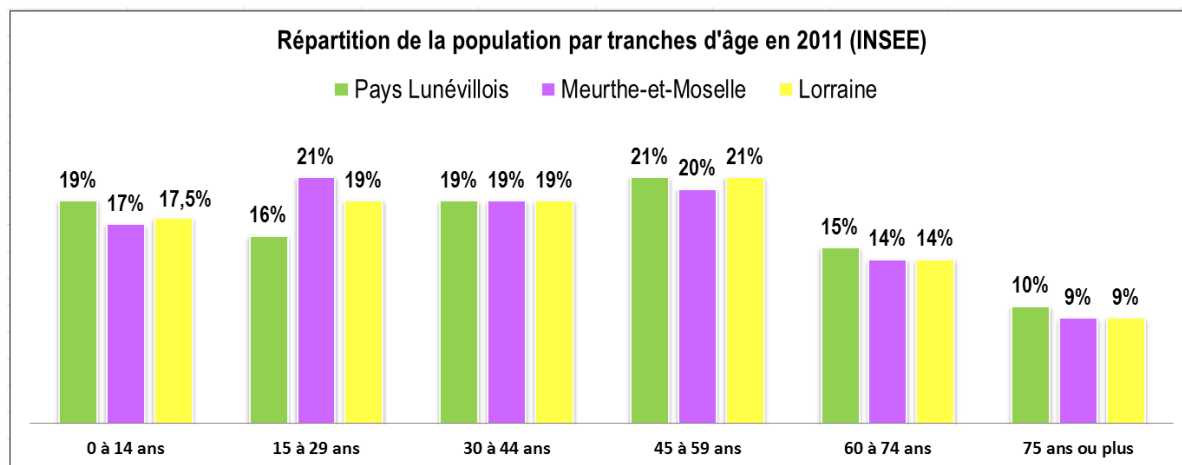
Source : CG 54, Atlas 2014

D'après les projections démographiques réalisées par le Département grâce au modèle Omphale, le territoire du Lunévillois gagnera 5,7% de population entre 2006 et 2031 (selon le scénario central dit de prolongation de tendance)².

La répartition de la population par tranches d'âge est proche de la moyenne départementale et régionale. La principale différence se situe au niveau de la tranche des 15-29 ans, nettement moins représentée dans le Pays du Lunévillois (16% en 2011) qu'en Meurthe-et-Moselle (21%) et en Lorraine (19%). Cet écart est compensé par un taux plus élevé de jeunes âgés de 0 à 14 ans (19% contre 17% dans le département et 17,5% dans la région).

² CG54, Diagnostic CTDD 2011-2014, Territoire du Lunévillois, 2011

Entre 2006 et 2011, toutes les tranches d'âge ont vu leur population augmenter, à l'exception de celle des 15-29 ans (-2%) et des 30-44 ans (-4%). Cela traduit un manque d'attractivité du territoire pour les étudiants et jeunes actifs.

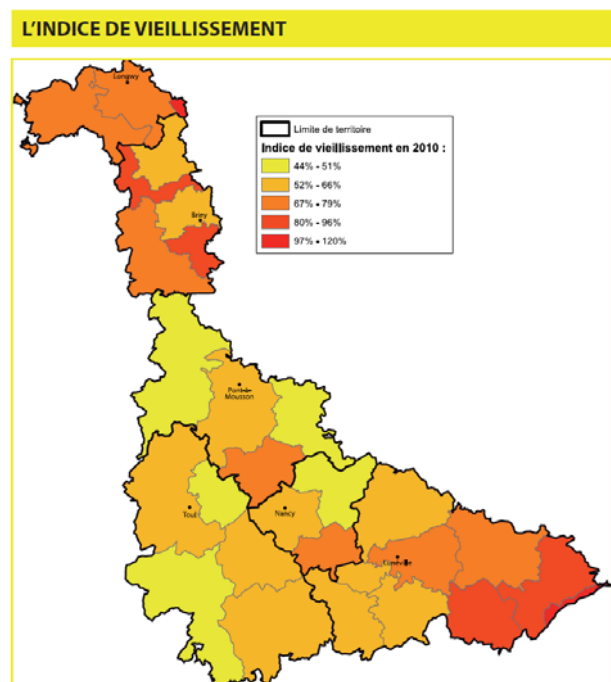


	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 et +
Evolution entre 2006 et 2011	+3%	-2%	-4%	+3%	+11%	+12%	+7%

Source : INSEE

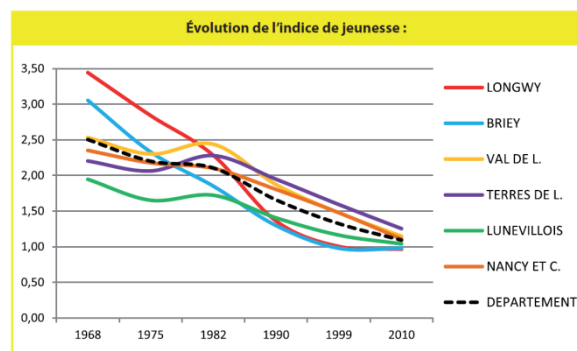
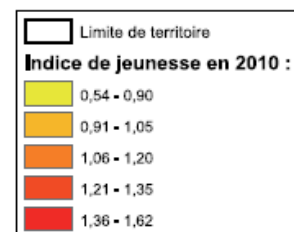
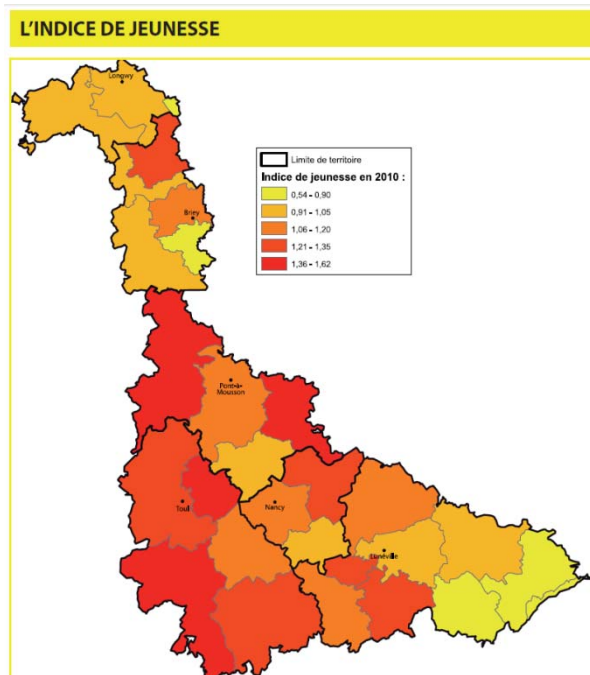
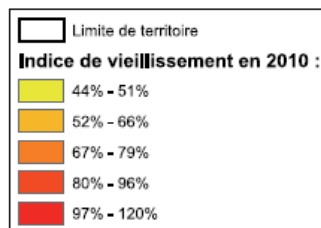
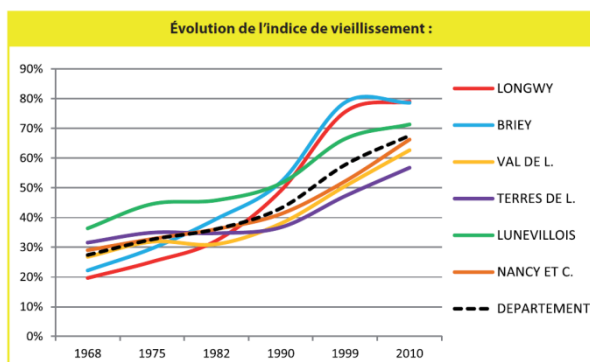
Les indices de vieillissement (71% en 2010) et de jeunesse (1,04) sont égaux à ceux de la région Lorraine. Le Lunévillois présente l'indice de vieillissement le plus élevé et l'indice de jeunesse le plus faible de Meurthe-et-Moselle, après ceux des territoires de Briey et de Longwy. L'indice de vieillissement ne cesse d'augmenter depuis les années 1970 tandis que l'indice de jeunesse tend à baisser.

Les intercommunalités les plus touchées par le vieillissement sont situées dans l'Est Lunévillois (CC du Piémont Vosgien, CC des Vallées du Cristal, CC du Lunévillois et CC de la Vezouze) tandis que la CC du Val de Meurthe, de la Mortagne, du Bayonnais et du Pays du Sânon ont un indice de jeunesse plus élevé.



Source : CG 54, Atlas 2014

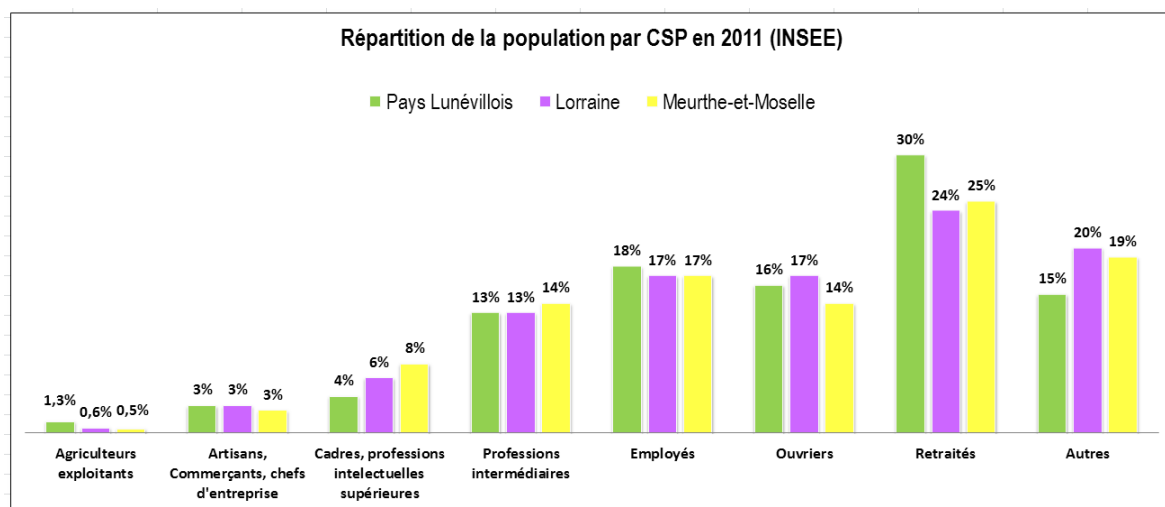
	Indice de vieillissement en 2010	Indice de jeunesse en 2011
LUNÉVILLOIS	71%	1,04
BRIEY	79%	0,98
TERRES DE LORRAINE	57%	1,25
LONGWY	79%	0,96
VAL DE LORRAINE	63%	1,15
NANCY ET COURONNE	66%	1,11
MEURTHE-ET-MOSELLE	68%	1,09
LORRAINE	71%	1,04



Source : CG 54, Atlas 2014

Les catégories socioprofessionnelles

Les catégories de population les plus représentées sont les retraités (30%, soit 5 à 6 points de pourcentage de plus qu'en Meurthe & Moselle et en Lorraine) et les employés (18%). On note une faible part de cadres et de professions intellectuelles supérieures.

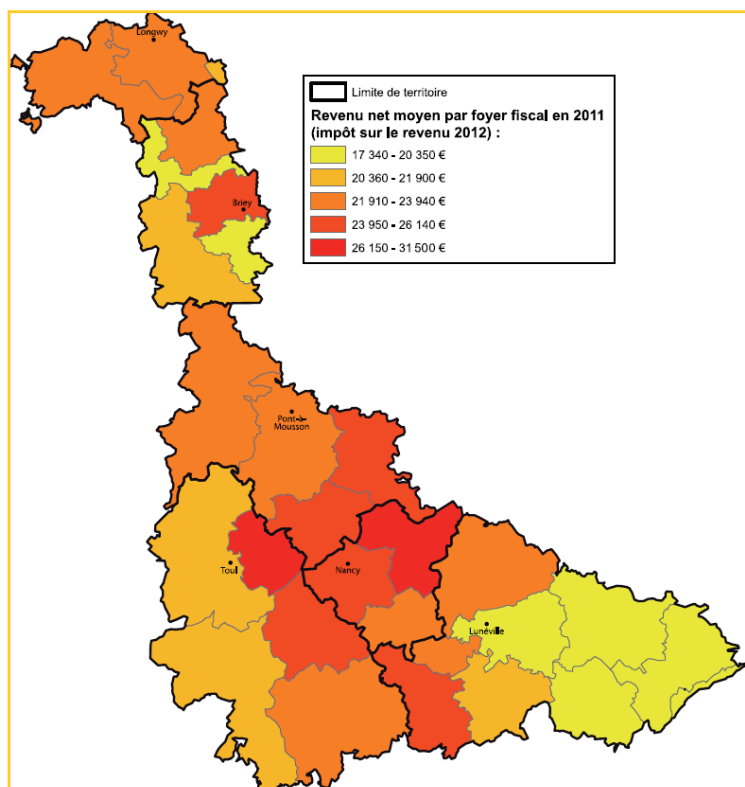


Les niveaux de vie

Plusieurs indicateurs mettent en évidence des difficultés sociales, notamment dans les CC du Lunévillois, de la Vezouze, des Vallées du Cristal et du Piémont Vosgien. On voit ainsi apparaître des écarts de niveaux de vie entre ces 4 intercommunalités de l'Est du territoire et les 4 EPCI situés les plus à l'Ouest (CC du Sânon, CC du Val de Meurthe, CC du Bayonnais et CC de la Mortagne).

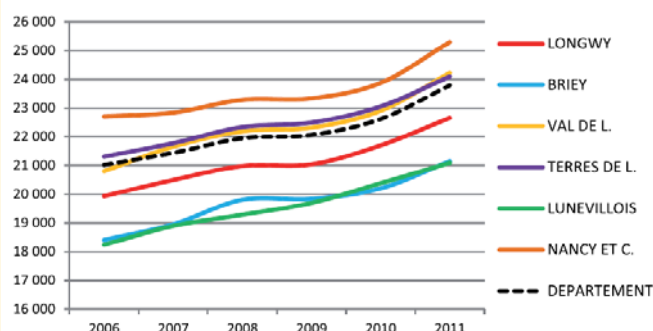
D'une part, le Lunévillois est le territoire de Lorraine qui présente le plus faible niveau de revenu net déclaré moyen par foyer fiscal : **21 089 € en 2011**, soit 2 700 € de moins que la moyenne Meurthe-et-mosellane et 4 200 € de moins que dans le territoire le plus aisé (Nancy et Couronne). Néanmoins, ce revenu s'est accru d'environ 3 000 € depuis 2006.

LE REVENU NET DÉCLARÉ MOYEN PAR FOYER FISCAL



Source : CG 54, Atlas 2014

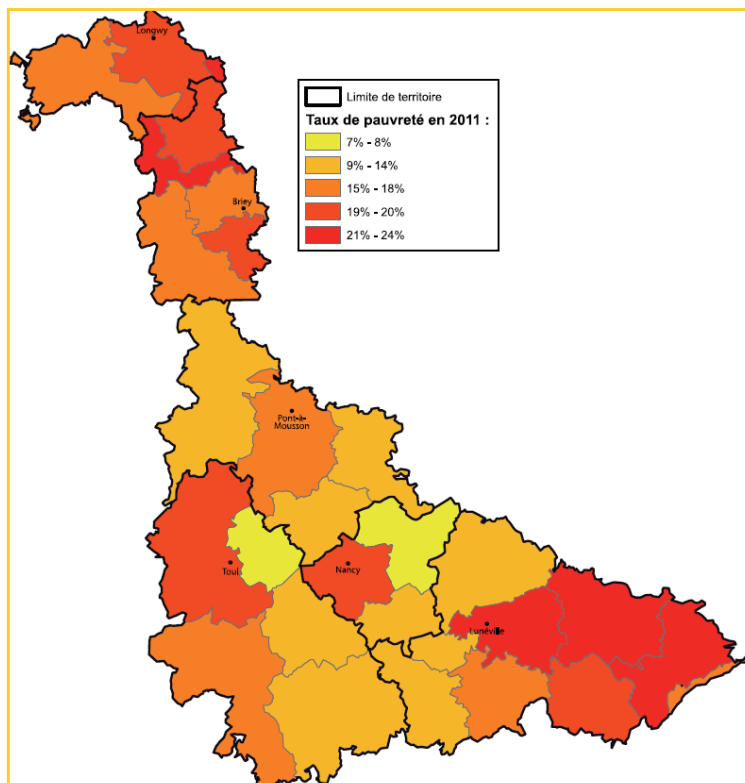
Évolution du revenu net déclaré moyen par foyer fiscal (en €) :



	Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011
LUNÉVILLOIS	21 089
BRIEY	21 145
TERRES DE LORRAINE	24 095
LONGWY	22 655
VAL DE LORRAINE	24 222
NANCY ET COURONNE	25 292
MEURTHE-ET-MOSELLE	23 784

Le Lunévillois est marqué par le taux de pauvreté le plus élevé de Meurthe-et-Moselle après celui du territoire de Longwy : 19% d'individus ou de ménages vivent avec moins de 8 009 € nets par an en 2011 (cette proportion n'est que de 17% dans le département). Dans l'Est Lunévillois, un habitant sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté. Ce seuil est resté stable depuis 2006.

LE TAUX DE PAUVRETÉ



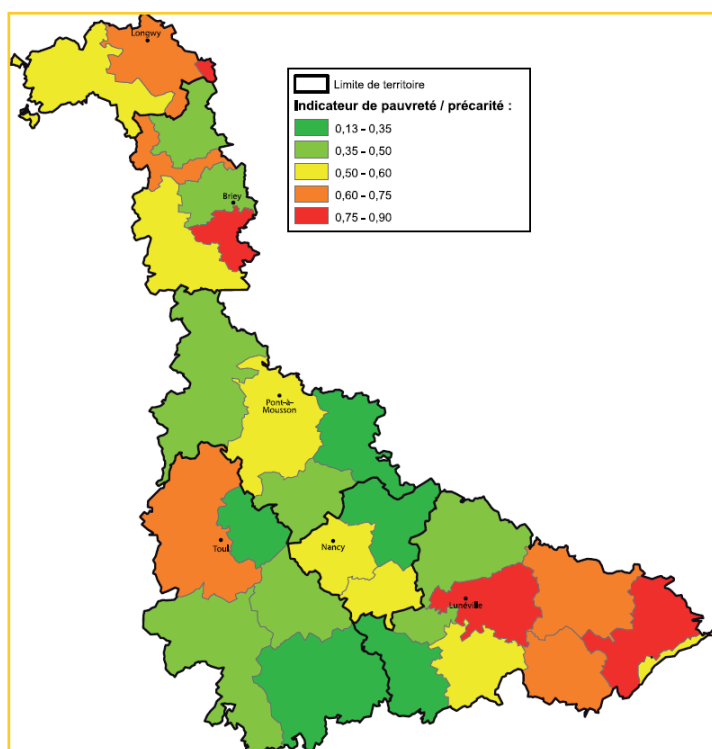
Le Pays du Lunévillois est le territoire de Meurthe-et-Moselle qui présente l'indicateur de pauvreté et de précarité le plus élevé.

La CC du Piémont Vosgien est l'EPCI le plus fragile en termes de pauvreté et de précarité. Ses indicateurs sont particulièrement défavorables : diminution de la population (-1,1% entre 2006 et 2011) due notamment à un excédent de décès par rapport aux naissances, importance de la population ouvrière (20%) et retraitée (34%), forte part de personnes âgées (28% de plus de 60 ans), faibles revenus -les plus faibles du département-, fort taux de pauvreté – une personne sur quatre vit sous le seuil de bas revenus en 2011-, importance du nombre de chômeurs et de la population couverte par le RSA.

En revanche, la CC du Bayonnais fait partie des intercommunalités dotées du plus faible indicateur de pauvreté et de précarité au sein du département.

Territoires	Taux de pauvreté en 2011
LUNÉVILLOIS	19%
BRIEY	19%
TERRES DE LORRAINE	14%
LONGWY	20%
VAL DE LORRAINE	14%
NANCY ET COURONNE	18%
MEURTHE-ET-MOSELLE	17%

L'INDICATEUR DE PAUVRETÉ ET DE PRÉCARITÉ



Territoires	Taux de pauvreté et de précarité en 2011
LUNÉVILLOIS	0,65
BRIEY	0,64
TERRES DE LORRAINE	0,45
LONGWY	0,64
VAL DE LORRAINE	0,48
NANCY ET COURONNE	0,54
MEURTHE-ET-MOSELLE	0,55

Cet indicateur reprend 9 dimensions pondérées avec des coefficients variant selon l'importance donnée à l'indicateur : évolution de la population sur la période 2006-2011, part de familles monoparentales, part de la population exerçant une profession intellectuelle supérieure ou une profession de cadre, indice de vieillissement, part de la population non diplômée, revenu fiscal moyen des foyers fiscaux, part de la population sous le seuil de pauvreté, part de la population totale couverte par le RSA, part de DEFM toutes catégories en rapport avec la population âgée de 20 à 59 ans.

Source : CG 54, Atlas 2014

Le Lunévillois compte 76 allocataires du RSA pour 1 000 hab. âgés de 25 à 64 ans. Ce ratio se situe en dessous de la moyenne départementale (79). Néanmoins, il s'agit du deuxième ratio le plus élevé après celui de Nancy et Couronne (104). Dans la CC du Lunévillois et la CC du Piémont Vosgien, il atteint plus de 80 allocataires du RSA pour 1 000 hab. actifs.

Matrice FFOM

Points forts

- Une croissance démographique à l'échelle du Pays du Lunévillois depuis 2000

Points à améliorer

- Des disparités à l'échelle du Pays
- Un déclin démographique dans certaines communes
- Un indice de vieillissement qui s'accroît et un indice de jeunesse qui diminue
- Une faible proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures

	▪ Un niveau de revenu assez faible et un territoire marqué par la précarité et la pauvreté ▪ Une dichotomie entre l'Est/l'Ouest ▪ Une faible proportion de cadres ▪ Un territoire peu attractif pour les étudiants et jeunes actifs
Opportunités	Menaces
▪ La poursuite de cette reprise démographique ▪ Le développement de PLU intercommunal	▪ L'accroissement des inégalités socio-spatiales & socio-économiques ▪ Une perte d'attractivité « durable » de certains territoires actuellement en déclin démographique

Enjeux

- ➔ L'atténuation des disparités socio-économiques entre l'Est et l'Ouest du Pays du Lunévillois
- ➔ Le renforcement de l'attractivité du territoire pour maintenir ou attirer de nouvelles populations

III. Habitat-logement

Principaux constats

Territoire	Part de logements sociaux en 2013 parmi les résidences principales
LUNÉVILLOIS	11,1%
BRIEY	8,8%
TERRES DE LORRAINE	9,8%
LONGWY	20,1%
VAL DE LORRAINE	11,9%
NANCY ET COURONNE	20,6%
MEURTHE-ET-MOSELLE	16%

Le parc de logements est principalement constitué de maisons individuelles (71% contre 58% en Lorraine et 54% en Meurthe-et-Moselle)

La part de logements sociaux est faible (11% contre 16% en Meurthe-et-Moselle). Ceux-ci sont concentrés dans les CC du Lunévillois et du Val de Meurthe.

Les résidences principales sont majoritairement occupées par des propriétaires (67% en 2011 - INSEE). Les statuts d'occupation dans le Lunévillois sont ainsi moins diversifiés qu'en Meurthe & Moselle (58% de propriétaires) et que dans d'autres territoires comme Nancy Couronne (45%) et Longwy (61%).

Entre 2006 et 2011 le parc de logements a augmenté de 6%, passant de 36 100 à 38 400 logements. Les CC les plus impactées par la croissance du nombre de logements sont les CC du Val de Meurthe et du Bayonnais.

Le Lunévillois est le territoire de Meurthe-et-Moselle qui présente le taux de vacance le plus élevé (13% de logements vacants contre 9,5% dans le département en 2011). La moitié Est du Lunévillois est la plus touchée, avec une vacance qui touche 15% des logements. Le nombre de logements vacants a augmenté depuis 2007 (+1,5 points de pourcentage en 5 ans).

Le Lunévillois est également le territoire le plus concerné par la vacance de longue durée : 16% des logements vacants le sont depuis plus de 10 ans. Dans les EPCI de la Vezouze, du Sânon, des Vallées du Cristal et du Piémont Vosgien, ce sont entre 21% et 26% des logements vacants qui sont inoccupés depuis plus de 10 ans, alors que la moyenne départementale est de 9%.

Un parc de logements ancien, inconfortable et énergivore

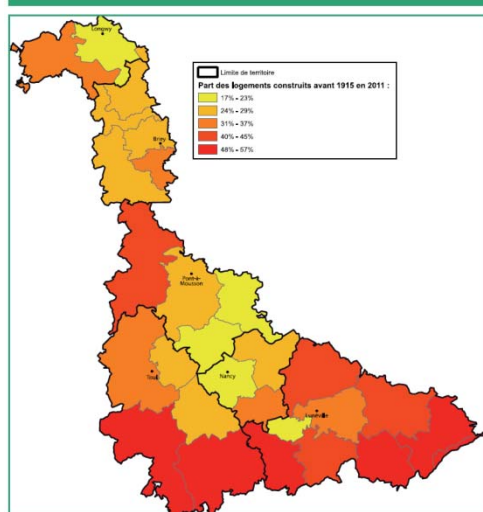
40% des logements du Lunévillois ont été construits avant 1915. C'est le taux le plus élevé parmi les autres territoires du département.

Encore aujourd'hui, une partie d'entre eux (7% en 2011) ne dispose pas des équipements sanitaires minimum. Le Lunévillois affiche ainsi le taux le plus élevé de logements sans confort (absence d'eau chaude courante, de baignoire ou douche ou de toilettes intérieures) parmi les autres territoires du département de Meurthe-et-Moselle (où la moyenne est de 3,6%). Néanmoins, cette part ne cesse de diminuer au fil des années (elle était de 9% environ en 2007, soit une diminution de 2 points de pourcentage en 5 ans).

Territoire	Part de logements construits avant 1915
LUNÉVILLOIS	40%
BRIEY	29%
TERRES DE LORRAINE	37%
LONGWY	22%
VAL DE LORRAINE	26%
NANCY ET COURONNE	24%
MEURTHE-ET-MOSELLE	28%

Territoire	Part de logements sans confort en 2011
LUNÉVILLOIS	6,9%
BRIEY	3,5%
TERRES DE LORRAINE	5%
LONGWY	3,7%
VAL DE LORRAINE	4,3%
NANCY ET COURONNE	2,1%
MEURTHE-ET-MOSELLE	3,6%

L'ANNÉE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS



CG 54, Atlas 2014

Territoire	Évolution du nombre de logements 2007-2011
LUNÉVILLOIS	+4,3%
BRIEY	+5,1%
TERRES DE LORRAINE	+5,1%
LONGWY	+4,8%
VAL DE LORRAINE	+4,2%
NANCY ET COURONNE	+3%
MEURTHE-ET-MOSELLE	+3,9%

Matrice FFOM

Points forts ▪ Patrimoine architectural important	Points à améliorer ▪ Des disparités dans l'habitat à l'échelle du Pays ▪ Forte présence du logement individuel privé sur le territoire ▪ Taux de vacance du parc de logement élevé ▪ Absence d'une couverture en PLH à l'échelle du Pays ▪ Habitat marqué par son ancienneté, son manque de confort et sa forte consommation énergétique ▪ Perte de valeur de l'habitat vieillissant ▪ Développement encore faible du parc de logements sociaux ▪ Sous-représentation des logements de petite taille
Opportunités ▪ Mise en place du PLH dans la CC du Lunévillois ▪ Rénovation du bâti ancien ▪ Soutien à des opérations exemplaires en matière d'habitat durable	Menaces ▪ Développement de la précarité énergétique ▪ Montée des prix de l'énergie

Enjeux

- ➔ Promotion et essor d'une ruralité vivante à travers une politique volontariste d'aménagement du territoire, notamment en matière d'habitat (avec une stratégie d'aide à l'amélioration de l'habitat - travaux d'isolation, rénovation de l'ancien, habitat durable exemplaire ...) et de mobilité

IV. Transports et déplacements

Principaux constats

La prépondérance la voiture individuelle

Le mode de déplacement majoritaire est l'automobile : 78% des actifs ayant un emploi utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail chaque jour en 2010 (76% en Meurthe-et-Moselle).

Les axes routiers

Le territoire est irrigué par deux axes routiers principaux: la RN4 reliant Strasbourg à Nancy et la RN59 reliant Nancy à Saint-Dié.

Le transport ferroviaire

Le territoire du Pays dispose d'une desserte ferroviaire importante qui est composée de 3 lignes et 13 gares. Les 3 lignes permettent de relier le Lunévillois avec les territoires voisins de Nancy, Epinal, Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges, Sarrebourg et Strasbourg. Il existe également une ligne routière TER qui relie Lunéville à Rambervilliers.

La gare de Lunéville est desservie par des TGV Est, ce qui place Lunéville à 1 h 55 de la gare de Paris-Est et permet également des liaisons avec Nancy et Saint-Dié-des-Vosges. Le TER de Lorraine dessert le territoire via les lignes Nancy-Remiremont, Nancy-Strasbourg, Sarrebourg-Nancy-Saint-Dié-des-Vosges.

L'offre routière de transports en commun

Le réseau TED

Le Lunévillois est desservi par trois lignes régulières du réseau départemental TED.

Malgré une tarification abordable, l'offre départementale ne prend en compte les déplacements intermodaux sur le territoire. En effet, l'achat d'un billet de train ne permet pas d'utiliser les lignes de bus du Conseil Départemental.

L'offre urbaine Lunéo

La Communauté de Communes du Lunévillois est devenue compétente en matière de desserte urbaine à la création de son Périmètre de Transports Urbains (PTU). Elle a mis en place un réseau urbain de transports en commun composé de 2 lignes communautaires, 5 lignes scolaires et 6 lignes « Lunéo'TAD+ ». Le service Lunéo dessert ainsi 15 communes autour de Lunéville.

Le TEDIBUS géré par le PETR du Pays du Lunévillois



Ce service a été mis en place par le Pays du Lunévillois pour répondre aux besoins de mobilité des habitants en milieu rural. Ce mode de transport public de proximité, dit « à la demande », fonctionne sur réservation préalable auprès d'une

centrale d'information et de réservation. Ce service est ouvert à tous les habitants du territoire.

Les véhicules TEDibus peuvent accueillir 8 passagers désirant se rendre vers plus de 10 destinations depuis l'une des 146 communes desservies par ce service.

Il complète les services de transport existants sur le territoire : les réseaux Ted', TER (bus et train) « Métrolor » et « Lunéo ». Ce service est le fruit d'un partenariat étroit entre le Pays du Lunévillois et le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle. Il a bénéficié aussi du soutien de l'Etat, de la Région Lorraine, des communautés de communes et du programme européen LEADER.

Les modes doux

Le territoire du Pays du Lunévillois profite également d'infrastructures cyclables avec des voies vertes et véloroutes. En effet, deux itinéraires d'intérêt national et européen traversent le territoire : la véloroute européenne n°5 qui relie notamment les villes de Londres-Rome-Nancy et Strasbourg, et la véloroute du Téméraire qui relie Luxembourg à la Méditerranée.

À une échelle plus locale, cette demande en infrastructures cyclables est également forte.

De nombreuses associations militent pour l'utilisation du vélo, et sa prise en compte dans les aménagements urbains (la CC du Lunévillois fait partie du club des villes et des territoires cyclables), ou pour valoriser des itinéraires touristiques et de loisirs.



En atteste, les travaux récents (voir photo ci-contre) avec l'inauguration récente d'une Vélo route Voie Verte de 18 kilomètres de long sur le territoire de la Communauté de Communes du Sanon.

Matrice FFOM

Points forts

- Action forte du Pays avec la création d'un réseau de transport à la demande
- Offre de transports urbains à Lunéville et dans les communes alentours
- Présence d'une gare TGV sur le territoire (Gare de Lunéville)

Points à améliorer

- Prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle
- Maillage du réseau de transports et de l'intermodalité très faible sur le territoire dû à la taille de ce dernier et à la prédominance d'espaces ruraux
- Transports collectifs insuffisamment adaptés aux besoins
- Difficulté de mobilité des publics « captifs » (personnes âgées, jeunes, etc.)

Opportunités

- Communication renforcée sur le co-voiturage à l'échelle du Pays du Lunévillois
- Mise en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises dans les secteurs de fortes concentrations d'emplois (Lunéville, Baccarat, etc.)
- Mise en place d'une instance unique (syndicat mixte des transports par exemple) gestionnaire des déplacements à l'échelle du Pays

Menaces

- Essoufflement de l'offre de transports en commun dû à un manque d'intermodalité

Enjeux

- ➔ Poursuite du développement des solutions de mobilité alternatives à l'usage de la voiture individuelle et développement de l'intermodalité
- ➔ Adaptation des solutions de mobilité aux différents contextes territoriaux du Pays du Lunévillois

V. Equipements et services

Le maillage des équipements et services

Le territoire du Pays du Lunévillois est structuré par 10 bassins de vie, définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. C'est dans leurs contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants.

Le Lunévillois est maillé par 13 pôles d'équipements de proximité, 5 pôles intermédiaires et un pôle d'équipements supérieurs (Lunéville)³.

Les services publics

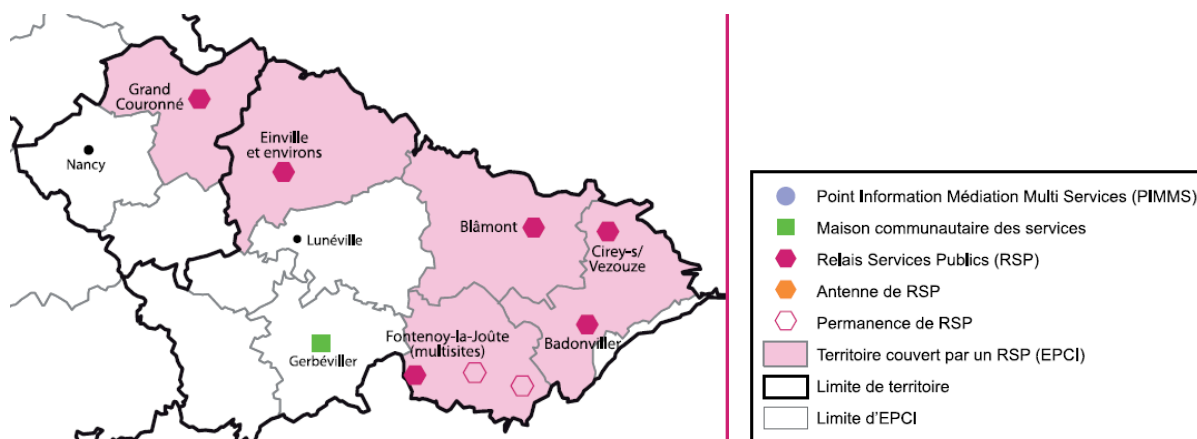
Parmi les principaux services publics, le Pays du Lunévillois dispose de 29 services postaux, 5 trésoreries, 1 Agence de proximité Pôle Emploi et 26 banques ou caisses d'épargne.

³ Pour la Base Permanente des Équipements établie en 2012, 97 équipements ont été retenus. Ceux-ci se répartissant en trois gammes :

- gamme de proximité (29 équipements), composée d'équipements fréquents correspondant aux premières nécessités : supérette, école, médecin généraliste...
- gamme intermédiaire (32 équipements), contenant des équipements moins fréquents mais nombreux : supermarché, collège, opticien...
- gamme supérieure (36 équipements), composée d'équipements rares, plus spécialisés ou plus grands que dans les deux autres gammes : hypermarché, lycée, cardiologue...

On trouve également 4 relais de service publics⁴ et 2 permanences de relais de service publics, ainsi que trois « Maison communautaire des services » (installées à Gerbéviller, Badonviller et Bayon elle accueille les agents des CC ainsi que des permanences de services publics : assistante sociale, mission locale, ADMR...).

LES PRINCIPAUX SERVICES PUBLICS



CG 54, Atlas 2014

La santé

Le territoire compte 10 établissements hospitaliers (à Lunéville, Baccarat, Blâmont, Cirey-sur-Vezouze) et 27 pharmacies. La majorité des équipements et services de santé sont concentrés à Lunéville (46%). Un grand nombre d'habitants se rend dans les établissements du CHU de Nancy pour les soins qui ne sont pas pratiqués dans les établissements du territoire.

Concernant les densités de médecins généralistes libéraux, des inégalités sont visibles entre communautés de communes. La CC du Lunévillois fait partie des intercommunalités les mieux dotées du département, à la fois en médecins généralistes et spécialistes libéraux. A l'inverse, certains EPCI sont dépourvus de médecins spécialistes : CC du Pays du Sânon, CC du Val de Meurthe, CC du Bayonnais, CC de la Mortagne et CC du Piémont Vosgien. La CC du Pays du Sânon fait partie des intercommunalités les moins bien dotées en médecins généralistes au sein du département.

Le territoire du lunévillois compte cependant aujourd'hui un réseau étoffé de maisons de santé, dont certaines ont ouvertes récemment (Einville-au-Jard, Bayon et Magnières).

⁴ Ces lieux, financés par l'État, regroupent de nombreux services relevant d'administrations ou d'organismes publics différents comme l'emploi ou les prestations sociales, dans l'objectif de répondre aux besoins du public en matière d'informations et de démarches administratives. Ainsi, des permanences avec des partenaires professionnels tels que la CAF, la MSA, la CPAM, le conseil général, Pôle Emploi, les missions locales, la Poste, des spécialistes de l'habitat (CAUE, CAL, ADIL, Espace Info Énergie), des spécialistes du handicap, des assistantes sociales, des conciliateurs de justice... peuvent être effectuées sur les différents sites.

La culture, le sport et les loisirs

Culture

Le territoire du Lunévillois connaît de fortes évolutions dans le domaine de la lecture publique. Au total, la médiathèque de Meurthe-et-Moselle accompagne 24 bibliothèques, dépôts et points lecture sur ce territoire en 2011. Si le territoire accuse encore un certain retard du point de vue du maillage en bibliothèques, il est devenu l'un des plus dynamiques au niveau de l'animation des bibliothèques.

En ce qui concerne les principaux festivals et structures de spectacle vivant, des spectacles et concerts se déroulent régulièrement au « Caveau » à Blâmont (musiques actuelles) et au théâtre de la Méridienne (scène conventionnée) à Lunéville (théâtre, quelques concerts).

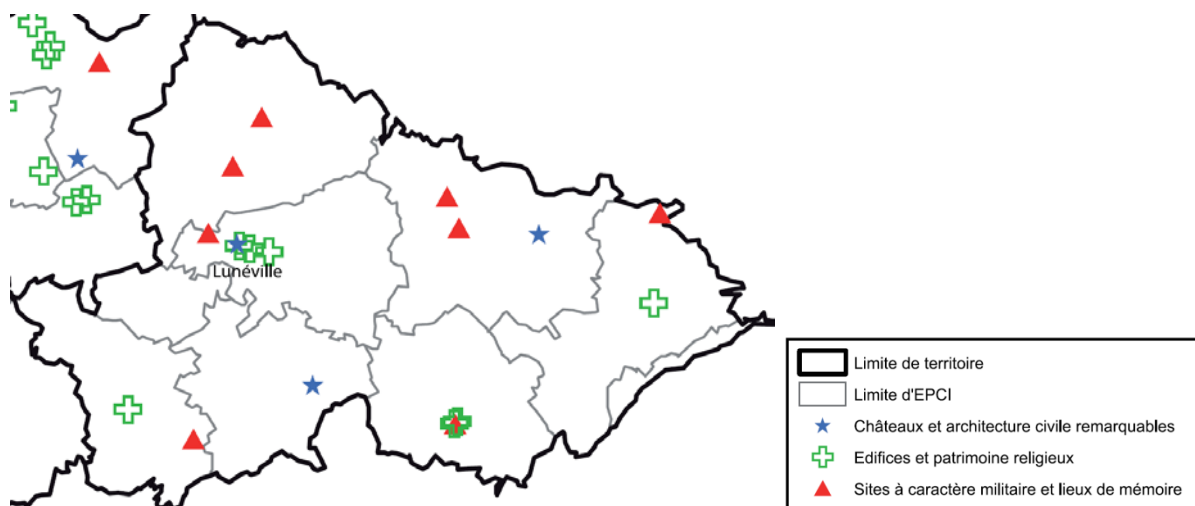
Le Lunévillois compte trois cinémas dans les principales villes (Lunéville, Baccarat et Blâmont).

Patrimoine

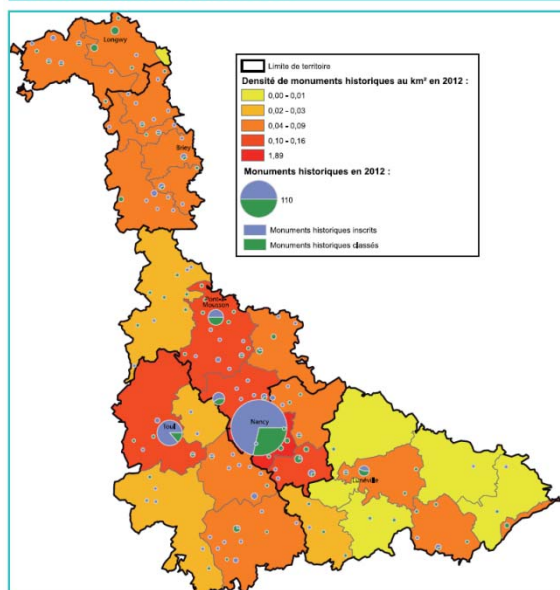
Le Pays du Lunévillois est doté d'un patrimoine remarquable, d'édifices religieux ainsi que de lieux de mémoire et de sites à caractère militaire, le département ayant été très touché par les conflits qui virent s'affronter la France et l'Allemagne au cours de la guerre de 1870, de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Il existe également un patrimoine rural avec la présence de villages à l'architecture traditionnelle.

Le Pays du Lunévillois possède également de nombreux savoir-faire qui participent à sa notoriété : le Cristal de Baccarat, l'art de la broderie perlée, la faïencerie de Saint Clément... A relever également, la gastronomie, les spécialités culinaires et les produits locaux (mirabelle, munster...).

LE PATRIMOINE REMARQUABLE



LES MONUMENTS HISTORIQUES



Le Pays du Lunévillois compte une dizaine de musées. Les principaux sont le Château de Lunéville (Musée de France), le Musée des Sources d'Hercule à Deneuvre, le Musée du Cristal à Baccarat et le Musée Atelier Céramique et Verre à Badonviller.

CG 54, Atlas 2014

Loisirs/nature

L'offre de loisirs-nature sur le territoire repose sur de nombreuses fermes pédagogiques et ateliers de dégustation. La Maison de la Mirabelle à Rozelieures propose un parcours découverte guidé pour mieux connaître la mirabelle.

Parmi les principaux parcs et jardins, on recense ceux du château de Gerbéviller, le Parc des Bosquets (parc du Château des Ducs de Lorraine) et le Jardin Abbatial à Lunéville ainsi que le Parc Michaut à Baccarat.

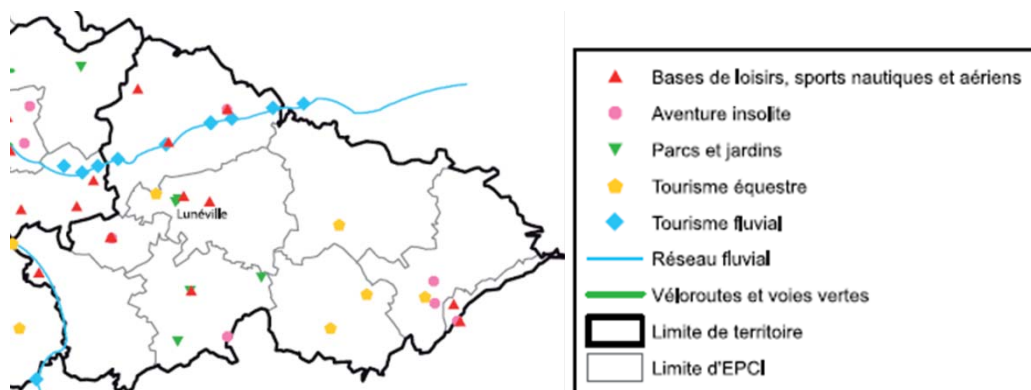
Des activités nautiques peuvent être pratiquées sur les sites de Pierre-Percée, de Bures et sur les nombreux cours d'eau qui traversent le territoire.

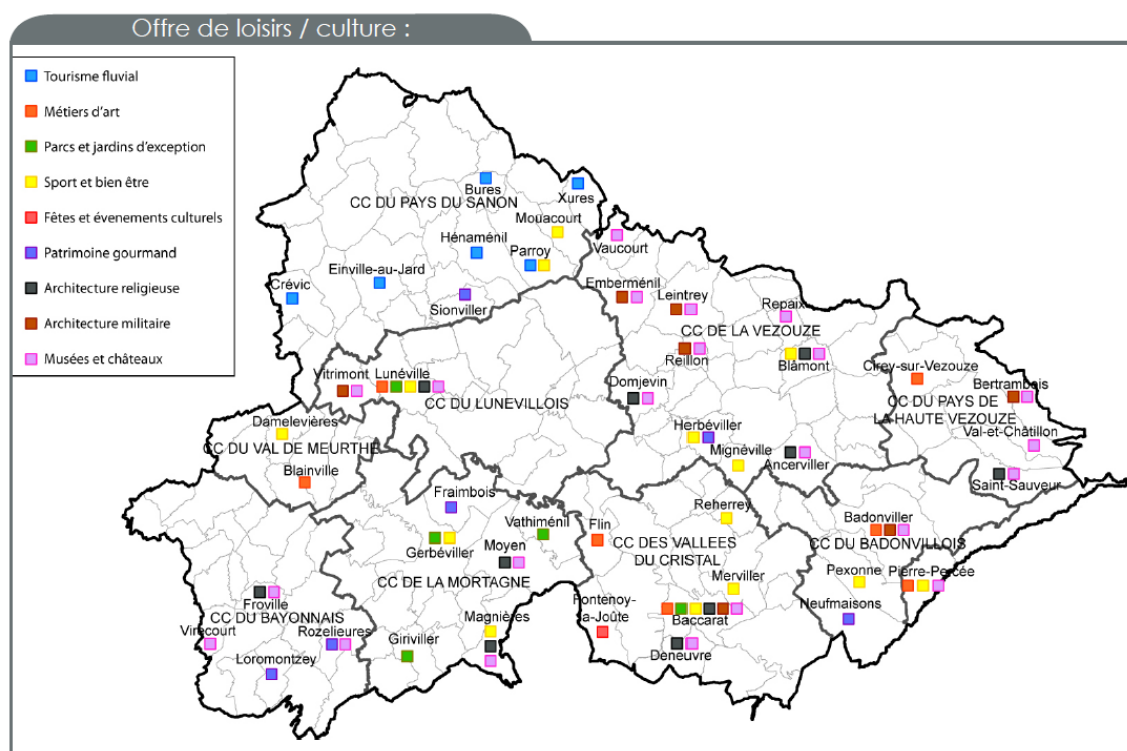
D'autres sites viennent compléter l'offre d'activités de loisirs comme le vélo-rail de Magnières ou l'Aventure Parc sur le site de Pierre-Percée.

Le Lunévillois propose par ailleurs une offre de chemins de randonnée, principalement pédestre.

Le riche patrimoine naturel et paysager offre également la possibilité de pratiquer de nombreuses activités de détente et de loisirs (voir sections sur l'environnement et l'organisation du territoire).

LES ACTIVITÉS DE LOISIRS / NATURE





source : «fugues enchantées», Meurthe-et-Moselle Tourisme ADT, 2010

CG 54, Diagnostic CTDD du Lunévillois 2012-2014, 2011 (périmètre du Pays du Lunévillois en 2010)

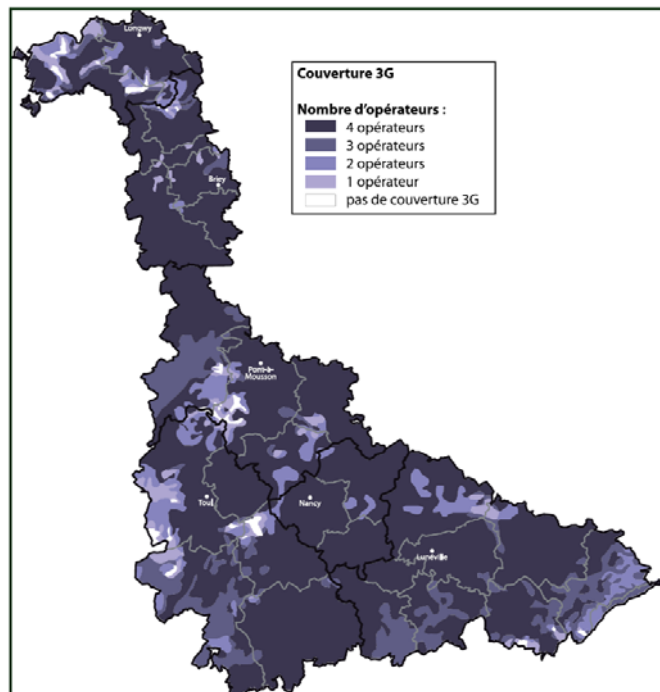
Les équipements sportifs

La moyenne est de 74 équipements sportifs pour 10 000 hab. dans le Pays du Lunévillois, contre 54 en Meurthe-et-Moselle et 68 en région Lorraine et 50 en France métropolitaine. Le Lunévillois constitue ainsi 2^{ème} territoire le mieux équipé de Meurthe-et-Moselle après Terres de Lorraine.

C'est aussi le territoire qui affiche le taux de licenciés le plus élevé (247 pour 1 000 habitants en 2012, contre 233 pour la moyenne départementale).

Territoires	Nombre de licenciés pour 1 000 habitants en 2012
LUNÉVILLOIS	247
BRIEY	192
TERRES DE LORRAINE	239
LONGWY	186
VAL DE LORRAINE	246
NANCY ET COURONNE	235
MEURTHE-ET-MOSELLE	233

La couverture numérique

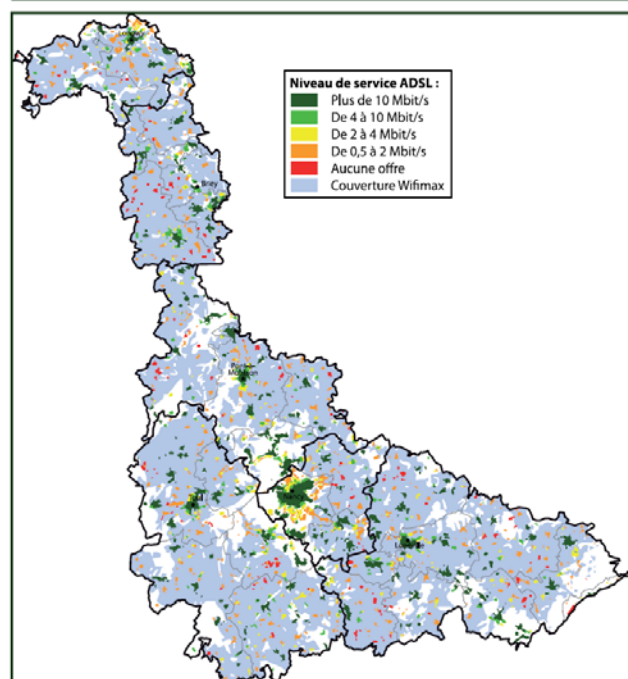


mobile »).

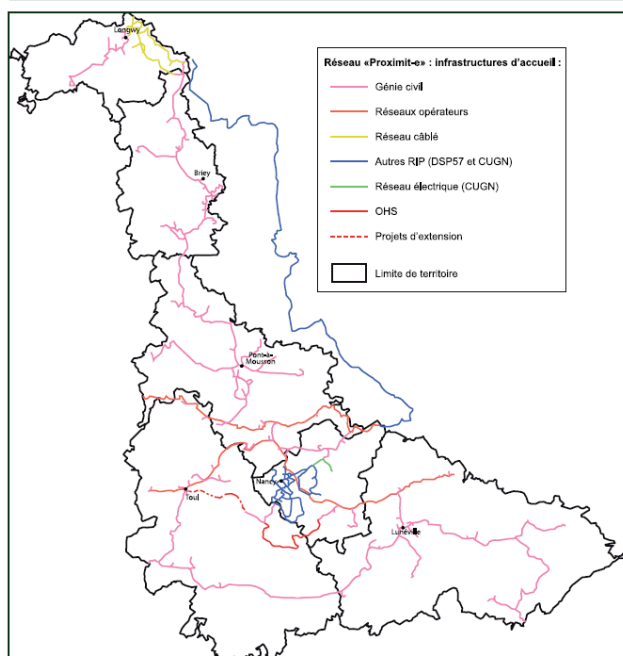
La couverture ADSL est inégale, certaines communes n'étant dotées d'aucune offre de service ADSL ou n'étant pas desservies par la couverture Wifimax. Le réseau départemental à haut débit Proximit-e, basé sur la technologie de la fibre optique, devrait permettre aujourd'hui de raccorder les zones d'activités du territoire et les principaux sites publics et sites d'éducation (collèges et lycées). Il devrait être amené à évoluer dans le cadre du Schéma

Le territoire est quasiment couvert en totalité par le réseau de téléphonie mobile 3G. La majeure partie du Pays du Lunévillois fait partie des zones de déploiement prioritaire de la 4G (permettant le « très haut débit

LA COUVERTURE ADSL ET WIFIMAX



LE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE



Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de Meurthe-et-Moselle lancé début 2013.

Matrice FFOM

Points forts

- Partenariat local / travail en réseau
- Equipements et services de santé bien développés autour du pôle hospitalier de Lunéville
- Services à la population très structurés et développés (services aux personnes âgées, services de la petite enfance, service aux personnes âgées, etc.)
- Réseau de maisons de santés bien implanté et réseau d'éducation thérapeutique organisé à l'échelle du Lunévillois
- Bon niveau en matière d'équipements de sports et de loisirs
- Tissu associatif développé et dynamique
- Existence d'animations/manifestations dotées d'un rayonnement important
- Politique d'animation territorialisée (CAJT)
- Un réseau de lecture publique qui se structure

Opportunités

- Mise en valeur la richesse historique et naturelle du territoire
- Maintien des services de santé de proximité (EHPAD, médecins généralistes, etc.)

Points à améliorer

- Couverture inégale en équipements et services
- Permanence de zones blanches ou grises au niveau de la couverture numérique
- Problèmes de mobilité
- Manque de renouvellement des bénévoles associatifs (vieillesse)
- Reconnaissance inégale de l'action du tissu associatif et du bénévolat

Menaces

- Non développement du numérique et de la téléphonie qui pourraient représenter une menace au développement économique du territoire mais également au développement de services nouveaux (télémédecine)
- Pérennité des financements publics (restrictions budgétaires ...)

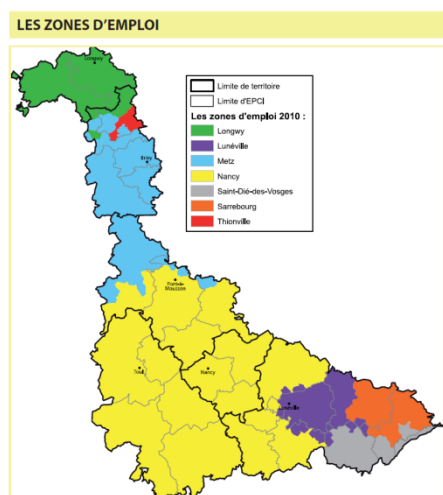
Enjeux

- || ➔ L'amélioration du « mieux vivre ensemble » des habitants

- ➔ L'amélioration des conditions de vie d'une population qui se trouve globalement dans un contexte social difficile
- ➔ L'accessibilité des services pour tous (ruraux / urbains, différentes générations ...)
- ➔ La conduite d'un travail de consultation, de concertation régulier (expression des besoins, identification des solutions...)
- ➔ La mise en cohésion des acteurs et des services pour un territoire rural de qualité
- ➔ L'accueil et l'intégration des nouvelles populations au sein des territoires
- ➔ L'attractivité numérique du territoire (le développement des services du numérique au quotidien pour répondre aux besoins des personnes, tourisme, économie ...)

VI. L'emploi

La localisation de l'emploi



Le Pays du Lunévillois appartient à 4 zones d'emploi : celles de Nancy (qui couvre la partie Ouest), celles de Lunéville, Sarrebourg et Saint-Dié-des-Vosges (qui couvrent la partie Est).

Zone d'emploi 2010	Nombre de communes appartenant à la zone d'emploi	de 54 à la zone d'emploi	Population du 54 appartenant à la zone d'emploi (nombre d'hab. en 2011)
Lunéville	38		33 518
Nancy	353		505 917
Saint-Dié-des-Vosges	22		10 844
Sarrebourg	31		9 109

Le Pays du Lunévillois compte 35 650 actifs et 22 100 emplois en 2011. Le territoire a perdu 875 emplois, soit une baisse de 3,8% entre 2006 et 2011 (INSEE).

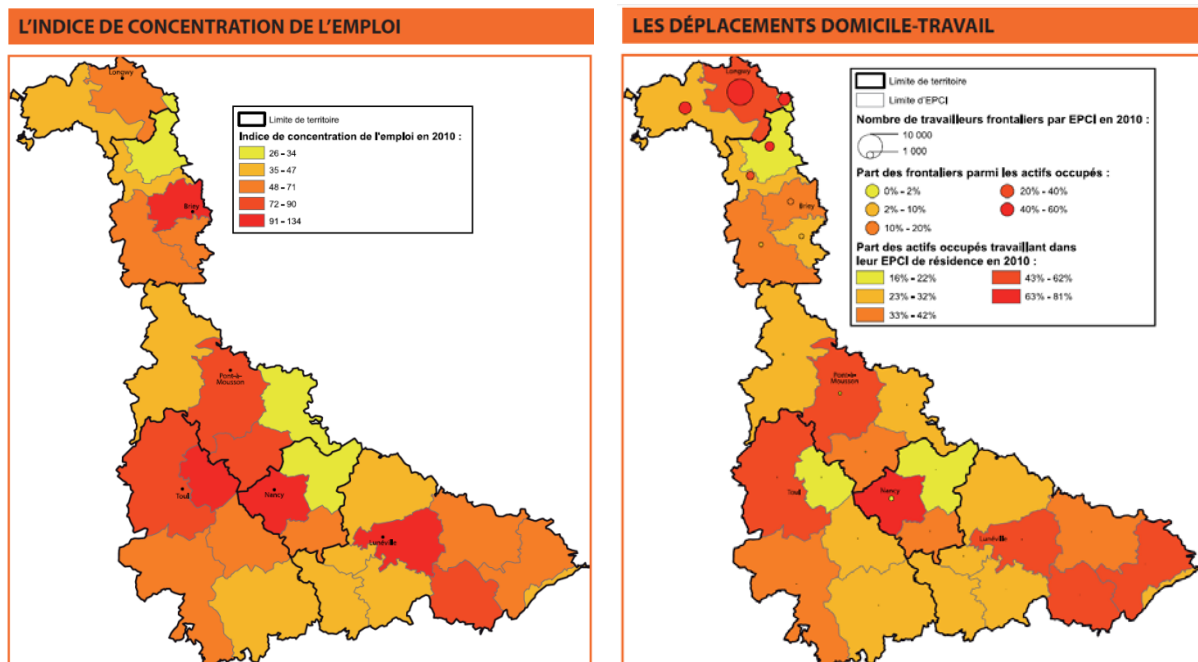
La densité d'emplois (505 emplois pour 1 000 hab. âgés de 20 à 64 ans en 2010 est inférieure à celle de Meurthe-et-Moselle (620 emplois) et moyenne comparativement aux autres territoires du département.

Les intercommunalités qui offrent le plus grand nombre d'emplois sont la CC du Lunévillois et la CC des Vallées du Cristal. Viennent ensuite la CC de la Vezouze et du Piémont Vosgien.

En revanche, la concentration d'emplois est relativement faible dans la CC du Sânon, du Val de Meurthe, du Bayonnais et de la Mortagne, du fait de la proximité et de l'attractivité de l'agglomération de Nancy.

Territoires	Nombre d'emplois pour 1 000 hab. de 20 à 64 ans en 2011	Indice de concentration de l'emploi en 2010
LUNÉVILLOIS	505	71
BRIEY	446	64
TERRES DE LORRAINE	529	71
LONGWY	390	57
VAL DE LORRAINE	533	73
NANCY ET COURONNE	811	123
MEURTHE-ET-MOSELLE	620	90

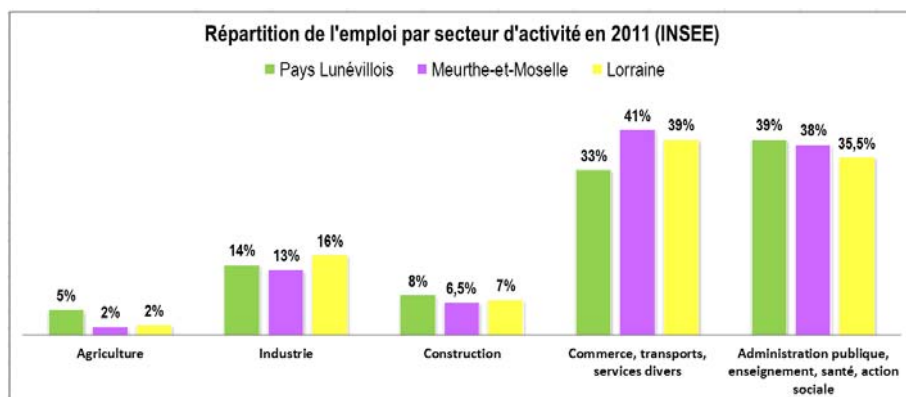
Ainsi, 57% des actifs occupés travaillent dans leur EPCI de résidence en 2010. Ce taux est relativement élevé comparativement aux autres territoires du département.



CG 54, Atlas 2014

L'emploi par secteurs

Comme à l'échelle départementale et régionale, l'emploi relève prioritairement du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, la santé et l'action sociale (39% des emplois) et du commerce, transports et services divers (33%). L'emploi agricole est bien représenté (5% dans le Pays du Lunévilleois contre 2% en Lorraine et en Meurthe-et-Moselle).



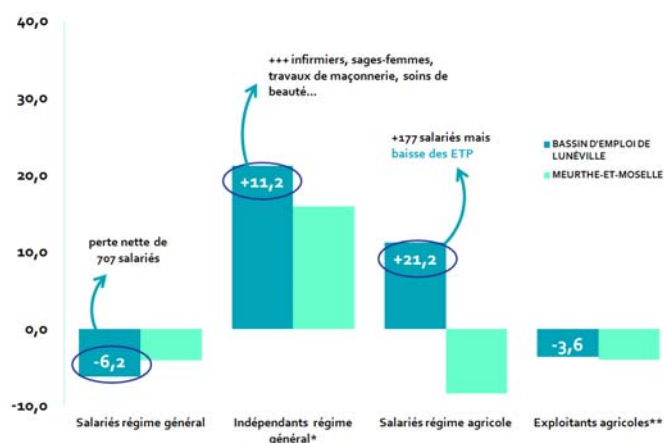
Les évolutions de l'emploi sur la période 2008-2012 mettent en évidence :

- Une forte hausse des non-salariés, surtout dans les activités médicales et paramédicales.
- Un déclin continu de l'emploi salarié surtout dans l'industrie : En 5 ans, l'emploi salarié du bassin a perdu plus de 6 % passant de 11 500 salariés en 2008 à près de 10 800 en 2012. La

plus forte érosion est observée dans les secteurs dits traditionnels : la construction, les transports routiers mais surtout l'industrie (automobile, métallurgie...). Cette perte massive n'est pas compensée par la création d'emplois liée aux nouveaux besoins de la population, avec 270 créations d'emploi seulement dans l'action sociale, la santé et les activités hospitalières, les ambulances...

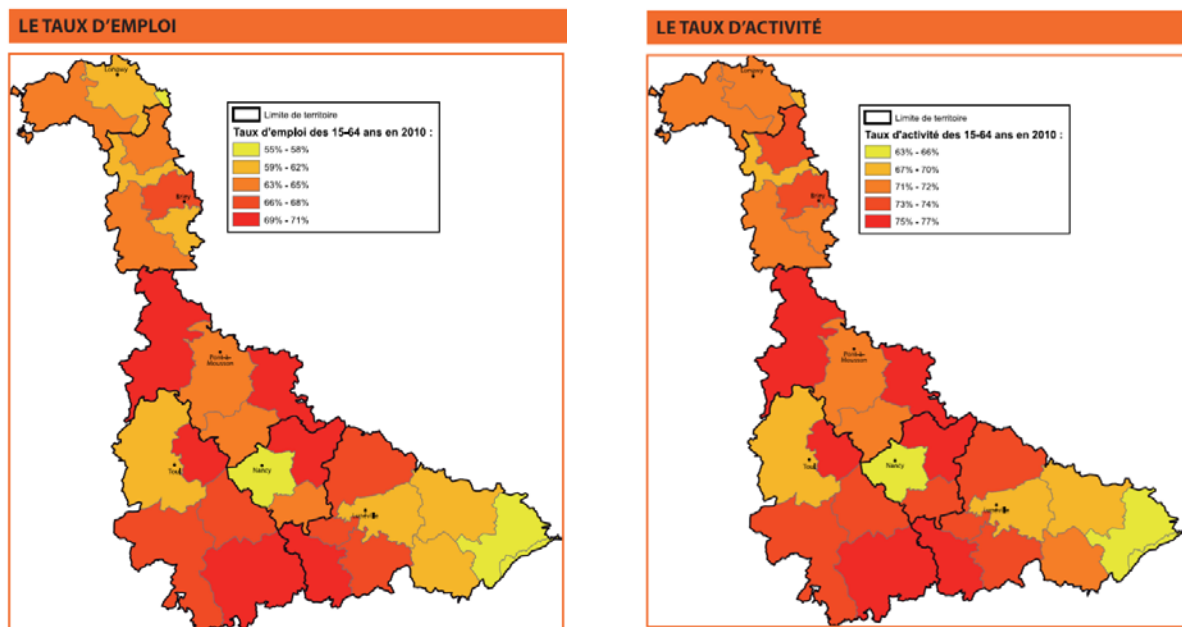
- Un emploi agricole également en baisse (baisse des exploitations employeurs ; baisse des équivalents temps plein des salariés).

Evolution des effectifs salariés et non salariés entre 2008 et 2012 (en %)



Diagnostic socio-économique réalisé par le CCTEFP du Lunévillois

Les taux d'activité et d'emploi

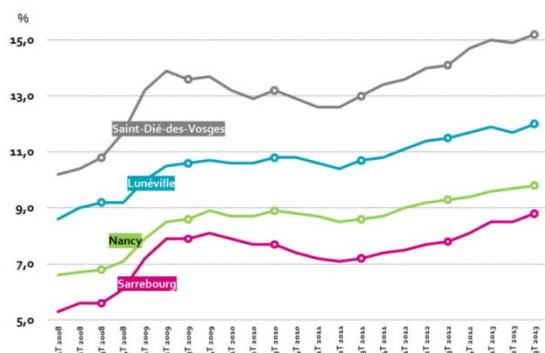


Globalement, le taux d'activité dans le Pays du Lunévillois (71% en 2010) est proche de la moyenne départementale (70%), régionale (71%) et nationale (72%). Le taux d'emploi (62%) est identique à celui de la Lorraine, comparable, quoique légèrement supérieur, à celui de la Meurthe-et-Moselle (61%), mais inférieur à celui de la France métropolitaine (64%).

En revanche, on observe des écarts entre les 4 EPCI de l'Ouest du territoire et les 4 EPCI situés à l'Est : dans les CC du Lunévillois, de la Vezouze, des Vallées du Cristal et du Piémont Vosgien, les taux d'activité et d'emploi sont plus faibles que dans les autres intercommunalités.

Le chômage

Conséquence de la dégradation continue de l'emploi, le taux de chômage de la zone d'emploi de Lunéville est au 2^{ème} trimestre 2014 à 12 % des actifs (contre 10 % en Meurthe-et-Moselle et en France), tandis que le taux de chômage dans la zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges atteint 15 %. Seules les zones d'emploi de Sarrebourg, et Nancy maintiennent leur taux de chômage en deçà de 10 % de la population active.

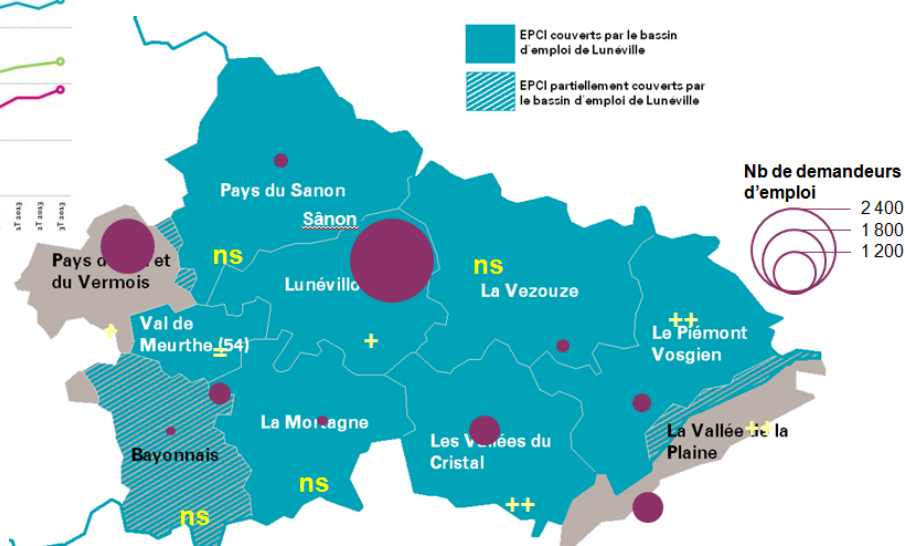


Diagnostic socio-économique réalisé par le CCTEFP du Lunévillois

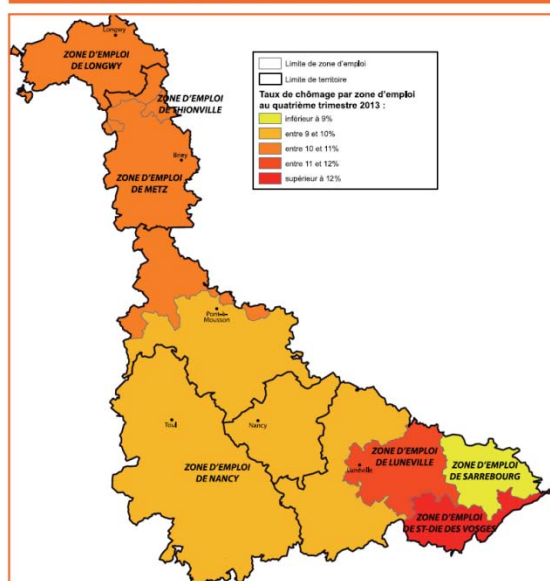
Evol. 2012-2013 du nb de demandeurs d'emploi

- = Stabilité
- + Hausse modérée
- ++ Forte hausse
- ns Évolution non significative

Taux de chômage par Zone d'Emploi



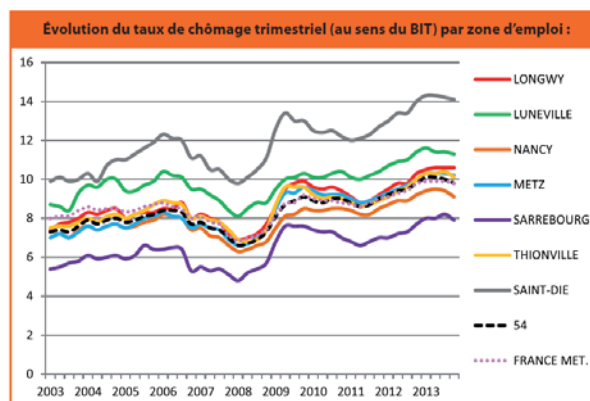
LE TAUX DE CHÔMAGE (AU SENS DU BIT)



Comparé au département, fin septembre 2014,

Fin septembre 2014, le bassin d'emploi de Lunéville compte plus de 6 300 demandeurs d'emploi.

Diagnostic socio-économique réalisé par le CCTEFP du Lunévillois

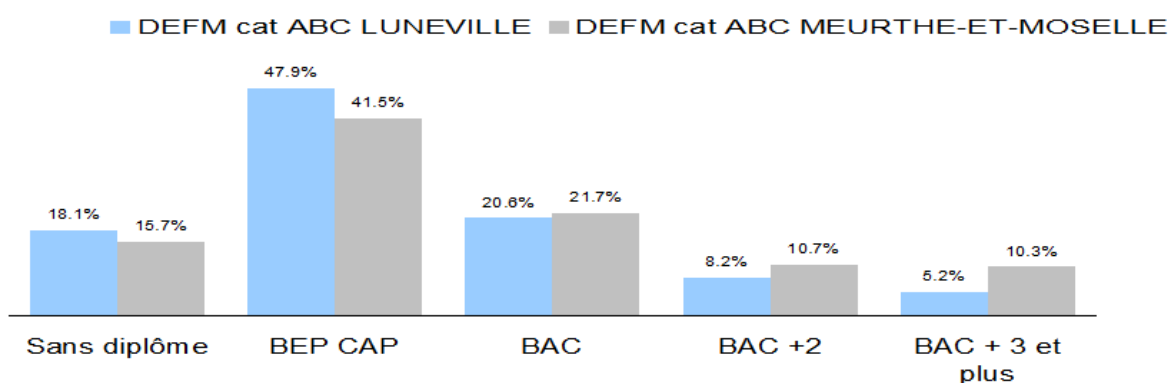


le bassin d'emploi compte en termes de demande d'emploi :

- + de femmes
- + de jeunes
- + de seniors
- + de bénéficiaires de l'ASS
- + de CLD et CTLD (Chômeurs de Longue Durée un an et plus et de Très Longue Durée deux ans et plus)

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi est faible puisque 66% d'entre eux ont un niveau infra baccalauréat (contre 57% en Meurthe-et-Moselle, 61% en Lorraine et 55% en France).

Niveaux de formation des demandeurs d'emploi fin septembre 2014 dans le bassin de Lunéville

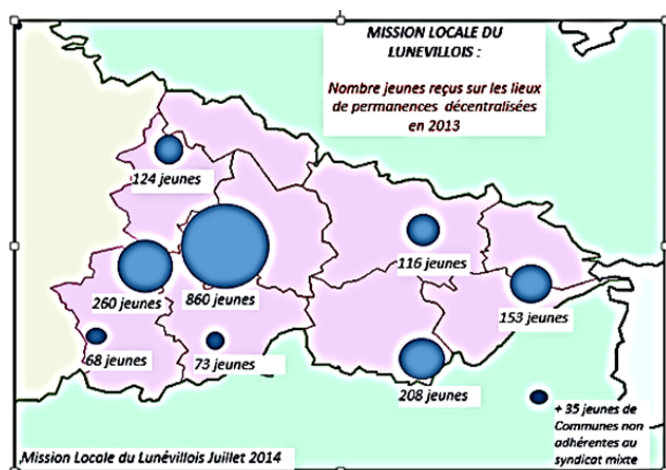


Diagnostic socio-économique réalisé par le CCTEFP du Lunévillois

L'insertion

Le Lunévillois présente la part la plus importante de jeunes en contact avec une Mission locale en 2012 (22% contre 14% en moyenne en Meurthe-et-Moselle).

On recense parmi les principaux acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique :



■ 4 Ateliers et Chantiers d'Insertion en 2014 (soit 74 postes agréés et 141 salariés accueillis en 2014),

■ 1 Entreprise d'Insertion (3 postes agréés et 7 salariés accueillis),

■ 2 Associations Intermédiaires (INES : 103 personnes mises à disposition en 2013 ; FRS : 279 personnes mises à disposition en 2013).

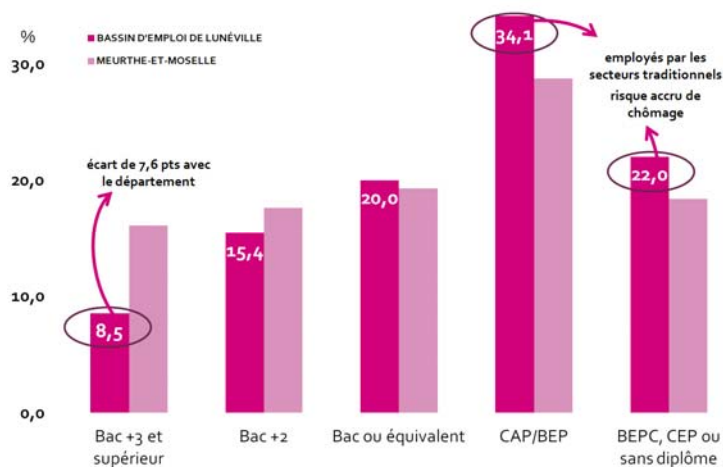
Diagnostic socio-économique réalisé par le CCTEFP du Lunévillois

En 2013, 1 897 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale du Lunévillois pour une recherche d'emploi ou une formation professionnelle. La Mission Locale a accueilli en 2013, 653 nouveaux jeunes, contre 561 en 2012. 40 % des jeunes accueillis par la mission locale viennent de la CC du Lunévillois, 13 % du Val de Meurthe et 10 % des Vallées du Cristal. Très peu viennent du la CC du Piémont Vosgien, de la CC de la Mortagne ou de la CC du Bayonnais.

La formation

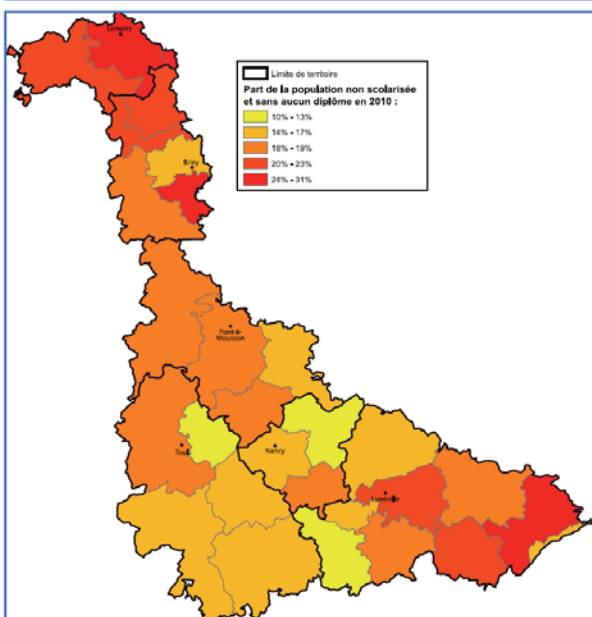
Dans le bassin d'emploi de Lunéville, les actifs en emploi sont plus faiblement diplômés qu'ailleurs dans le département. Il est à noter que 20,5% des salariés ont un niveau inférieur au CAP-BEP. Les diplômés de l'enseignement supérieur ne représentent qu'un actif occupé sur quatre.

Le niveau de formation des actifs ayant un emploi

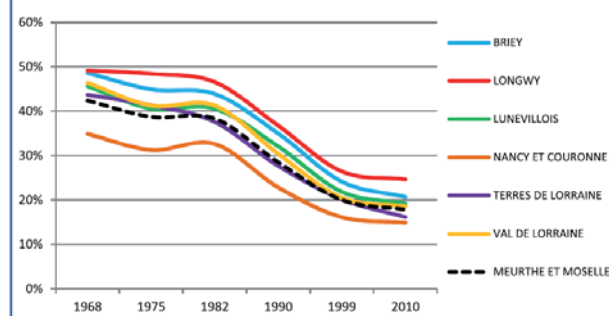


A l'échelle du Lunévillois, 19% de la population ne possède aucun diplôme en 2010 (18% en Meurthe-et-Moselle). Ce taux atteint des seuils encore plus élevés dans les CC du Lunévillois, des Vallées du Cristal et du Piémont Vosgien (28%). Néanmoins, la part de non diplômés est en régression.

LE DIPLÔME DE NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU



Évolution de la part de la population non scolarisée sans aucun diplôme :



Seule la commune de Lunéville est dotée de lycées. La ville-centre accueille aussi des établissements d'enseignement supérieur, avec 387 étudiants inscrits en sections de technicien supérieur et assimilé.

Deux centres de formation d'apprentis (CFA) se

situent sur le territoire : une antenne portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et l'Institut Européen de la Qualité Totale. Le territoire s'est doté d'un hébergement en logements étudiants.

En ce qui concerne la formation continue, il existe une quinzaine d'organismes sur le territoire du Lunévillois, dont la moitié sont installés dans la ville de Lunéville. Deux formations continues en alternance sont préparées à l'IUT Nancy-Brabois (antenne de Lunéville).

Une « Ecole de la deuxième chance » vient compléter les possibilités d'accompagnement.

Matrice FFOM

Points forts	Points à améliorer
- Concentration relativement importante de l'emploi autour des bourgs les plus importants - Existence d'une offre de formation	- Décroissance du nombre d'emplois - Faible concentration d'emploi dans les CC proches de l'agglomération de Nancy - Situation économique plus difficile dans l'Est Lunévillois - Faibles niveaux de formation - Les difficultés de mobilité pour les publics des territoires ruraux - Taux de chômage élevé dans la zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges et de Lunéville - Déficit de jeunes diplômés et jeunes actifs - Problèmes de mobilité des personnes en recherche d'emploi, insertion ou formation
Opportunités	Menaces
Diversification du tissu économique en direction notamment des activités de service / tertiaire	- Transformation des CC proches de l'agglomération de Nancy en territoires d'ortoir - Délocalisations industrielles

Enjeux

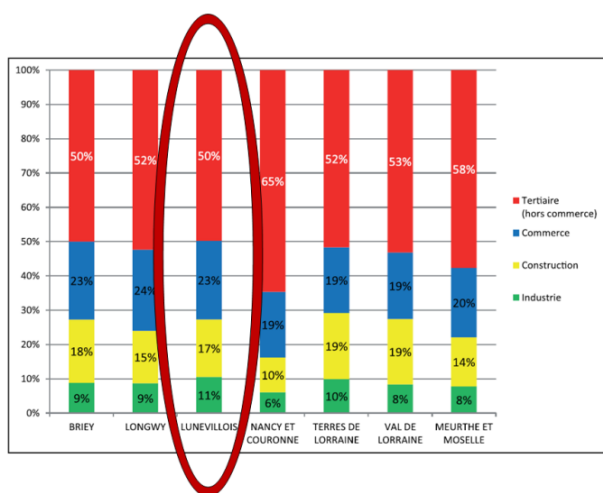
- La mobilisation et la mutualisation des énergies et des moyens (notamment financier) au service des entreprises et de l'emploi en s'appuyant sur l'existant et en le valorisant

VII. Le développement économique

Principaux constats

En 2013, le territoire compte 307 entreprises industrielles, 489 entreprises dans le secteur de la construction, 668 commerces et 1 449 entreprises de services (hors commerce).

Le Pays du Lunévillois demeure le territoire meurthe-et-mosellan le plus industrialisé si l'on se réfère au nombre d'entreprises industrielles (10,5% des entreprises). Globalement, les territoires ruraux sont ceux où les entreprises industrielles sont le mieux représentées (CC de la Vezouze, CC du Sânon...), avec de petites unités de production.



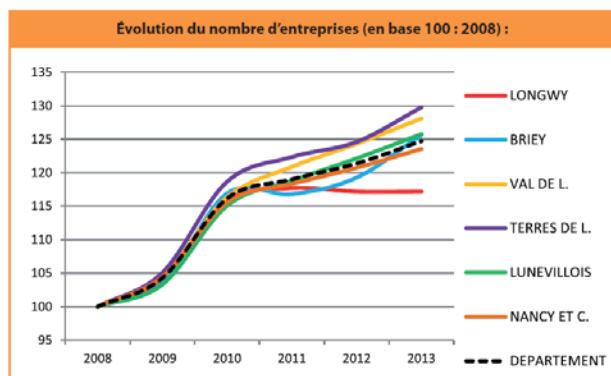
Parmi les établissements privés, Baccarat SA est la 6^{ème} entreprise du département en termes d'effectif salariés. Elle arrive en 20^{ème} position des entreprises qui réalisent le chiffre d'affaire le plus élevé dans le département (114 M € en 2012). Les fromageries de Blâmont à Herbéviller réalisent le 19^{ème} chiffre d'affaire le plus élevé (118 M € en 2012).

Parmi les établissements publics, le Centre Hospitalier de Lunéville se situe en 11^{ème} position des établissements dotés du plus gros effectif en Meurthe-et-Moselle (737 salariés en 2013).

CG 54, Atlas 2014

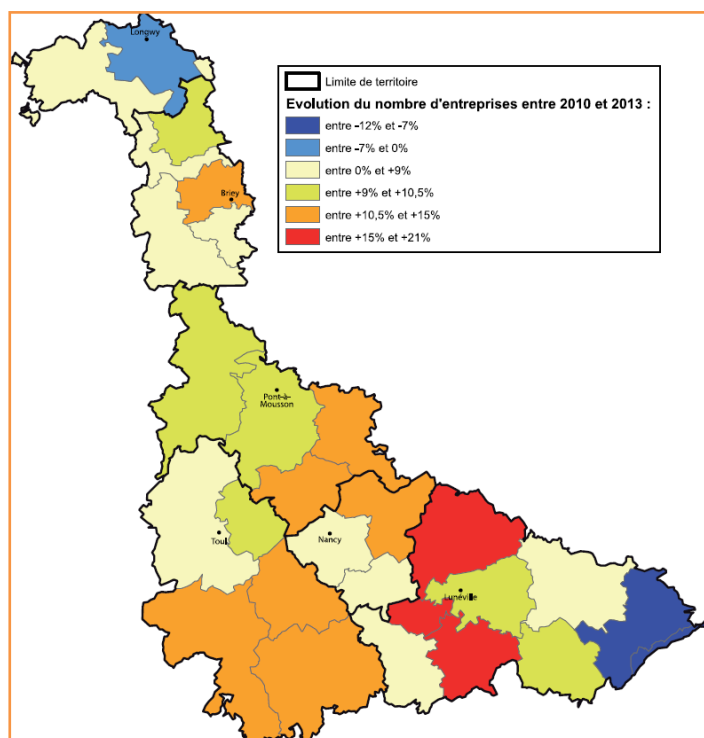
Le nombre d'entreprises est en forte progression sur la période 2010-2013 : +9%. Ce taux d'évolution, supérieur à la moyenne départementale (+7%), est le plus élevé en Meurthe-et-Moselle après celui du territoire du Val de Lorraine (+10%).

Au cours de ces trois années, les trois plus fortes croissances du nombre d'entreprises sont observées dans des EPCI de l'Ouest Lunévillois (CC du Val de Meurthe, CC de la Mortagne et CC du Sânon), avec des hausses comprises entre 17% et 21%.



Territoires	Evolution du nombre d'entreprises 2010-2013
LUNÉVILLOIS	9%
BRIEY	8%
TERRES DE LORRAINE	9%
LONGWY	1%
VAL DE LORRAINE	10%
NANCY ET COURONNE	7%
MEURTHE-ET-MOSELLE	7%

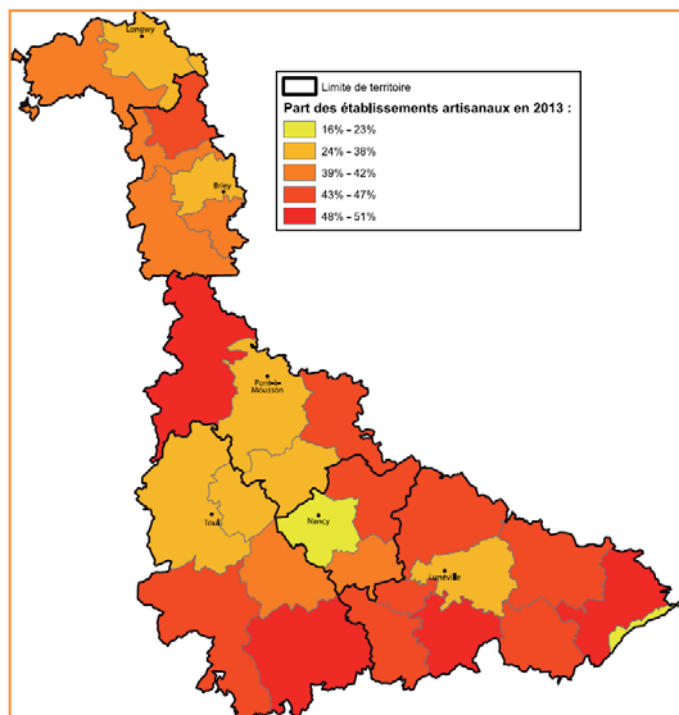
L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES



L'artisanat

L'artisanat occupe une place importante en milieu rural. Les établissements artisanaux représentent 40% de la part du nombre d'entreprises sur 7 des 8 EPCI du Pays en 2013, soit le taux le plus élevé du département, où la moyenne se situe à 32%.

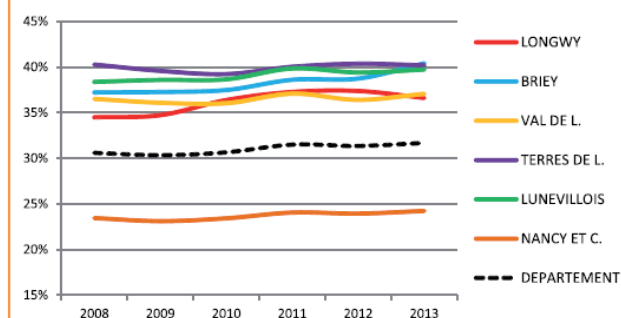
LES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE L'ARTISANAT



Territoires	Part d'établissements artisanaux en 2013
LUNÉVILLOIS	40%
BRIEY	40%
TERRES DE LORRAINE	40%
LONGWY	37%
VAL DE LORRAINE	37%
NANCY ET COURONNE	24%
MEURTHE-ET-MOSELLE	32%

CG 54, Atlas 2014

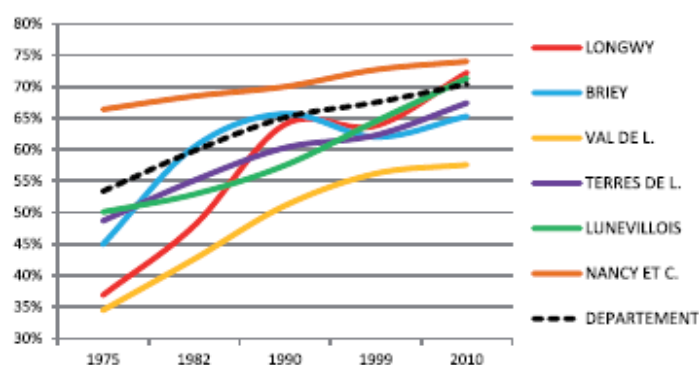
Évolution de la part des établissements relevant de l'artisanat :



Le Pays du Lunévillois a initié et monté le dossier d'une opération FISAC sur 5 communautés de communes rurales en 2011. Le programme bénéficie d'une enveloppe de soutien de l'Etat de 266 000 € pour la 1^{ère} phase. Sa mise en œuvre a été coordonnée à l'échelle du Pays entre 2012 et 2013 et reprise en 2014 par l'antenne de la CCI du Lunévillois.

L'économie présentielle

Évolution de la part de l'emploi présentiel :



La part de l'économie présentielle dans l'emploi total est passée de 50% à 71% en 40 ans sur le Pays du Lunévillois.

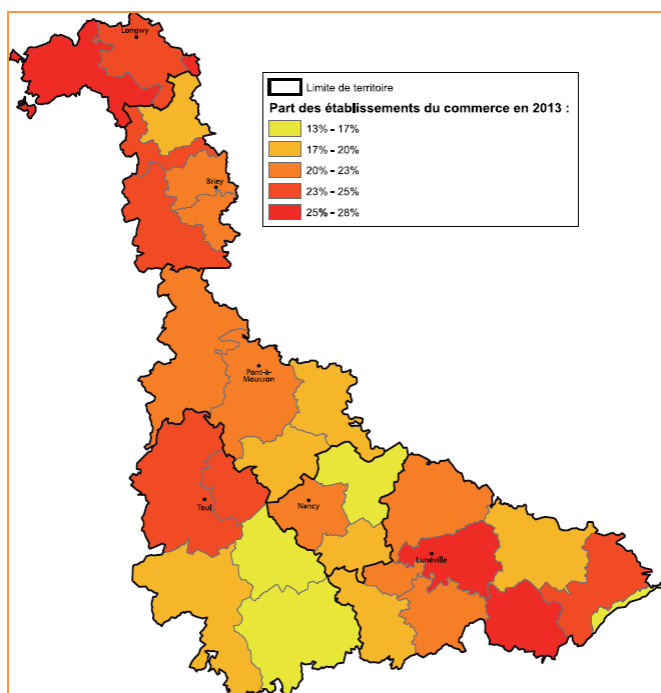
CG 54, Atlas 2014

Le commerce

La part d'établissements commerciaux est également relativement importante sur le territoire (24% contre 22% en moyenne en Meurthe-et-Moselle), notamment dans les CC du Lunévillois et des Vallées du Cristal.

Les principaux pôles d'attractivité commerciale sont Lunéville, Blâmont, Baccarat, Cirey-sur-Vezouze et Badonviller pour les territoires les plus à l'Est. Sarrebourg et Raon-l'Étape exercent sur les territoires Est du Pays une attractivité commerciale, et Charmes pour les territoires Sud-Ouest. Les territoires les mieux desservis en services ambulants sont les territoires les plus à l'Est du Pays, où il y a le moins de commerces fixes⁵.

LES ÉTABLISSEMENTS DU COMMERCE



Territoires	Part d'établissements commerciaux en 2013
LUNÉVILLOIS	24%
BRIEY	23%
TERRES DE LORRAINE	20%
LONGWY	25%
VAL DE LORRAINE	21%
NANCY ET COURONNE	21%
MEURTHE-ET-MOSELLE	22%

CG 54, Atlas 2014

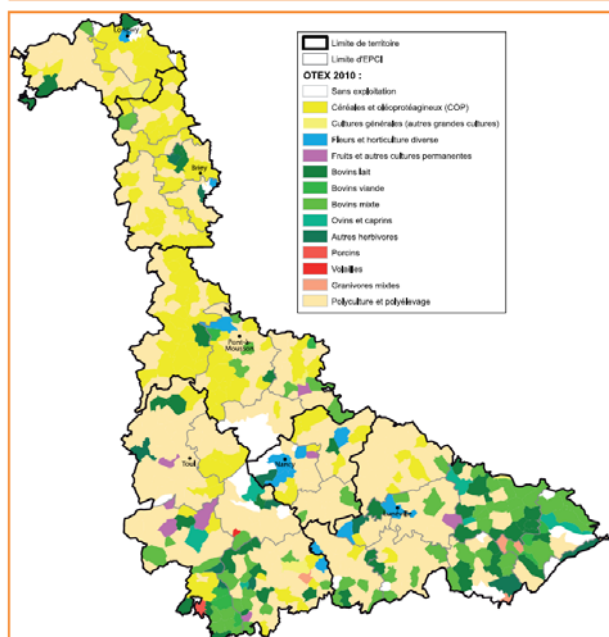
L'agriculture

La Production Brute Standard (PBS) moyenne des exploitations⁶ du Lunévillois est de 125 000 euros (la moyenne nationale est de 101 000 euros, la moyenne régionale est de 103 000 euros et la moyenne départementale est de 114 000 euros). Il s'agit de la PBS la plus élevée du département après celle du territoire de Briey. Cela témoigne de l'importance des exploitations agricoles, notamment dans la CC du Sânon (156 000 euros) et la CC de la Vezouze (145 000 euros).

Territoires	PBS des exploitations agricoles en 2010 (en k€)
LUNÉVILLOIS	125
BRIEY	132
TERRES DE LORRAINE	105
LONGWY	113
VAL DE LORRAINE	110
NANCY ET COURONNE	93
MEURTHE-ET-MOSELLE	114

⁵ ITER, Diagnostic mobilité, 2009

⁶ La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations permettant de les classer selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros et en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.



CG 54, Atlas 2014

Le Plateau lorrain (couvrant l'Ouest du Lunévillois) a comme orientation majoritaire la polyculture et le polyélevage. Les contreforts du massif vosgien à l'extrémité Est du Lunévillois sont marqués par une dominance d'élevage bovin (lait et viande).

Dans une moindre mesure, quelques communes sont concernées par les grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux), l'élevage d'ovins, caprins et granivores mixtes, ainsi que la culture des fleurs, fruits et l'horticulture diverse.

Parmi les principaux acteurs agricoles, il est à noter que l'identité polyculture-élevage du Lunévillois s'est forgée autour des coopératives laitières et céréalières : les Fromageries de Blâmont, Biogam, la CAL (Coopérative Agricole de Lorraine)...On compte aussi de nombreux acteurs privés.

Un potentiel de diversification agricole a été clairement identifié dans le cadre de l'étude menée conjointement par la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle⁷. En effet, le Lunévillois est fort d'expériences collectives, tant en circuits courts qu'en agritourisme et valorisation énergétique. On recense ainsi :

- Méthanisation : 9 projets en réflexion, 2 en phase de conception et 2 projets collectifs accompagnés par la Chambre d'Agriculture (sur la Vezouze et sur le Sânon)
- Agritourisme : des fermes labellisées « Bienvenue à la Ferme » (développement des vacances d'enfants à la ferme), sensibilisation à l'agriculture dans le cadre du programme des Espaces Naturels Sensibles par le CG, accompagnement individuel en agritourisme (4 projets en réflexions, 1 en phase de conception, 3 en cours de réalisation).
- Circuits courts : 5 projets en réflexion, 1 en phase de conception, 6 en cours de réalisation, 4 réorientations de projets. En plus, depuis 2013, 5 projets d'installation d'atelier de diversification sont suivis sur le Lunévillois par la Chambre d'Agriculture.

Les principaux points forts, points faibles, opportunités et menaces autour de la diversification agricole ont été mis en évidence.

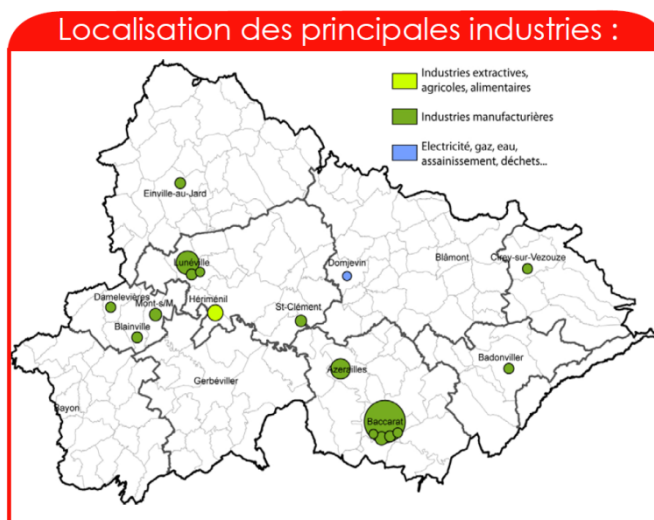
L'industrie

Le Lunévillois n'a pas été épargné par le déclin industriel avec notamment la fermeture récente de Trailor ACTM mais le territoire conserve un caractère industriel et compte notamment une industrie phare, la cristallerie de Baccarat, des entreprises valorisant des savoir-faire spécifiques (Faïencerie de Lunéville - Saint-Clément) et des entreprises de pointe dans plusieurs domaines.

⁷ Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle & Pays du Lunévillois, Diversifications agricoles et territoires : enjeux et plan d'action, 2014

La coopérative agricole laitière de Blâmont assure le quart de la production de lait du département avec 40 millions de litres de lait, mais traverse actuellement une passe difficile. Également dans l'industrie agro-alimentaire, les Salines de l'Est à Einville-au-Jard emploient 32 personnes en 2010, dont une partie de la production est destinée à l'industrie alimentaire. La commune accueille également la société Sanders Grand Est (produits alimentaires pour animaux, 50 salariés).

Dans le domaine de l'équipement aéronautique, Baccarat Précision (73 employés en 2010) compte de nombreux partenaires commerciaux (Dassault, Messier Bugatti, Liebherr Aerospace...). L'industrie métallurgique est relativement peu développée dans le Lunévillois. Hydro Leduc, société familiale indépendante basée à Azerailles (170 salariés en 2010) est cependant le sixième employeur privé du territoire et s'est spécialisé dans la mécanique hydraulique.



CG 54, Diagnostic CTDD 2012-2014, 2011 - fichier des entreprises, CCI 54, 15/07/2010

La verrerie de Baccarat, fondée en 1764 et devenue cristallerie en 1816, commercialise des articles en cristal de très haut de gamme. L'industrie du verre industriel est présente sur le territoire par le biais de l'entreprise Lhuillier Seyer (Cirey-sur-Vezouze), qui compte 44 salariés en 2010.

Outre l'industrie du sel dans le Sânon (saline d'Einville-au-Jard), l'industrie chimique est présente sur le territoire : Polyex à Lunéville, spécialisée dans la fabrication de produits d'emballage. Cityplast à Moncel-lès-Lunéville, spécialisée dans l'injection des thermoplastiques...

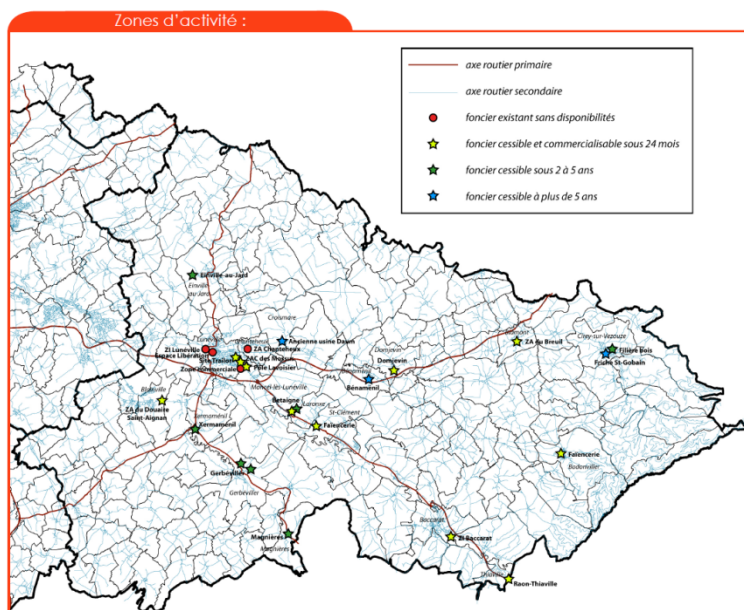
Le secteur de la construction et des travaux publics est bien représenté à Lunéville : présence des entreprises Eiffage TP et Bâtiments, SPIE Batignolles Est, Ineo Réseaux Est, SCREG Est ...

La société Thiriet à Hériménil est la principale industrie extractive du territoire et un employeur historique.

Le soutien aux entreprises

Le cluster Aériades est présent à Lunéville. Il rassemble un ensemble de compétences industrielles, de recherche et de formation à vocation aéronautique, spatiale et défense. Ce réseau est composé de plus de 35 partenaires : entreprises, centres de transfert de technologies, établissements d'enseignement et de recherche, unis par leur volonté de renforcer et développer la filière aéronautique en Lorraine.

On note une concentration des Zones d'Activités Economiques sur l'agglomération lunévilloise et quelques zones d'appui d'intérêt local, localisées le long des principaux axes de communication.



CG 57, Diagnostic CTDD 2012-2014, 2011 -
Sources: CAPEMM, CCI54, DDT54, 2011

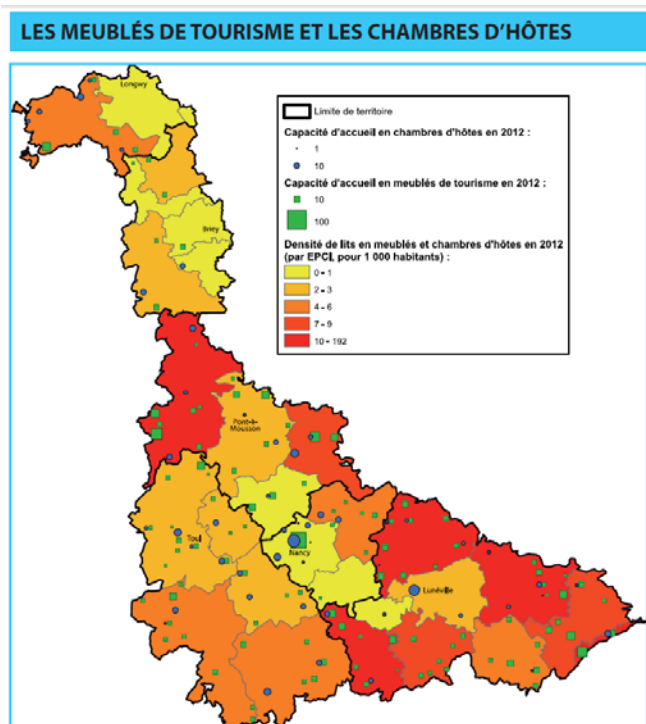
La plateforme d'initiatives locales IPL (Initiative en Pays du Lunévillois), soutenue financièrement par le PETR du Lunévillois mène son action au sein d'un réseau d'opérateurs aidant le porteur de projet économique à créer son entreprise (experts-comptables, banques, chambres consulaires, intercommunalités, opérateurs de la création d'entreprise...).

Les chefs d'entreprise du Lunévillois ont la possibilité de se rencontrer au sein de l'Association des industriels et entrepreneurs de la région lunévilloise. Il s'agit d'un lieu de réflexion et d'action pour répondre à des préoccupations communes des chefs d'entreprises du territoire.

Le tourisme

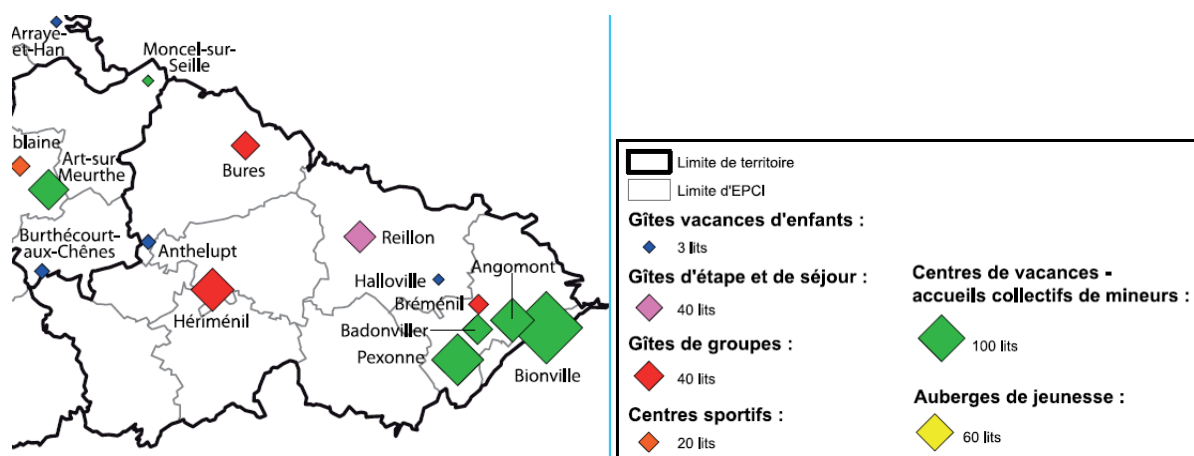
Le Pays du Lunévillois constitue le 1^{er} territoire de Meurthe-et-Moselle au niveau de la densité de lits touristiques dans les meublés de tourisme et chambres d'hôtes (densité de 5,4 lits pour 1 000 hab. en 2012, contre 1,8 lits en Meurthe-et-Moselle).

Si ce parc d'hébergement rural est important, il enregistre cependant un taux de fréquentation en dessous de la moyenne départementale en 2011.



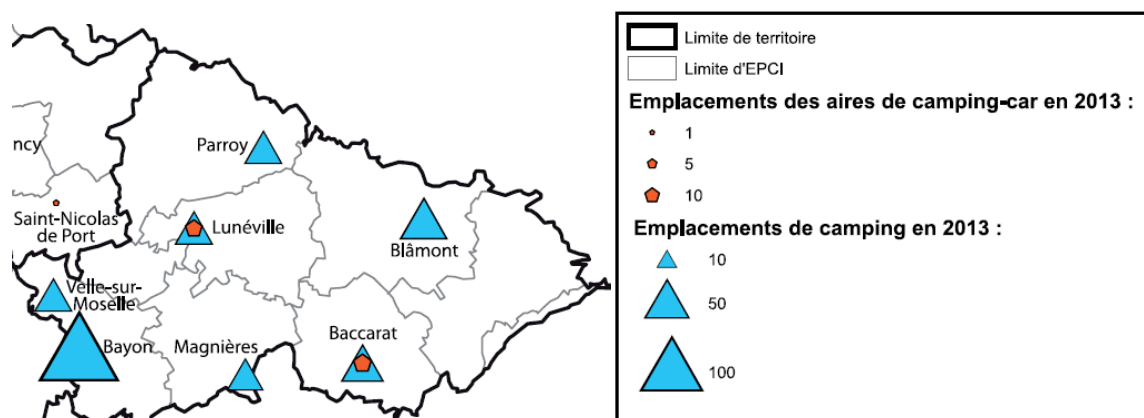
La capacité en hébergement collectifs est également la plus importante de Meurthe-et-Moselle, avec 362 lits, soit 34% des lits du département en 2012. Cela tient à la présence de nombreux accueils collectifs de mineurs dans l'Est Lunévillois. Il est à souligner que le taux d'occupation est inférieur à la moyenne départementale.

L'HÉBERGEMENT COLLECTIF



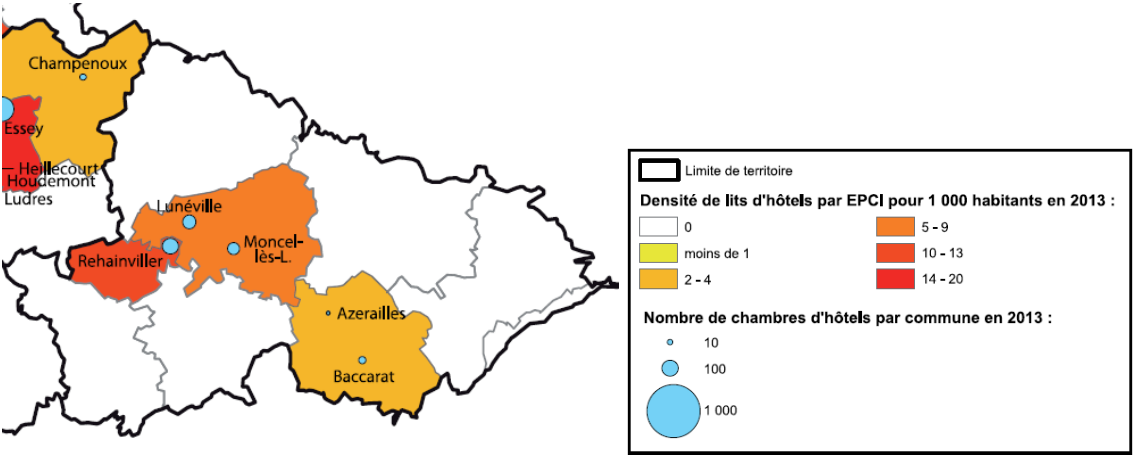
Avec 402 aires de camping et 28 aires de camping-car en 2013, la capacité en hôtellerie de plein air demeure la plus forte du département, malgré un nombre de places en camping-caravaning qui a fortement chuté dans le Lunévillois entre 2007 et 2011 (-243 places). Cette offre nécessite cependant d'être modernisée. Le taux d'occupation est inférieur à la moyenne départementale.

L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR



A l'échelle départementale, il est à noter la concentration de l'offre d'hôtellerie de tourisme et du nombre de nuitées dans l'agglomération nancéienne. A l'échelle du Pays du Lunévillois, les capacités hôtelières sont plus réduites avec 7 hôtels et 179 chambres en 2013, et concentrées dans les CC du Lunévillois, des Vallées du Cristal et du Val de Meurthe.

L'HÔTELLERIE DE TOURISME

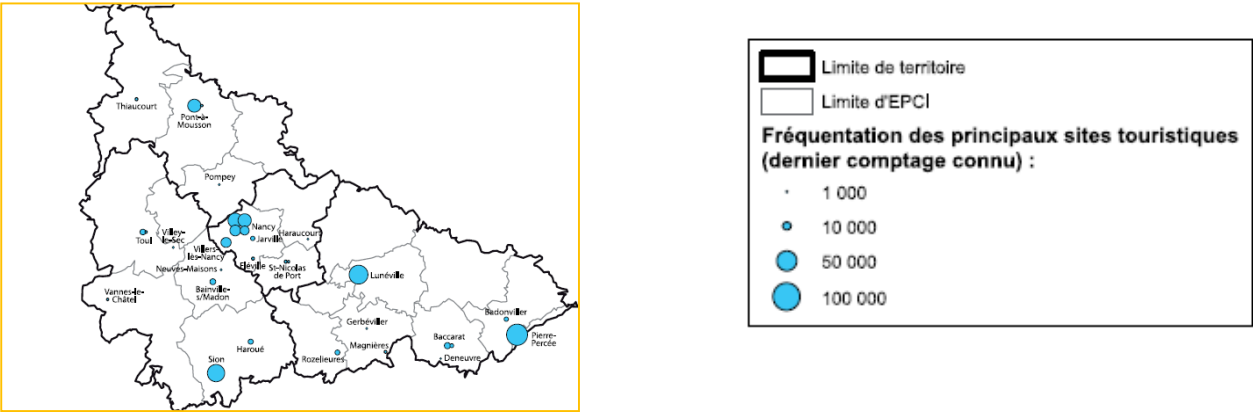


Les principaux sites touristiques fréquentés en 2013 sont : le château de Lunéville, les Lacs de Pierre Percée, le village du livre Fontenoy-la-Joûte, la Maison de la Mirabelle à Rozelieures, le Pôle Bijou de Baccarat et le Vélorail de Magnières.

Les principales manifestations touristiques en 2013 sont : les rencontres équestres de Lunéville, le théâtre d'eau de Lunéville, la Fête du pâté lorrain à Baccarat, la fête de l'élevage ou encore du potimarron...

Il existe des opportunités en matière de développement de l'agritourisme (cf. section sur l'agriculture), qui doivent s'intégrer dans la mise en œuvre de la politique touristique.

91% des touristes recensés en 2011 sont d'origine lorraine.



Depuis 2012, le Pays a fait du tourisme l'une de ses priorités en créant notamment en 2015 la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois qui anime le réseau des acteurs touristiques et coordonne le développement de produits touristiques et d'actions de promotion.

Matrice FFOM

Points forts

- Situation géographique avantageuse
- Proximité de l'agglomération nancéienne (notamment pour la partie Ouest du territoire)
- Héritage industriel ; présence d'industries phares, représentatives d'un savoir-faire réputé et quelques filières clés
- Présence d'organismes/réseaux pour accompagner et soutenir le développement des entreprises
- Petites entreprises innovantes dynamiques
- Croissance importante du nombre d'entreprises
- Bonne couverture en établissements artisanaux
- Présence de pôles d'attractivité commerciale
- L'agriculture, une activité traditionnelle encore forte, avec une production locale diversifiée et qui s'ouvre à la diversification
- La présence de monuments historiques (Lunéville, Baccarat ...) et de ressources naturelles support à des activités de nature
- Capacité en nombre d'hébergements touristiques en meublés, chambres d'hôtes, hôtellerie plein air

Opportunités

- Situation du territoire dans la nouvelle région et la proximité de Nancy
- Plusieurs intercommunalités situées en ZRR
- Territoires voisins riches en offre touristique, pouvant attirer des touristes dans le Lunévillois
- Proximité du Center Parcs et des Vosges
- L'engouement des touristes pour la randonnée (vélo, pédestre ...)
- Existence d'un potentiel de diversification agricole et le développement des circuits courts

Points à améliorer

- Existence de freins à la diversification agricole
- Poursuite de la désindustrialisation et crise de l'agriculture dans l'est du territoire
- Une couverture inégale en équipements et services (cf. section services et équipements)
- Déficit d'image et de notoriété
- Permanence de zones blanches ou grises dans la couverture numérique
- Un réseau et une accessibilité routière encore insuffisante
- Poursuite de la désindustrialisation et crise de l'agriculture dans l'Est du territoire
- Diminution du nombre d'emplois
- Une couverture inégale en équipements et services
- Des exploitations agricoles très lourdes à reprendre
- Existence de freins à la diversification agricole (manque de ressources financières notamment)
- Un potentiel touristique insuffisamment valorisé (ex : vélo, randonnée, tourisme fluvial, sports nautiques, produits du terroir...)

Menaces

- Délocalisations industrielles
- Remise en cause éventuelle de l'AOC Munster dans un avenir proche (évolution cahier des charges)
- Changement climatique (impact sur les cultures)
- Absence d'un positionnement touristique stratégique et partagé
- Concurrence des territoires voisins plus touristiques

Enjeux

- ➔ La définition d'un positionnement et d'une stratégie de développement économique territoriale partagée
- ➔ La création de richesses et d'emplois locaux par des entreprises locales innovantes, en activant les leviers renforçant le « matériau » existant (l'industrie, l'artisanat, la filière bois, l'agriculture, l'économie sociale et solidaire, les savoir-faire locaux...), mais aussi en explorant de nouvelles formes de développement économique local (tourisme, économie circulaire...)
- ➔ Un développement réussi des nouvelles technologies (infrastructures haut débit) sur le territoire
- ➔ Le maintien d'une activité agricole basée sur des acteurs locaux (nombreux, motivés et passionnés)
- ➔ Le développement des circuits courts (structuration de l'offre et de la demande)
- ➔ Le tourisme, vecteur de développement économique et territorial
- ➔ La notoriété et le positionnement touristique (identité) du territoire
- ➔ La mise en relation, structuration et organisation des acteurs touristiques (publics et privés)
- ➔ Liens et synergies entre les différentes filières touristiques du territoire et les autres secteurs d'activité économique locaux

VIII. L'environnement

Principaux constats

Le patrimoine naturel

L'espace géographique du Pays du Lunévillois est caractérisé par une forte diversité interne, et notamment par l'opposition Est-Ouest, espace de transition entre le plateau Lorrain, aux espaces ouverts, et les Vosges, aux espaces fermés.

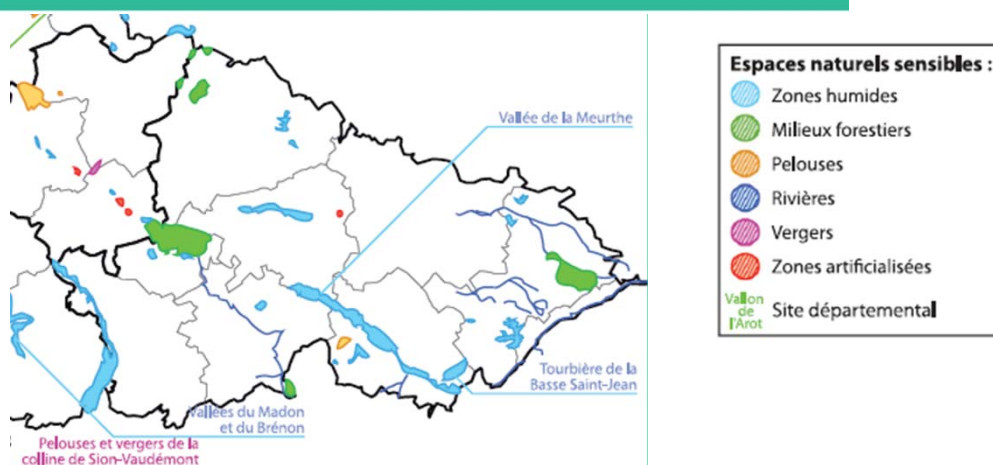
Le territoire est composé de quatre rivières (la Mortagne au Sud, la Meurthe au Sud-Est, la Vezouze à l'Est et le Sânon au Nord) qui forment les principales vallées du territoire et est traversé au nord-ouest par le canal de la Marne au Rhin.

La diversité de ses sols et de sa géographie confère ainsi au Lunévillois une grande variété de milieux naturels ayant un intérêt écologique et/ou paysager.

La surface cumulée totale de ces sites (ZNIEFF, Natura 2000, sites classés ou inscrits et arrêtés de protection de biotope) est d'environ 7000 ha, ce qui représente près de 5% de la surface du Pays (ex : Arrêté de Protection de Biotope de l'étang de Parroy).

Le Pays est donc composé de 18 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2 - 5 sites Natura 2000 : Bois du Feng (SIC), Forêt et étang de Parroy (SIC), Hêtraie-sapinière Bousson & Grandcheneau (SIC et ZPS), Vallée Meurthe et tourbière Basse Saint-Jean (SIC), Vallée Moselle - secteur Châtel-Tonnoy (SIC) - 29 Espaces Naturels Sensibles (fin 2013).

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES



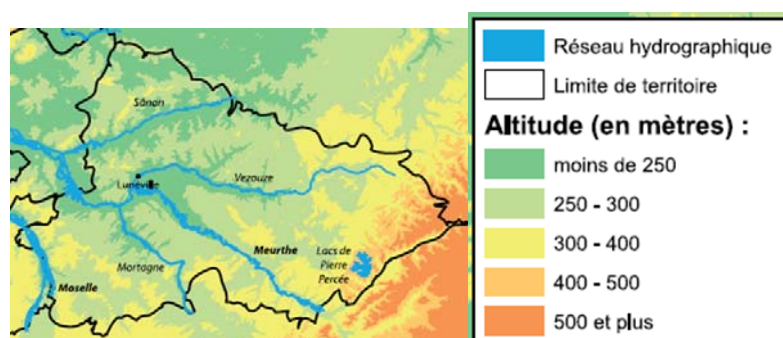
Les ressources naturelles

Une ressource en eau abondante mais à préserver

La ressource en eau est abondante sur le territoire avec la nappe des grès vosgiens qui constitue le réservoir stratégique de la Lorraine en eau souterraine. Mais tout comme sur l'ensemble du territoire lorrain, sans que la situation locale soit pour autant trop préoccupante, le bilan hydrique est négatif pour cause de surexploitation. Toutefois en plus de la nappe des grès vosgien, le territoire est irrigué par un réseau hydrographique important :

- la Meurthe est le principal cours d'eau du territoire ;
- la Vezouze a une longueur totale de 75,1 kilomètres et naît dans le massif du Donon. La Vezouze traverse notamment Cirey-sur-Vezouze et Blâmont et conflue avec la Meurthe à hauteur de Lunéville ;
- la Mortagne ;
- le Sânon (50 kilomètres) voit sa vallée empruntée par le canal de la Marne au Rhin ;
- la Moselle borde le territoire et rejoint la Meurthe en aval de Frouard ;
- la Plaine, affluent de la Meurthe en rive droite, naît sur la pente ouest du Donon et conflue avec la Meurthe à Raon l'Étape (Vosges) ;
- l'Euron est un cours d'eau du Bayonnais se jetant dans la Moselle à Bayon.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE



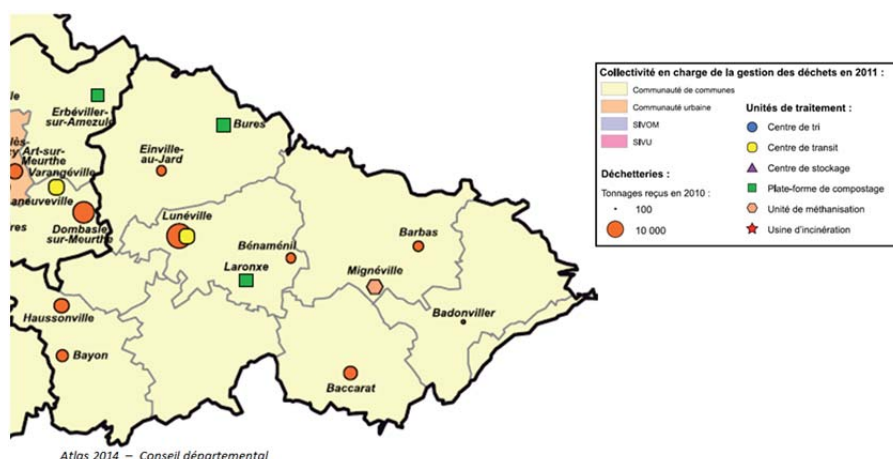
La forêt

Le territoire présente un taux de boisement de 39%, taux le plus important du département avec quelques-uns des massifs forestiers les plus vastes, comme la forêt domaniale de Parroy (seconde forêt la plus vaste du département) ou les forêts des Elieux et des Reclos (qui sont respectivement les quatrième et cinquième forêts en termes de superficie). Le taux de boisement est élevé notamment dans les contreforts du Donon, à l'est du territoire. On trouve de nombreuses essences de résineux à l'est du territoire, dans les collines sous-vosgiennes et dans les Vosges gréseuses à l'extrémité est : sapins, épicéas, pins...⁸

La gestion des déchets sur le territoire

La gestion des déchets sur le territoire du Pays du Lunévillois est faite par les EPCI qui ont la compétence de gestion des déchets. Sur le territoire du Lunévillois, 5 communautés de communes se sont engagées dans une politique de prévention commune à la suite de la démarche Pays et dans la mise en place de la redevance incitative ayant permis ainsi de répondre aux priorités du plan départemental de gestion des déchets. La CC des vallées du Cristal a en 2014 aménagé une recyclerie pour favoriser le réemploi.

Le territoire ne dispose pas de centre de tri mais d'un centre de transit, de deux plates-formes de compostage et d'une unité de méthanisation qui permet de valoriser les déchets de l'agriculture afin de produire de l'énergie (biogaz).



CG 54, Atlas 2014

Les secteurs émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES)

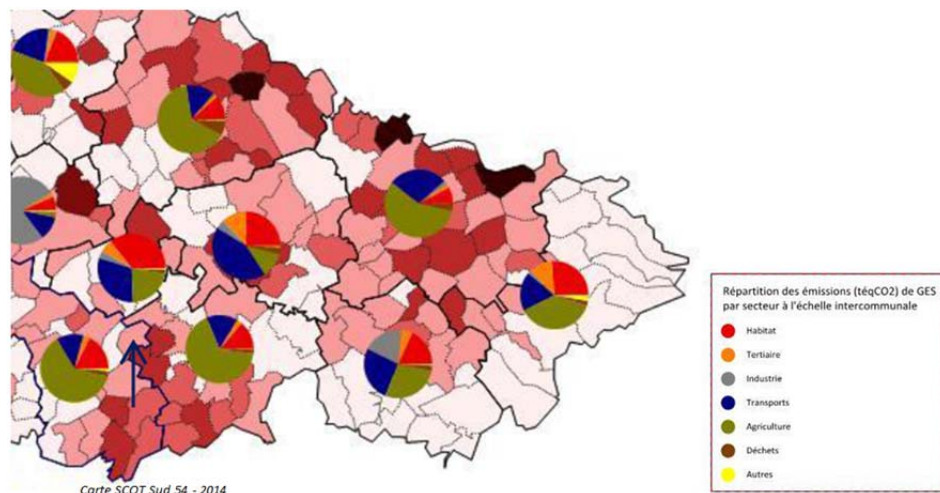
Les niveaux de consommation et d'émission de GES restent par habitant inférieurs aux niveaux moyens de ceux calculés à l'échelle du SCOT Sud 54.

A l'échelle du Lunévillois, l'agriculture reste le principal secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre en milieu rural (1/3 des émissions), suivi par le secteur résidentiel (1/4 des émissions), puis celui des transports. Les sources d'émission dans l'agriculture sont essentiellement de type non énergétique (utilisation de fertilisants...). Le caractère ancien du bâti, plutôt énergivore, et l'utilisation d'énergies fossiles expliquent la part importante du secteur de l'habitat.

Une situation que l'on ne retrouve pas sur tout le Pays du Lunévillois : sur le territoire du Val-de-Meurthe, c'est l'habitat qui est le principal émetteur de GES alors que sur le territoire de Lunéville (territoire urbain), le secteur du transport est le principal émetteur de GES, suivi par celui de l'habitat.

⁸ CG 54, Diagnostic CTDD 2012-2014, 2011

Les principaux facteurs d'explication de l'émission de GES dans le secteur de l'habitat sont le vieillissement de l'habitat qui rend les logements très énergivores et l'utilisation de ressources non-durables (fioul, etc.). Le principal facteur des émissions de GES dans l'agriculture est l'utilisation d'engrais ou de produits fertilisants.



L'énergie

La filière bois-énergie est présente sur le territoire par le biais de sept chaufferies bois implantées à Lunéville, Moyen (2 installations), Pexonne, Glonville et Reillon ainsi qu'au collège de Cirey-sur-Vezouze depuis 2009⁹.

Le développement du Bois-énergie fait l'objet d'une étude stratégique depuis le début de l'année 2009. Au même titre que l'agriculture, l'activité économique suscitée par l'exploitation forestière est considérable en Pays du Lunévillois, et la ressource en bois devrait même augmenter ces prochaines années avec la reconstitution des forêts dévastées par la tempête de 1999. On recense plusieurs projets parmi lesquels des chaufferies collectives (à Cirey-sur-Vezouze, Blâmont), une plate-forme d'approvisionnement pour conditionner le bois-énergie (Cofely à Cirey-sur-Vezouze)¹⁰.

En ce qui concerne la valorisation énergétique de l'agriculture, on recense quatre unités de méthanisation en fonctionnement, et deux projets en cours d'étude. Il existe également un groupement d'agriculteurs de la Mortagne (VDM énergie verte) qui produira de la biomasse à base de plants de Miscanthus.

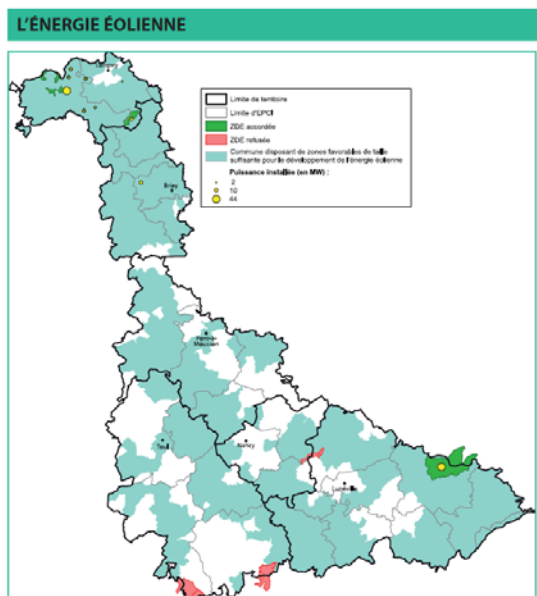
L'énergie éolienne est présente à travers le parc d'éoliennes de Foulcrey-Amenoncourt-Repaix-Igney dans le Blâmontois. Une Zone de Développement Eolien (zones pouvant accueillir des parcs éoliens) a vu le jour dans la CC de la Vezouze (ZDE du Haut des Ailes).

Lorraine Energies Renouvelables (LER) est installée à Blâmont et a pour objectifs de favoriser le développement des énergies renouvelables dans une démarche de développement durable. L'association gère aujourd'hui la « Route des énergies renouvelables » (Parc éolien du Haut des Ailes, chaufferie bois/solaire à la Croisée Découverte, unité de méthanisation à l'EARL des Brimbelles, centrale hydro-électrique sur la Meurthe). Cette route est un circuit de visites guidées et animées de sites de production d'énergies renouvelables situés sur le Pays du Lunévillois. L'Espace Info Energie de Blâmont, porté par l'association LER, anime des permanences-conseils personnalisées, objectives et gratuites sur tout le Lunévillois¹¹.

⁹ CG 54, Diagnostic CTDD du Lunévillois 2012-2014, 2011

¹⁰ Site du Pays du Lunévillois

¹¹ Idem



Matrice FFOM

Points forts

- Patrimoine riche et diversifié (naturel, paysager, architectural,...)
- Cadre de vie de qualité
- Elevage : facteur de diversification des paysages, des milieux (présence de prairies et pâturages) et d'animation (troupeaux)
- Forêts
- Faible part d'espaces artificialisés, une faible hausse de l'artificialisation des sols
- Production d'énergies renouvelables : éolien, bois-énergie...

Points à améliorer

- Perte de qualité paysagère (perte de qualité patrimoniale des villages, simplification des espaces agricoles, enrésinement...)
- Présence d'établissements polluants
- Pollutions de l'environnement (sols, eau...)
- Taux élevé de communes non équipées en matière d'assainissement

Opportunités

- Un potentiel de développement du bois-énergie, de l'éolien et de la méthanisation
- L'association « eau / forêt / montagne / patrimoine » comme support d'activités

Menaces

- Développement non maîtrisé de l'éolien (impact paysager)
- Risques naturels et technologiques
- Changement climatique

Enjeux

- ➔ La préservation, la réappropriation et la valorisation d'un cadre de vie naturel (en lien avec la place de l'agriculture) : consommation locale, participation à la vie locale...
- ➔ Le soutien au développement d'une filière de transition énergétique auprès des acteurs publics (collectivités) et privés (habitants, entreprises...) avec au préalable la définition d'une stratégie globale de transition énergétique (performance énergétique des bâtiments publics et privés – lien avec la précarité énergétique -, nouvelles formes d'habitat, production d'énergie renouvelable...)

Partie 2. La stratégie d'action

Suite aux travaux participatifs menés dans le cadre de la réalisation du diagnostic, une stratégie d'action a été construite en lien avec les acteurs locaux.

I. La stratégie du projet de territoire de Pays

Renforcer l'attractivité du territoire était l'objectif majeur de la charte du Pays en 2002. Au fil des années, les acteurs du Lunévillois ayant travaillé, construit et concrétisé ensemble des projets au sein du Pays ont pris peu à peu conscience des richesses dont disposait le Lunévillois. Néanmoins, le territoire n'a pas encore valorisé toutes ses potentialités et cet objectif d'attractivité territoriale ressort encore comme une préoccupation majeure en 2015. A partir des travaux réalisés en ateliers et du diagnostic territorial, Il représente l'un des trois enjeux transversaux de développement pour le territoire.

Trois enjeux transversaux ont été identifiés pour la stratégie de développement du projet de territoire du Pays :

- o Enjeu n°1 : l'attractivité du Lunévillois et notamment son attractivité économique
- o Enjeu n°2 : La valorisation des ressources territoriales
- o Enjeu n°3 : Le cadre de vie et le bien-être de la population

Pour répondre à ces trois grands enjeux, des orientations stratégiques ont été identifiées par les acteurs du territoire. Ces orientations se déclinent ensuite au travers d'objectifs opérationnels.

■ Enjeu n°1 : L'attractivité territoriale du Lunévillois

Cinq orientations ont été repérées pour renforcer la capacité attractive du territoire.

Orientation n°1 : devenir un territoire de référence dans l'accompagnement et dans l'accueil des entreprises

La Région Lorraine a mis en place une chaîne d'appui à la création d'entreprises amenée à se décliner dans les territoires. Le SCoT Sud 54 conduit une réflexion approfondie pour définir une stratégie de développement économique coordonnée à l'échelle de l'agglomération nancéienne et de ses territoires environnants.

En synergie avec ces démarches et en cohérence avec l'une de ses missions principales, le Pays devra créer toutes les conditions favorables pour atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- ▶ **Objectif n°1 : Structurer et animer une politique globale d'accueil des entreprises à l'échelle du Pays**
- ▶ **Objectif n°2 : Développer le partenariat interprofessionnel pour gagner en cohérence et en efficacité**
- ▶ **Objectif n°3 : Favoriser les initiatives de mutualisation des acteurs économiques**
- ▶ **Objectif n°4 : Disposer d'une offre foncière adaptée**
- ▶ **Objectif n°5 : Finaliser un réseau d'infrastructures performant**
- ▶ **Objectif n°6 : Se doter d'un réseau très haut débit**
- ▶ **Objectif n°7 : Avoir une offre de services suffisante (culturels, éducatifs, habitat ...)**

Orientation n°2 : Anticiper la transition vers de nouvelles formes d'activités

Face à la mondialisation de l'économie, les grandes entreprises du secteur productif ne cessent aujourd'hui de réduire leurs effectifs. L'espoir de création d'emploi se porte donc vers de nouveaux secteurs d'activités et de nouvelles formes d'économie s'inscrivant en phase avec les évolutions actuelles de la société : utilisation du numérique, retour à une économie plus locale et plus solidaire... Il s'agira d'être imaginatif, de répondre à de réels besoins peu ou mal satisfaits sur un territoire. Toutes les formes d'initiatives individuelles et collectives, d'entrepreneuriat local valorisant les ressources ou les savoir-faire locaux seront soutenues.

Les trois objectifs opérationnels suivants ont été identifiés :

- ▶ **Objectif n°1 : Encourager le développement de nouvelles formes de développement économique local :**
 - économie du numérique
 - économie circulaire
 - économie sociale et solidaire
 - économie autour du vieillissement de la population
 - économie du bois
- ▶ **Objectif n°2 : Soutenir l'entrepreneuriat local**
- ▶ **Objectif n°3 : Favoriser l'innovation des entreprises**

Orientation n°3 : Consolider l'économie locale

L'accent est mis en matière de développement économique territorial sur la consolidation d'une économie locale valorisant des ressources et des savoir-faire spécifiques à un territoire, s'inscrivant dans des circuits de transformation et de commercialisation courts et répondant aux besoins de consommation des populations.

Deux objectifs prioritaires ont été identifiés :

- ▶ **Objectif n°1 : Développer les circuits courts**
- ▶ **Objectif n°2 : Valoriser les produits et savoir-locaux locaux**

Orientation n°4 : accompagner le développement économique du territoire d'une politique de l'emploi et de la formation en adéquation

De nombreux échanges et de nombreux liens existent déjà entre élus, partenaires de l'emploi et acteurs économiques du Lunévillois.

Ces seront poursuivis pour notamment renforcer et adapter la qualification de la population locale aux besoins du tissu économique.

Il s'agira :

- ▶ **Objectif n°1 : Poursuivre la qualification des populations en adéquation avec les besoins des entreprises**
- ▶ **Objectif n°2 : Renforcer les liens entre les partenaires de l'emploi et le monde de l'entreprise**

Orientation n°5 : Valoriser et communiquer sur les atouts et l'identité du territoire

Toute politique d'attractivité territoriale pour être efficiente doit s'appuyer sur une communication dynamique valorisant l'identité du territoire, ses atouts, ses potentialités et ses acteurs. Il s'agira donc de se doter des outils de marketing nécessaires et proposer des offres attractives.

Trois objectifs opérationnels ont été retenus :

- ▶ **Objectif n°1 : Se donner les moyens d'une politique de marketing territoriale (image positive du territoire, sentiment d'appartenance...)**
- ▶ **Objectif n°2 : Oser proposer des offres attractivités d'installation sur le territoire (habitants et entreprises)**
- ▶ **Objectif n°3 : Poursuivre et amplifier la promotion touristique du territoire**

■ Enjeu transversal n°2 : La valorisation des ressources territoriales

En lien direct avec les ressources naturelles et patrimoniales (culturelles, historiques, architecturales...) du Lunévillois et avec les moteurs actuels d'une économie locale tournée vers la mise en place d'un nouveau modèle énergétique et vers la (re)découverte de nos richesses, trois orientations ont été repérées pour contribuer à la valorisation des ressources du Lunévillois.

Orientation n°1 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales

Pour répondre à cette opération, des objectifs opérationnels liés à la protection ou à la valorisation d'un type de ressources territoriales données ont été ciblés :

- ▶ **Objectif n°1 : Préserver le patrimoine naturel en lien avec le développement d'un tourisme vert (eau – forêt – paysage)**
- ▶ **Objectif n°2 : Valoriser le patrimoine forestier et la filière bois**
- ▶ **Objectif n°3 : Soutenir les projets de valorisation du patrimoine naturel**
- ▶ **Objectif n°4 : Agir en faveur d'un aménagement et d'une structure urbaine de qualité**

Orientation n°2 : Structurer et promouvoir un tourisme de découverte pour dynamiser le territoire

Comme le met en évidence le diagnostic territorial, 80 % des touristes du Lunévillois sont français et avant tout lorrains. Pour attirer plus de visiteurs et de touristes, il s'agira de rendre notre territoire encore plus attractif en valorisant la qualité de son patrimoine naturel et culturel pour donner envie à un public notamment urbain de venir (re)découvrir le Lunévillois à travers des activités originales, une offre de loisirs attrayante, des produits touristiques de qualité...

Trois objectifs opérationnels ont été retenus :

- ▶ **Objectif n°1 : Conforter et coordonner une offre de tourisme de découverte, vecteur de la dynamique de développement territoriale**
- ▶ **Objectif n°2 : Construire la destination « tourisme de découverte »**
- ▶ **Objectif n°3 : Soutenir la création et le développement d'activités et d'offre de qualité, venant enrichir l'offre touristique**

Orientation n°3 : Devenir un territoire de référence en matière de transition énergétique

Le Lunévillois a dans le domaine énergétique d'importantes potentialités à valoriser. Dès le début des années 2000, il a été pionnier dans ce domaine à travers l'aménagement du premier parc éolien communautaire et à travers la mise en place de la première unité de méthanisation en France, labellisée Pôle d'Excellence rurale.

Depuis 2010, le Pays a porté une politique d'actions volontariste en matière de mobilité en accompagnant le développement de moyens de mobilité alternatifs au tout automobile.

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, Il s'agira de renforcer la dynamique engagée et d'engager de nouvelles actions en répondant aux objectifs suivants :

- ▶ **Objectif n°1 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie**

- ▶ **Objectif n°2 : Lutter contre les inégalités énergétiques et promouvoir un habitat économe en énergie**
- ▶ **Objectif n°3 : Repenser les modes de déplacement et de transport sur le territoire**
- ▶ **Objectif n°4 : Accompagner la mise en réseau des acteurs de la filière de la transition énergétique**

■ **Enjeu transversal n°3 : Cadre de vie et bien être de la population**

Comme le montrent bien les éléments du diagnostic relatifs à l'environnement et au niveau de services et d'équipements dont est doté le territoire, les habitants du Lunévillois bénéficient d'un cadre de vie de qualité.

La qualité de ce cadre de vie repose notamment sur un environnement naturel préservé et sur la présence d'une armature urbaine équilibrée. Cette armature s'articule notamment autour de Lunéville et d'un réseau de bourgs urbains et ruraux qui centralisent des services diversifiés. L'enjeu pour l'avenir sera de préserver cette qualité de vie tout en étant capable de conserver une population diversifiée en âge et en catégories socio-professionnelles et d'être en mesure d'attirer de nouvelles populations.

Orientation n°1 : Rendre accessible les nouvelles technologies à tout le territoire

Cette orientation stratégique est ressortie comme une des conditions préalables indispensable à un développement économique équilibré à l'échelle du Pays. Il s'agira de veiller au développement d'une couverture numérique complète qui n'accentue pas le risque de fracture entre secteurs urbains et secteurs ruraux.

Il s'agira notamment de travailler en partenariat avec le Conseil départemental et ainsi suivre la mise en application du schéma départemental d'aménagement numérique.

Deux objectifs opérationnels ont été fixés :

- ▶ **Objectif n°1 : Permettre à tous les foyers d'être connecté efficacement (fibre optique, très haut débit...)**
- ▶ **Objectif n°2 : Etre un territoire numériquement en avance**

Orientation n°2 : Soutenir et développer le tissu associatif en favorisant la mutualisation, la valorisation et l'engagement participatif des habitants

C'est l'une des richesses du territoire lunévillois qui a été soulignée au cours des forums, le tissu associatif reste très présent et dynamique sur le territoire du Lunévillois. Il est notamment représenté par les fédérations et les associations de l'éducation populaire qui participent activement à l'animation des communes et des territoires en milieu rural : Familles rurales, foyers ruraux, MJC..

Trois objectifs ont été retenus pour soutenir et développer le tissu associatif :

- ▶ **Objectif n°1 : Développer un tissu associatif de qualité**
- ▶ **Objectif n°2 : Communiquer pour valoriser le milieu associatif**

- **Objectif n°3 : Encourager et faciliter la complémentarité des associations ayant des buts similaires**

Orientation n°3 : Rendre le citoyen actif de son territoire

Directement en lien avec l'orientation n°2, le tissu associatif sera dynamique si les habitants du Lunévillois investissent leur territoire à travers un engagement citoyen contribuant au maintien d'une ruralité vivante. Le Conseil de Développement du Pays du Lunévillois doit assurer cette représentativité.

- **Objectif n°1 : Soutenir et développer l'implication des habitants dans leur territoire**
- **Objectif n°2 : Animer les lieux d'échanges**

Orientation n°4 : Permettre, favoriser et assurer une bonne accessibilité et couverture des services sur le territoire (notamment dans les bourgs ruraux)

Le territoire est doté d'un réseau d'équipements et de services diversifié sur l'ensemble de ses bourgs centre, les équipements de niveau supérieur se concentrant sur Lunéville.

Les attentes exprimées dans ce domaine portent sur un maintien de leur accessibilité à l'ensemble de la population, sur l'importance de la mobilité en milieu rural et sur la nécessité de mutualiser ou de diversifier les usages de certains services.

- **Objectif n°1 : Permettre l'accessibilité des services à l'ensemble de la population en prenant en compte les difficultés sociales**
- **Objectif n°2 : Permettre aux personnes d'être mobiles**
- **Objectif n°3 : Multiplier et diversifier les usages des équipements publics**

Orientation n°5 : Favoriser le maintien de la population sur le territoire

De nombreux jeunes quittent le Lunévillois pour poursuivre leurs études supérieures et de plus en plus d'actifs se déplacent pour aller travailler vers les pôles urbains extérieurs. Parallèlement, une tendance marquée d'un vieillissement de la population est observée dans les territoires les plus ruraux. Pour conserver et attirer une population diverse en âges et notamment contribuer au maintien des actifs sur le Lunévillois, 7 objectifs ont été ciblés :

- **Objectif n°1 : Soutenir les initiatives qui permettent de travailler dans le territoire**
- **Objectif n°2 : Conserver la population active sur nos lieux de vie**
- **Objectif n°3 : Favoriser l'investissement et l'implication des habitants dans des démarches collectives**
- **Objectif n°4 : Favoriser le partage à tout âge**
- **Objectif n°5 : Avoir un parcours résidentiel permettant le maintien des personnes âgées sur le territoire**

- **Objectif n°6 : Disposer d'une offre de services et d'équipements adaptée aux besoins de la population (petite-enfance, personnes âgées...)**
- **Objectif n°7 : Se donner les moyens de conserver sa jeunesse**

II. La priorité ciblée LEADER et la stratégie d'actions LEADER

En adéquation avec les enjeux et les orientations de la stratégie définie pour le projet de territoire du Pays, le comité de pilotage du projet LEADER a étudié trois hypothèses de travail pouvant constituer la priorité ciblée pour le projet LEADER.

Thématique n°1 : le Tourisme

Il s'agit dans cette hypothèse de concentrer les moyens de LEADER sur le développement touristique du Lunévillois pour notamment construire une destination axée autour d'un tourisme de découverte, rendre plus attractive l'offre touristique (hébergement, restauration, activités...).

Thématique n°2 : L'économie de proximité

La priorité serait donnée dans cette hypothèse aux leviers d'actions, moteurs de développement d'une économie de proximité basée sur des activités locales, non délocalisables et valorisant les ressources et savoir-faire endogènes au Lunévillois. Parmi ces moteurs de développement, le tourisme en constituerait l'un des leviers essentiels.

Thématique n°3 : Le cadre de vie

Cette hypothèse vise à valoriser la qualité du cadre de vie qui est une réelle valeur ajoutée dans le Lunévillois. Il s'agirait alors de poursuivre et de renforcer les actions déjà engagées en faveur de la mobilité et de renforcer ou d'adapter les équipements et services aux besoins de la population locale.

Les acteurs du territoire ont établi le constat que dans ces domaines, le Pays avait déjà porté des projets structurants et que la priorité devait être portée sur le champ économique.

La priorité ciblée pour la stratégie d'action LEADER qui a été retenue est l'hypothèse n°2 portant sur la thématique de « L'économie de proximité » avec l'objectif prioritaire d'apporter à travers le projet LEADER « Nouvel élan pour une économie durable » au territoire lunévillois.

La stratégie d'action LEADER

Suite au ciblage par le Comité de pilotage de la thématique du développement économique pour la candidature LEADER, deux forums territoriaux ont été dédiés à l'élaboration d'un plan de développement autour de quatre axes stratégiques prioritaires constituant les principales activités non délocalisables et durables qui répondent aux besoins de la population locale résidente ou de passage (touristes..).

Axe n°1 : développement du tourisme

Axe n°2 : développement des circuits courts

Axe n°3 : valorisation des savoir-faire locaux

Axe n°4 : valorisation économique des ressources naturelles

Au cours de deux forums de travail et d'échanges, les acteurs du territoire ont décliné ces axes d'intervention en orientation stratégiques et en objectifs opérationnels.

Axe n°1 : développer le Tourisme

Cet axe est ressorti comme le levier majeur de l'économie de proximité à développer autour de deux orientations stratégiques :

- o Attirer les touristes
- o Conserver les touristes

Orientation n°1 : Attirer les touristes

Cette première orientation vise avant tout à mettre en valeur le territoire lunévillois et son potentiel touristique pour le rendre plus attractif. Il s'agira notamment de créer une identité touristique attractive, de mobiliser les acteurs dans une dynamique de travail en réseau pour mutualiser les outils et les compétences.

Orientation n°2 : Conserver les touristes

Pour rendre attractive l'offre touristique du Lunévillois, il s'agira de soutenir toutes les initiatives concourant au développement d'une véritable culture d'accueil touristique, à une amélioration de la qualité des structures d'hébergement et de restauration, à la mise en place d'activités et de produits touristiques. Il faudra enfin être créatif pour fidéliser les touristes et les inciter à augmenter leur durée de séjour sur le territoire.

Axe n°2 : développer les circuits courts

Au croisement d'enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux, les circuits courts participent à la recherche de liens plus directs entre producteurs et consommateurs (relation directe ou indirecte à travers un intermédiaire). Ils contribuent au développement d'une production durable et d'une consommation responsable.

Pour privilégier le développement d'activités de proximité non délocalisables, le développement des circuits courts dans différentes filières sera accompagné. Pour y parvenir, deux orientations stratégiques ont été retenues pour organiser les marchés en amont et les rendre lisibles et viables en aval.

Orientation n°1 : Organiser les acteurs en amont

Pour s'inscrire dans des circuits courts, les acteurs économiques devront être en capacité de diversifier leurs activités ou de s'organiser en réseau pour leur permettre de produire, de commercialiser et dans certains cas de transformer sur place.

Orientation n°2 : Structurer un marché local en aval

Pour créer un véritable marché économique, il s'agira de structurer par filière la chaîne de production, de transformation et de commercialisation des produits allant des producteurs aux consommateurs.

Axe N°3 : valorisation des savoir-faire locaux

Orientation n°1 : Donner une plus-value à nos savoir-faire locaux

Orientation n°2 : Accompagner les acteurs dans leur démarche innovante de valorisation des savoir-faire locaux

Axe n°4 : Valorisation des ressources naturelles

Le territoire du Lunévillois se distingue par la richesse de ses ressources naturelles : eau, forêt, espaces naturels remarquables, paysages, ressources énergétiques.

Les acteurs locaux ont été pionniers dans le développement des énergies renouvelables avec l'implantation du parc éolien du Haut des ailes et de la première unité de méthanisation en France (Mignéville). La filière bois fait actuellement l'objet d'un travail de réflexion partenarial pour soutenir la valorisation des forêts privées et soutenir les entreprises du secteur.

Il s'agit dans le cadre du projet LEADER d'apporter un nouvel élan à la valorisation des ressources encore sous-exploitées.

Orientation n°1 : Contribuer à la structuration et au développement de la filière bois

Avec une présence importante de la forêt notamment sur la partie Est Lunévilloise, LEADER soutiendra tous les projets concourant à valoriser les différentes activités de la filière bois.

Orientation n°2 : Faire de notre territoire un modèle en matière de nouvelles énergies

Face aux enjeux climatiques et énergétiques, la transition énergétique est une priorité pour l'ensemble des territoires. Pour y répondre, il est nécessaire de réduire les consommations et de développer le potentiel local d'énergies renouvelables.

Orientation n°3 : S'appuyer sur les ressources naturelles pour être un territoire d'expérimentation et de création d'une plus-value locale

Le territoire souhaite diversifier l'usage et les débouchés de ses ressources naturelles dans une logique d'innovation et de coopération afin de conforter la viabilité des filières.

Orientation n°4 : Accompagner les liens entre l'agriculture et les ressources naturelles

Favoriser l'usage et la production de nouvelles énergies dans le cadre des activités agricoles.

CHAPITRE 2. Le processus d'implication des acteurs

Dans le cadre de son évolution en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, le Pays du Lunévillois doit entamer, dans le délai d'un an, la définition de son nouveau projet de territoire.

Cette opportunité devait être saisie afin d'assurer pleinement l'adéquation entre les priorités du territoire et la priorité ciblée du projet LEADER. En effet, LEADER représente une déclinaison opérationnelle de thématiques transversales du projet de territoire.

Partant de ce constat, l'intégration des acteurs locaux (privés et publics), dès les phases d'élaboration du diagnostic et du projet global de territoire a semblé primordiale.

Cette implication des acteurs locaux passait notamment par le biais d'une représentation du secteur privé au sein du Comité de pilotage pour l'élaboration du projet de territoire et de la candidature LEADER, permettant ainsi d'asseoir pleinement la légitimité de la démarche d'élaboration du projet LEADER du GAL Pays du Lunévillois.

Le préalable indispensable à l'écriture du nouveau projet : L'évaluation de l'actuel programme LEADER

Une méthode « participative »

Le GAL a opté pour une évaluation réalisée en interne sans le concours d'un prestataire extérieur à la structure. Cependant, dans l'optique de garantir l'objectivité de la démarche, l'évaluation a été pilotée par un comité comprenant des représentants de la société civile (Conseil de développement) et du secteur public (PETR).

Il a été proposé de prioriser une évaluation participative afin d'obtenir des informations fiables, précises et novatrices. L'avis et les propositions des principaux acteurs du programme LEADER étaient recherchés afin de mesurer de manière optimale l'efficacité de l'animation et de la mise en œuvre du programme sur le territoire. L'implication des bénéficiaires du programme LEADER s'impose par les caractéristiques fondamentales du programme qui encouragent, via le principe de démarche ascendante, une large participation d'acteurs publics et privés qui définissent ensemble la stratégie du territoire.

Des questionnaires ont été adressés aux personnes suivantes :

- Les porteurs de projet
- Les membres du Comité de programmation
- Les membres du Comité technique (équipe technique du GAL et cofinanceurs)

Les résultats de cette évaluation figurent en annexe ;

I. Une large implication des acteurs locaux dès l'élaboration du projet

Le diagnostic, la stratégie locale et le plan de développement ont été co-élaborés avec les différents acteurs du territoire (privés et publics). Cette démarche a suivi deux logiques :

- une logique **d'approche multi partenariale et ascendante** fondée sur une large participation d'acteurs publics et privés qui définissent ensemble la stratégie du territoire. Cette démarche devant être menée en identifiant les initiatives, en faisant émerger des idées de projet, et en valorisant les différentes visions du territoire ;

- une logique de **construction par étapes**, qui a vu la stratégie et les modalités d'intervention s'affiner au cours des rencontres. Les premières conclusions ont donc été testées auprès de l'ensemble des partenaires afin de vérifier leurs pertinences, leurs intérêts pour le développement territorial, leur capacité à avoir un véritable effet levier.

Les acteurs du territoire ont été mobilisés lors de **7 forums** de concertation, constituant quatre temps de réflexion (diagnostic ; enjeux ; stratégie globale ; stratégie et plan de développement LEADER) nécessaires pour l'élaboration de la candidature LEADER du Pays du Lunévillois.

Les forums ont été organisés en divers points du territoire, permettant ainsi de souligner que ce projet LEADER est bien **le projet de tous les territoires constituant le Lunévillois**. Ils ont permis à la fois de communiquer, d'informer et de former à la démarche LEADER les acteurs, publics et privés du territoire, ainsi que de les impliquer à tous les stades de l'élaboration de la candidature.

La mobilisation des acteurs, en particulier des acteurs privés, a été faite par le Pays et relayée par les membres du Comité de pilotage. Les comptes rendus des forums sont joints en annexe au présent dossier de candidature.

La concertation au cœur de la candidature du GAL du Pays du Lunévillois :

7 Forums territoriaux

1 réunion de présentation de la candidature aux élus du territoire

5 réunions du Comité de Pilotage

5 réunions de travail du Comité technique

Plus de **120 acteurs** ont contribué au moins une fois aux travaux menant à l'écriture de la candidature

Plus de **290 participations cumulées** aux temps de concertation

Plus de **60 lettres de soutien** à la candidature

Plus de **1000 heures de travail collectif** consacrées à l'élaboration de la candidature

Plus de **50 entretiens** individuels conduits dans la phase de diagnostic

A. Phase diagnostic territorial

Deux forums LEADER ont été organisés pour l'élaboration du diagnostic du territoire.

Chaque atelier s'articulait de la manière suivante :

- *Un premier temps de travail individuel sur les atouts, faiblesses, opportunités, menaces*
- *Un deuxième temps de travail en commun et de débat sur les réponses des participants*
- *Un troisième temps de travail sur la priorisation des atouts, faiblesses, opportunités et menaces*

Forum territorial n°1

Le premier Forum s'est déroulé le 22 avril 2015 à Lunéville, réunissant **83 acteurs locaux**. Il comportait différents objectifs :

- La présentation du Pays du Lunévillois

- La présentation de la démarche territoriale engagée
- L'information des acteurs du territoire sur la démarche LEADER :
 - *Présentation de la démarche LEADER et de l'appel à projet LEADER de la Lorraine*
 - *La présentation des modalités d'élaboration de la candidature LEADER du Pays, et en particulier de l'implication des acteurs locaux*
- Présentation des modalités d'élaboration du Projet de territoire et de la candidature LEADER du Pays du Lunévillois
- L'élaboration d'un diagnostic partagé sur la base d'un travail collectif avec 7 ateliers thématiques :
 - **Atelier 1 : Gestion durable des ressources énergétiques et naturelles** (préservation et valorisation de la ressource en eau, paysages, zones humides ...)
 - **Atelier 2 : Agriculture, Sylviculture** (accès au foncier agricole / forestier et sa gestion sur le long terme, double performance économique et écologique, transmission-installation, diversification, alimentation, circuits courts ...)
 - **Atelier 3 : Les filières économiques** (artisanat/commerce, création/maintien des entreprises locales, éco-activités, espaces d'activités économiques ...)
 - **Atelier 4 : Le tourisme** (notoriété et positionnement, offres et équipements, liens avec les autres secteurs d'activités, hébergement/restauration, les acteurs du tourisme ...)
 - **Atelier 5 : Aménagement et urbanisme durable du territoire** (urbanisme, énergie, habitat-logement, transports et déplacement, patrimoine bâti, lien urbain-rural ...)
 - **Atelier 6 : Animation de la vie locale** (culture, sport, loisirs, vie associative, citoyenneté ...)
 - **Atelier 7 : Solidarités et cohésion sociale** (petite-enfance, personnes âgées, familles, services à la personne, mobilité ...)



Forum territorial n°2

Un deuxième forum LEADER consacré au diagnostic s'est déroulé le 27 avril 2015 à Gerbéviller, réunissant **61 participants**, élus, techniciens, acteurs touristiques, entrepreneurs, associations etc., répartis, en 7 ateliers thématiques, dans la continuité du premier forum.

Les participants ont travaillé en deux temps :

- Présentation préalable des productions issues du Forum territorial n°1 :
 - définition du territoire
 - matrice synthétique par thématique
- Le territoire aujourd'hui : sur la base des atouts, faiblesses, opportunités et menaces prioritaires dégagés lors du précédent forum, les participants ont répondu à deux questions :
 - comment tirer profit des atouts et opportunités sur le territoire,
 - comment surmonter les obstacles et menaces sur le territoire.
- Le territoire demain : sur la base des réponses aux questions précédentes, les participants ont dégagé les principaux enjeux pour le territoire ; ils ont ensuite priorisé ces enjeux, à l'aide de gommettes, pour retenir quelques enjeux partagés et prioritaires concernant la thématique de l'atelier.



Des entretiens individuels pour compléter le diagnostic territorial et s'assurer de l'articulation des démarches territoriales avec le futur programme LEADER

Plus d'une cinquantaine d'entretiens ont été conduits avec des représentants de la société civile (économie, commerce-artisanat, agriculture, emploi-insertion-formation, tourisme, services à la population, santé, culture...) et de partenaires institutionnels. Ces entretiens ont permis de recueillir différents avis sur la situation du territoire, de connaître les attentes et besoins des acteurs du territoire et de participer à leur mobilisation.

B. Définition des enjeux et de la stratégie globale du projet de territoire

A l'issue de la tenue des deux premiers forums pour l'écriture d'un diagnostic partagé, deux forums ont été organisés pour la définition des enjeux et de la stratégie globale du futur projet de territoire, s'appuyant sur les travaux initiés dans les précédents groupes de travail. Ils se sont déroulés les 5 et 12 mai 2015 à Badonviller et Saint-Clément, réunissant plus de 30 participants pour chacune des rencontres.

Forum territorial n°3

- Pour la première étape, les participants ont mené un exercice prospectif :
 - 1er temps : Identification des dynamiques à travers 3 entrées :
 - ⇒ Temps individuel : les participants notent leurs propositions sur un document papier
 - L'inacceptable (ce qui est rejeté)
 - Les incontournables (ce qui s'impose)
 - Les attentes (ce qui fait convergence)
 - ⇒ Mise en commun
 - 2ème temps : Priorisation (par jeu de gommettes) des dynamiques essentielles uniquement sur les attentes
 - 3ème temps : restitution.

Forum territorial n°4

- Pour la seconde rencontre, il s'agissait de *définir les grands axes de travail avant de se lancer tête baissée dans la production de solutions (actions)* et de *décider ensemble des axes prioritaires à travailler*
 - 1^{er} temps : Définition des objectifs
 - ⇒ Travail individuel : chacun définit des objectifs opérationnels
 - ⇒ Travail collectif : mise en commun des propositions et débat
 - ⇒ Priorisation des objectifs (recours aux gommettes)
 - 2^{ème} temps : Regroupement des objectifs opérationnels en orientations stratégiques

Sur la base des propositions d'objectifs opérationnels, il convient de formuler des orientations stratégiques. Il s'agit de regrouper les objectifs opérationnels selon leur nature, leur proximité et d'identifier 4 à 5 orientations stratégiques.

C. Phase stratégie locale de développement LEADER

A l'issue de la tenue des deux premiers forums pour la définition des enjeux et de la stratégie territoriale globale, un forum LEADER a été organisé pour l'élaboration de la stratégie locale de développement, s'appuyant sur les travaux initiés dans les précédents groupes de travail. Il s'est déroulé le 20 mai 2015 à Baccarat, réunissant près de 40 participants.

Forum territorial n°5

Ce forum a permis de dégager des objectifs opérationnels et des orientations stratégiques pour la future stratégie locale de développement, au sein de 4 ateliers thématiques issus des enjeux de la phase diagnostic :

- Comment organiser les acteurs des circuits-courts en amont, structurer et animer un marché local en aval, dans une logique de viabilité et de visibilité ?
- Comment contribuer à la structuration et au développement de la filière bois, faire du territoire un modèle en matière de nouvelles énergies, s'appuyer sur les ressources naturelles pour être un territoire d'expérimentation et de création d'une plus-value locale, et accompagner les liens entre l'agriculture et les ressources naturelles?
- Comment développer et rendre l'offre touristique plus attractive, ainsi qu'augmenter la durée des séjours?
- Comment donner une plus-value à nos savoir-faire locaux, et accompagner les acteurs dans leur démarche innovante de valorisation des savoir-faire locaux?

Les participants ont travaillé en trois temps afin de définir les objectifs spécifiques à chaque thématique:

- En quoi le territoire peut-il être innovant sur la thématique en question ?
- Comment les acteurs privés peuvent-ils être des porteurs de projets dans la thématique en question ? Quels potentiels ? Quels freins ? ...

Ces travaux ont fait l'objet d'une restitution en plénière afin de partager les résultats des différents ateliers avec tous les participants.



D. Phase plan d'actions

Deux forums LEADER ont été organisés pour l'élaboration du plan de développement.

Ils se sont déroulés les 26 et 27 mai 2015 à Badonviller et Bayon. Ils ont réuni, pour chacune des rencontres, près d'une trentaine d'acteurs locaux.

Le travail s'est fait en ateliers correspondants aux 4 thématiques validées dans la stratégie de locale de développement. L'objectif de ces ateliers a été de décliner les objectifs opérationnels en actions, pour avoir au terme des échanges une vision des « potentiels » en matière d'idées, de projets... qui ont permis d'alimenter les fiches actions.

Les participants ont travaillé en deux temps :

- Proposition de projets/idées par binôme, en utilisant un modèle de fiche projet ;
- Mise en commun par le biais d'un arbre de la maturité : « en haut de l'arbre » les projets qui sont à l'étape de l'émergence, les idées encore vagues, pas formalisées ; « au milieu de l'arbre » : une phase intermédiaire où l'on a structuré l'idée mais sans passer au concret (action, mise en œuvre) ; « en bas de l'arbre » : le groupe est prêt à passer à l'action, les idées sont structurées et les moyens sont identifiés.



II. Des réunions régulières avec le Comité technique et le Comité de Pilotage de la candidature

A. Le Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage, rassemblant des élus de chaque communauté de communes, le Président du Pays et de l'actuel GAL, la Présidente et les Vice-présidents de l'association Conseil de développement, et l'équipe du Pays a validé les résultats de chaque étape de la démarche. Il s'est réuni à cinq reprises :

Etape I – Cadrage global de la mission d'accompagnement du projet de territoire et de la démarche LEADER	
Comité de Pilotage n°1	01 avril 2015

Etape II – Rédaction d'un diagnostic basé sur les documents existants	
Comité de Pilotage n°2	30 avril 2015 <i>Validation du diagnostic et des enjeux territoriaux</i>

Etape III – Définition des enjeux et de la stratégie globale du futur projet de territoire	
<i>Volet 3.1 - Passage du diagnostic à la stratégie : conduite d'un exercice prospectif</i>	
<i>Volet 3.2 - Définition des orientations stratégiques</i>	
Comité de Pilotage n°3	19 mai 2015 <i>Présentation et validation de la stratégie du Projet de territoire (orientations stratégiques et objectifs opérationnels) + choix de la priorité ciblée du LEADER</i>

Phase IV – Elaboration de la stratégie locale de développement LEADER	
<i>Volet 4.1 - La stratégie locale de développement</i>	
Comité de Pilotage n°4	21 mai 2015 <i>Présentation et validation de la stratégie LEADER</i>
<i>Volet 4.2 - Plan de développement</i>	
Comité de Pilotage n°5	03 juin 2015 <i>Présentation et validation du dossier de candidature LEADER</i>

La Composition du Comité de pilotage pour la candidature LEADER

Nom	Prénom	Organisme
ARNOULD	Philippe	Président de la Communauté de communes du Piémont Vosgien
BAUDOIN	Jacques	Président de la Communauté de communes du Bayonnais
BERTRAND	Hervé	Président du Pays du Lunévillois et du GAL
BOUCAUD	Christian	Vice-président de la Communauté de communes du Bayonnais
COLIN	Philippe	Président de la Communauté de communes de la Vezouze
DE GOUVION SAINT CYR	Laurent	Président de la Communauté de communes du Lunévillois
DUJARDIN	Bruno	Président de la Communauté de communes du Val de Meurthe
GELLENONCOURT	Laurent	Vice-président de la Communauté de communes de la Mortagne
GENAY	François	Président de la Communauté de communes de la Mortagne
GEX	Christian	Président de la Communauté de communes des Vallées du Cristal
LEHE	Sophie	Présidente du Conseil de Développement et Vice-présidente du GAL
MALGRAS	Patricia	Vice-présidente du Conseil de Développement
MARCHAL	Michel	Président de la Communauté de communes du Sânon
MELLE	Jean-Luc	Vice-président du Conseil de Développement
MULLER	Bernard	Vice-président de la Communauté de communes du Piémont Vosgien
RICHARD	Claude	Trésorier du Conseil de Développement
VAUDEVILLE	Sabrina	Vice-présidente de la Communauté de communes des Vallées du Cristal
KLEIN	Hervé	Directeur du PETR du Pays du Lunévillois
FERRY	Guillaume	Animateur LEADER du GAL du Pays du Lunévillois
BEGORRE-MAIRE	Odile	Directrice de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois
LAJAUNIE	Armelle	Chargée de mission du PETR du Pays du Lunévillois

B. Le Comité technique

Le Comité technique pour le suivi de l'élaboration de la candidature était composé de techniciens des 8 **communautés de communes** (directeurs généraux des services et agents de développement local), de représentants du **Conseil régional**, du **Conseil départemental**, du **SCOT Sud 54**, et du **Syndicat Mixte des Lacs de Pierre-Percée**, ainsi que de l'équipe du **Pays**. Il s'est réuni au lancement de la mission et pour la préparation des comités de pilotage.

La composition du Comité technique de la candidature

Nom	Prénom	Organisme
BEGORRE-MAIRE	Odile	Directrice de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois
BOILLOT	Dimitri	Chargé de mission de la CC des Vallées du Cristal
CLEMENT	Jean-Marc	Directeur de la CC du Val de Meurthe
DEMANGE	Mathieu	Directeur du développement de la CC du Piémont Vosgien
FERRAZZI	Livia	Chargée de mission de la CC du Sânon
FERRY	Guillaume	Animateur LEADER du GAL du Pays du Lunévillois
FOURNIER	Benoit	Directeur territorial des services du CD54
GRIVEL	Claude	Chargé de mission Lorraine & Territoires (CRL)
KLEIN	Hervé	Directeur du PETR du Pays du Lunévillois
LAJAUNIE	Armelle	Chargée de mission du PETR du Pays du Lunévillois
LANG	Loïc	Directeur de la CC de la Vezouze
LESCRENIER	Claire	Directrice adjointe de la CC du Lunévillois
LUCE	Delphine	Directrice de la CC du Sânon
MARTIN	Maxime	Chargé de mission de la CC de la Mortagne
MOREL	Mathilde	Directrice de la CC de la Mortagne
QUEZMANE	Rachel	Directrice du SCOT Sud 54
PAULUS	Magalie	Chargée de mission de la CC du Sânon
QUENETTE	Gaëlle	Chargée de mission Action Territoriale - Pôle Appui aux Territoires (CRL)
THOUVENIN	Fabienne	Directrice du Syndicat Mixte des lacs de Pierre-Percée
WILHELM	Emilie	Directrice de la CC du Bayonnais

C : Une Conférence des maires pour la présentation de la candidature

Cette réunion s'est tenue le 10 juin 2015 à Blâmont. La candidature a été présentée aux élus municipaux du territoire, tout en les sensibilisant sur la démarche LEADER.



III. L'implication des acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie

L'approche LEADER du développement rural est, de par la démarche ascendante, basée sur la proximité et la création ou le renforcement des réseaux.

Reconnu comme outil de concertation, le programme LEADER a joué au sein du Pays du Lunévillois un rôle moteur dans le processus d'acculturation aux relations Public/Privé pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement du territoire.

Il importe donc au GAL du Pays du Lunévillois, de maintenir l'implication des acteurs du développement territorial tout au long de la programmation LEADER 2014-2020, notamment par le biais d'une amélioration de la communication à destination de la société civile.

A. L'implication d'un noyau dur d'acteurs comme gage de réussite

L'implication des acteurs durant toute la durée du programme est fondamentale pour garantir la réussite de ce dernier. En effet, les relais sur le territoire que représentent les acteurs de la démarche LEADER favorisent une promotion efficace de la démarche.

Outre le Comité de programmation et le Comité technique, le GAL portera une attention particulière à l'information produite à destination des acteurs qui ont participé à l'élaboration du projet LEADER. L'adhésion du territoire à la stratégie LEADER n'est pas acquise par le simple fait de la mise en place d'une démarche participative et ouverte. En effet, pour que chacun puisse pleinement utiliser le projet LEADER pour le développement du territoire, il est nécessaire de mettre en place des temps d'information/formation pour une réelle appropriation des dispositifs et des règles de mise en œuvre des financements LEADER.

B. La communication élargie comme outil indispensable

On peut tout d'abord noter l'intérêt de communiquer dès le départ, de manière transparente, sur les contraintes administratives et les délais, afin de ne pas décevoir les acteurs et les porteurs de projet.

En effet, utiliser pleinement le levier que constitue LEADER pour le développement du territoire nécessite une solide culture des spécificités du programme. Afin de garantir la compréhension nécessaire à la mise en œuvre du projet LEADER, une attention particulière sera portée à l'information des porteurs de projet (identifiés ou potentiels).

Le GAL souhaite également s'ouvrir d'avantage vers ses partenaires, notamment en sollicitant des temps d'échanges et de présentation de la démarche au sein des EPCI, ou des divers réseaux du développement économique du territoire.

Enfin une Conférence des maires élargie aux acteurs du territoire sera l'occasion de présenter l'état d'avancement de la programmation

C. L'implication passe également par les résultats

A la suite à la démarche évaluative menée par le GAL, l'équipe technique apparaît comme un soutien indispensable pour le porteur, dans le labyrinthe que représente une demande de financement européen. En effet, si la réglementation apparaît souvent bien trop complexe pour le porteur, il est en revanche satisfait de l'information et du soutien apporté par l'équipe technique du GAL.

Si l'animation du programme et la recherche de projets innovants représente la principale mission du GAL, la gestion administrative efficace représente un gage de qualité et de réussite pour le

programme. Ainsi, elle renvoie une image positive du programme LEADER sur l'ensemble du territoire et permet de maintenir la cohésion des acteurs du programme, et de renforcer l'attractivité de la démarche auprès de nouveaux porteurs de projets.

Avec un taux de programmation parmi les 3 meilleurs de la région durant ces dernières années, ayant permis au GAL de bénéficier d'un ré-abondement à hauteur de 153 000 €, le GAL a démontré son aptitude à concilier les spécificité de LEADER avec une gestion efficace des crédits.

Enfin mais non des moindres, la mise en paiement qui constitue une faiblesse généralement reconnu en Lorraine est un point fort du GAL. Avec un montage rigoureux des dossiers permettant d'assurer une sécurité financière pour le porteur de projet, le GAL permet d'assurer aux bénéficiaires du programme un paiement de l'aide malgré un contexte général compliqué.

CHAPITRE 3. Le plan de développement et la maquette financière

La plus-value attendue de LEADER pour le territoire du Lunévillois

Les principes du programme européen LEADER

- Le programme européen LEADER est un laboratoire d'idées nouvelles
- Un outil d'aide à la créativité et à l'innovation, tant sur un volet opérationnelle (actions) que méthodologique.
- La recherche d'un développement plus efficace et plus durable des activités, la mutualisation des ressources, la solidarité, la collaboration des acteurs du territoire doivent faire appel à l'expérimentation de solutions innovantes et adaptées aux spécificités locales.
- Une démarche qui permet de décroisonner les visions, de travailler également dans le cadre d'une approche transversale et multisectorielle.
- La coopération tient une place importante dans la démarche LEADER, vecteur de richesses et d'échanges mutuels.

Les attentes propres au GAL du Pays du Lunévillois

- Profiter de l'opportunité de réunir au sein du GAL les membres privés et publics du territoire, qui ont par définition une culture et une pratique différente, pour croiser les points de vue et les expériences et aboutir à un enrichissement mutuel, notamment en réinterrogeant les pratiques.
- Profiter de l'opportunité de réunir les territoires qui composent le Pays du Lunévillois pour mener des projets en commun et envisager les mutualisations pertinentes (en terme d'ingénierie, d'outils, de compétences extérieures etc.)

- Encourager de nouveaux modes de collaboration et de partenariat entre acteurs, notamment entre les porteurs de projets privés afin de renforcer la cohérence des actions.
- Donner les moyens à notre économie et à nos opérateurs économiques de pouvoir consolider leurs activités mais aussi d'ouvrir d'autres perspectives de développement
- Encourager des réflexions stratégiques, prospectives, à des échelles territoriales pertinentes, auprès des porteurs de projets et différents acteurs du territoire, mais aussi au sein même des débats du GAL.
- Impulser de nouvelles initiatives et encourager l'innovation.

I. Le lien avec les enjeux dégagés par le diagnostic au regard des priorités régionales et européennes pour LEADER

A. Articulation avec les priorités de l'Union Européenne

La stratégie LEADER s'inscrit dans des orientations européennes et un cadre réglementaire défini.

Elle doit ainsi contribuer :

- A la stratégie « Europe 2020 » de l'Union Européenne, qui promeut une croissance intelligente, durable et inclusive
- A la sous-priorité 6B de l'UE : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique – promouvoir le développement local
- Aux 3 objectifs transversaux du Règlement de développement rural : l'innovation, l'environnement et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets

B. Les attentes régionales

Pour le FEADER, la bonne intégration de LEADER à l'ensemble de la programmation est un enjeu majeur. Ainsi pour la Région Lorraine, si d'un point de vue financier, LEADER est entièrement programmé au titre du domaine prioritaire 6B « promouvoir le développement local dans les zones rurales », les stratégies LEADER pourront couvrir les 6 priorités du FEADER.

Dans ce cadre, il est en particulier souhaitable que les sphères agricoles, sylvicoles et environnementales intègrent dans leur pratique l'approche partenariale LEADER et que ces secteurs soient pris en compte au même titre que les autres secteurs de l'économie rurale dans les démarches de développement local. Aussi était-il préconisé, lorsque cela est pertinent au regard du territoire et de la stratégie proposée, que les GAL mettent en œuvre des actions relevant de priorités parmi les 6 priorités FEADER.

Il était ainsi conseillé que la stratégie concerne au moins deux domaines prioritaires différents du PDRR, et participe à renforcer la cohérence territoriale, à favoriser un développement territorial équilibré et à contribuer au développement durable de la Région.

Enfin, les types d'actions sur lesquelles **l'action des GAL est particulièrement attendue concernant le développement économique.**

C. Croisement des enjeux territoriaux globaux et de la thématique régionale prioritaire pour LEADER 2014-2020

Les enjeux prioritaires dégagés pour le territoire dans le cadre des ateliers, et validés par le Comité de pilotage sur la base de l'analyse AFOM réalisée, ont été croisés avec les thématiques éligibles afin d'orienter les travaux d'élaboration de la stratégie locale de développement sur les attentes et les exigences de l'appel à projet LEADER lorrain.

Les enjeux territoriaux dégagés concernant **la priorité régionale de soutien au développement économique**, dans une logique de cohérence territoriale, de développement territorial équilibré et durable à l'échelle de la Région sont les suivants:

Attractivité territoriale

Orientation n°1 : Devenir un territoire de référence dans l'accompagnement et l'accueil des entreprises

- ▶ Objectif n°1 : Structurer et animer une politique globale d'accueil des entreprises à l'échelle du Pays
- ▶ Objectif n°2 : Développer le partenariat interprofessionnel pour gagner en cohérence et en efficacité
- ▶ Objectif n°3 : Favoriser les initiatives de mutualisation des acteurs économiques
- ▶ Objectif n°4 : Disposer d'une offre foncière adaptée
- ▶ Objectif n°5 : Finaliser un réseau d'infrastructures performant
- ▶ Objectif n°6 : Se doter d'un réseau très haut débit
- ▶ Objectif n°7 : Avoir une offre de services suffisante (culturels, éducatifs, habitat ...)

Orientation n°2 : Anticiper la transition vers de nouvelles formes d'activités

- ▶ Objectif n°1 : Encourager le développement de nouvelles formes de développement économique local
- ▶ Objectif n°2 : Soutenir l'entrepreneuriat local
- ▶ Objectif n°3 : Favoriser l'innovation des entreprises

Orientation n°3 : Consolider l'économie locale

- ▶ Objectif n°1 : Développer les circuits courts
- ▶ Objectif n°2 : Valoriser les produits et savoir-faire locaux

Orientation n°4 : Accompagner le développement économique du territoire d'une politique de l'emploi et de la formation en adéquation

- ▶ Objectif n°1 : Poursuivre la qualification des populations en adéquation avec les besoins des entreprises
- ▶ Objectif n°2 : Renforcer les liens entre les partenaires de l'emploi et le monde de l'entreprise

Orientation n°5 : Valoriser et communiquer sur les atouts et l'identité du territoire pour stimuler son attractivité et améliorer sa notoriété

- ▶ Objectif n°1 : Se donner les moyens d'une politique de marketing territoriale (image positive du territoire, sentiment d'appartenance...)
- ▶ Objectif n°2 : Oser proposer des offres attractives d'installation sur le territoire (habitants et entreprises)
- ▶ Objectif n°3 : Poursuivre et amplifier la promotion touristique du territoire

Valorisation des ressources territoriales

Orientation n°1 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales

- ▶ Objectif n°1 : Préserver le patrimoine naturel en lien avec le développement d'un tourisme vert (eau – forêt – paysage)
- ▶ Objectif n°2 : Valoriser le patrimoine forestier et la filière bois
- ▶ Objectif n°3 : Soutenir les projets de valorisation du patrimoine naturel
- ▶ Objectif n°4 : Agir en faveur d'un aménagement et d'une structure urbaine de qualité

Orientation n°2 : Structurer et promouvoir un tourisme de découverte pour dynamiser le territoire

- ▶ Objectif n°1 : Conforter et coordonner une offre de tourisme de découverte, vecteur de la dynamique de développement territoriale
- ▶ Objectif n°2 : Construire la destination « tourisme de découverte »
- ▶ Objectif n°3 : Soutenir la création et le développement d'activités et d'offre de qualité, venant enrichir l'offre touristique

Orientation n°3 : Devenir un territoire de référence en matière de transition énergétique

- ▶ Objectif n°1 : Valoriser les ressources locales pour un territoire plus sobre en énergie
- ▶ Objectif n°2 : Lutter contre les inégalités énergétiques et promouvoir un habitat économe en énergie
- ▶ Objectif n°3 : Repenser les modes de déplacement et de transport sur le territoire
- ▶ Objectif n°4 : Accompagner la mise en réseau des acteurs de la filière de la transition énergétique

II. Description de la stratégie et de ses objectifs

A. La priorité ciblée du GAL du Pays du Lunévillois

Le diagnostic territorial conduit en concertation avec les acteurs du territoire a permis de dégager des enjeux pour le territoire du Pays du Lunévillois. Ceux-ci ont été croisés avec l'appel à projet LEADER afin d'identifier ceux qui répondaient au mieux aux enjeux régionaux.

Il en ressort d'une part que les enjeux territoriaux issus des travaux préparatoires répondent fortement aux attentes régionales en matière de développement territorial équilibré, de développement durable et de cohérence territoriale, et d'autre part, que certains sont fortement cohérents avec la priorité régionale visant à encourager le développement économique.

Ces éléments ont permis de fonder et de cibler les réflexions sur la stratégie de développement local à mettre en œuvre sur le territoire.

Les conclusions des travaux et réflexions des acteurs du territoire ont ainsi permis de s'accorder sur une stratégie de redynamisation de l'économie de proximité.

La stratégie locale de développement du GAL du Pays du Lunévillois

Priorité ciblée : « Nouvel élan pour une économie durable »

Cette stratégie a pour objectif de connaître et faire connaître les richesses du territoire, afin de les faire fructifier et rayonner, tant auprès des acteurs locaux que vis-à-vis de l'extérieur, afin d'être un territoire attractif pour les entreprises, les touristes, les consommateurs, les habitants, ...

Les **résultats attendus** de la candidature du Pays du Lunévillois :

- Maintenir et renforcer l'**emploi**,
- Développer l'**attractivité** du territoire en encourageant son dynamisme et sa capacité à valoriser ses actions,
- Développer une culture d'**excellence** : qualité de l'offre du touristique, des services, des initiatives...
- Renforcer le **lien entre le territoire et ses acteurs**, qui doit permettre d'appuyer les dynamiques locales,
- Mettre **en valeur** les **spécificités territoriales**.

Les **principes d'actions** :

- **Etre un territoire pilote** pour anticiper les mutations et pour adapter en conséquence notre politique de développement,
- **Innover** et **expérimenter** pour cultiver et développer les potentiels locaux,
- **Agir** pour ne pas rester en position d'observateur, voire subir, mais être en capacité de pro-action,

- **Mettre en réseau**, pour capitaliser les expériences, favoriser les dynamiques d'acteurs locaux, être plus efficient dans l'utilisation des ressources territoriales et la valorisation de ces dernières,
- **Valoriser et promouvoir** le territoire et ses atouts afin de renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire et d'en faire un lieu d'initiatives nouvelles et innovantes,
- **Capitaliser et mutualiser** pour mettre en commun les forces et les expériences et réaliser un saut qualitatif dans les actions conduites.

B. La stratégie locale de développement

La priorité se décline en cinq orientations stratégiques, chacune déclinée en objectifs opérationnels :

- 1) **Orientation stratégique n°1** : Organiser les acteurs en amont, structurer et animer un marché local en aval, dans une logique de viabilité et de visibilité

Les habitants du territoire et les touristes sont demandeurs de produits locaux, ainsi que de rencontres avec les personnes qui fabriquent ou travaillent ces produits. Ils recherchent des produits de qualité et facilement accessibles.

Dans le cadre du développement de l'économie locale, il s'agira d'inciter les acteurs socio-économiques et publics à agir en concertation, à promouvoir, à produire, à vendre des biens et services non délocalisables (notamment en créant une interdépendance entre les acteurs des filières), afin de retenir le maximum de valeur ajoutée sur le territoire.

Les objectifs opérationnels :

- recenser les producteurs, les services, ressources et atouts du territoire vecteurs de l'économie locale ;
- repérer et accompagner les porteurs de projets ;
- mettre en réseau les acteurs ;
- former les acteurs locaux ;
- inciter et sensibiliser les consommateurs ;
- avoir des lieux d'échanges directs entre producteurs et consommateurs ;
- innover dans la mise en relation plus directe entre producteur et consommateur ;
- engager les collectivités locales dans les démarches de circuits courts.

- 2) **Orientation stratégique n°2** : contribuer à la structuration et au développement de la filière bois, faire du territoire un modèle en matière de nouvelles énergies, s'appuyer sur les ressources naturelles pour être un territoire d'expérimentation et de création d'une plus-value locale, et accompagner les liens entre l'agriculture et les ressources naturelles.

Le territoire souhaite privilégier un développement fondé sur la qualité des ressources naturelles et de leur valorisation. Dans le cadre de la mise en valeur des ressources spécifiques inexploitées,

abandonnées, sous-estimées, ou en danger. Il s'agira principalement de partir de l'existant et de diversifier les usages des ressources naturelles.

Les objectifs opérationnels :

- rendre économiquement viable les petites parcelles de bois privées ;
- innover et développer les débouchés pour le bois ;
- développer les filières énergies en circuits courts ;
- faciliter le développement des projets d'énergie renouvelable et favoriser leur mise en réseau ;
- favoriser le rapprochement de filières énergétiques ;
- mettre en place des solutions collectives adaptées pour favoriser le partage de l'emploi et de la logistique ;
- développer l'ingénierie des outils financiers pour le développement des énergies ; de maintenir et développer l'exploitation de la ressource en eau ;
- développer les filières cosmétique et bien être innovantes ;
- conforter l'éco rénovation et l'éco construction ;
- favoriser la création de démarches et d'outils financiers participatifs et adaptés ;
- définir des modes de valorisation des ressources naturelles ;
- mieux valoriser la filière laitière locale et ses débouchés ;
- soutenir l'ingénierie de recherche vers le confortement et le développement de nouvelles filières sur la base des ressources naturelles comme le bois, l'eau, les produits agricoles.

3) Orientation stratégique n°3 : développer et rendre l'offre touristique plus attractive, ainsi qu'augmenter la durée des séjours

Dans la dynamique de la création d'une Maison du tourisme de Pays, fédérant les acteurs du développement de l'économie touristique à l'échelle du territoire du Lunévillois, il s'agira d'organiser la promotion efficace du territoire, de créer une dynamique entre les différents acteurs et de proposer une offre de qualité, afin d'affirmer la position du territoire du Lunévillois en tant qu'acteur du développement touristique régional.

Les objectifs opérationnels :

- créer une identité de territoire ;
- coordonner et mettre en réseau les acteurs ;
- développer des outils numériques ;
- mutualiser les outils, les moyens et les initiatives avec les territoires voisins vers les territoires frontaliers ;
- encourager et accompagner les initiatives privées et publiques : hébergement, restauration, commerce de proximité, sites, activités, savoir-faire, produits du territoire, déplacements ;
- améliorer la qualité de l'offre existante (tous prestataires confondus ; aller vers la professionnalisation) ;
- imaginer des outils de fidélisation.

- 4) **Orientation stratégique n°4** : donner une plus-value à nos savoir-faire locaux, et accompagner les acteurs dans leur démarche innovante de valorisation des savoir-faire locaux

Il s'agira d'inciter les acteurs socio-économiques et publics à agir en concertation, afin de s'appuyer sur les savoir-faire qui font la spécificité du Lunévillois, pour retenir le maximum de valeur ajoutée sur le territoire.

L'objectif stratégique sera de donner une plus-value à nos savoir-faire locaux, et accompagner les acteurs dans leur démarche innovante de valorisation des savoir-faire locaux.

Objectifs opérationnels :

- inventorer les savoir-faire locaux ;
- valoriser l'image du territoire par les savoir-faire ;
- soutenir la communication en direction des jeunes afin de favoriser leur orientation vers les métiers et les formations ;
- transmettre les savoir-faire et les moderniser ; soutenir des projets locaux s'affranchissant des limites territoriales ;
- favoriser le travail en réseau et croiser les savoir ;
- favoriser la mise en relation des acteurs du territoire ;
- soutenir la dimension développement durable appliquée à la création d'activité ;
- développer la créativité et innover ; aider les entreprises à valoriser les savoir-faire.

- 5) **Orientation stratégique n°5** : Coopérer avec d'autres territoires en cohérence avec la stratégie locale de développement

La stratégie locale de développement du GAL du Pays du Lunévillois

Priorité ciblée : « Nouvel élan pour une économie durable »

Orientation stratégique n°1 : organiser les acteurs en amont, structurer et animer un marché local en aval, dans une logique de viabilité et de visibilité.

Orientation stratégique n°2 : contribuer à la structuration et au développement de la filière bois, faire du territoire un modèle en matière de nouvelles énergies, s'appuyer sur les ressources naturelles pour être un territoire d'expérimentation et de création d'une plus-value locale, et accompagner les liens entre l'agriculture et les ressources naturelles

Orientation stratégique n°3 : développer et rendre l'offre touristique plus attractive, ainsi qu'augmenter la durée des séjours.

Orientation stratégique n°4 : donner une plus-value à nos savoir-faire locaux, et accompagner les acteurs dans leur démarche innovante de valorisation des savoir-faire locaux

Orientation stratégique n°5 : Coopérer avec d'autres territoires en cohérence avec la stratégie locale de développement

C. Cohérence entre la stratégie LEADER du GAL du Pays du Lunévillois et les orientations définies aux niveaux européens, national, régional et local

Le Pays a inscrit sa stratégie de développement local dans les politiques et dispositifs existants, du niveau européen au niveau local. Elle est en cohérence avec ces orientations, et s'appuie également sur les politiques et initiatives existantes pour sa mise en œuvre.

1) Articulation avec les 6 priorités UE pour le développement rural

Priorité FEADER	Domaine prioritaire FEADER	Stratégie LEADER Pays du Lunévillois				
		Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3	Orientation 4	Orientation 5
Priorité 1 (transversale) Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales	a) favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales;	X	X	X	X	X
	b) renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales;	X	X			X
	c) favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie	X	X		X	
Priorité 2 Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies	a) améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la	X				

agricoles innovantes et la gestion durable des forêts	participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole;					
	b) faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations;					
Priorité 3 Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture	a) améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles;	X		X		X
	b) le soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations;					

Priorité 4 Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie	a) restaurer, préserver et renforcer la biodiversité (y compris dans les zones relevant de Natura 2000, et dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques) les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens;					
	b) améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides;		X			
	c) prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols;		X			
Priorité 5 Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la foresterie	a) développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture;					
	b) développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire;	X				
	c) faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets et des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie;		X			X
	d) réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture;					
	e) promouvoir la conservation et la séquestration du					

	carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie;					
Priorité 6 Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique	a) faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois;	X		X	X	X
	b) promouvoir le développement local dans les zones rurales;	X	X	X	X	X
	c) améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC)	X		X	X	X

2) Articulation avec les 11 objectifs thématiques du cadre stratégique commun de l'Union européen et de l'accord de partenariat

Objectifs thématiques	Stratégie LEADER Pays du Lunévillois				
	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3	Orientation 4	Orientation 5
1) Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	X	X	X	X	X
2) Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité	X		X	X	X
3) Renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole et du secteur de la pêche et de l'aquaculture	X	X		X	X
4) Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs		X			X
5) Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention					

et la gestion des risques					
6) Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	X	X			X
7) Promouvoir le transport durable et supprimer les goulots d'étranglement dans les infrastructures de réseau essentielles					
8) Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	X	X	X	X	X
9) Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	X	X	X	X	X
10) Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	X	X	X	X	X
11) Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique					X

3) Lignes de partage et complémentarité avec les autres programmes européens

FEADER Lorraine 2014-2020

Dans l'attente de la validation du PDRR par la Commission européenne, ainsi que la communication des critères précis d'éligibilité et de sélection des projets, le GAL ne souhaite pas se priver de la possibilité d'intervenir dans certains champs qui pourraient être complétés par son action (en articulation avec le PDRR).

La stratégie de développement local proposée par le PETR du Pays du Lunévillois est complémentaire du programme de développement rural régional FEADER 2014-2020 en de nombreux points. Tout d'abord, elle répond fortement aux besoins identifiés par la Région Lorraine en matière **d'innovation et d'entrepreneuriat**, de **diversification agricole**, de **consolidation de la filière bois / bois-énergie**, et de la mise en marché de **produits locaux** où des constats communs ont pu être faits lors du diagnostic du territoire.

Concernant **l'agriculture et l'agroalimentaire**, l'ambition du programme FEADER est d'accompagner l'évolution des filières dans le sens d'une plus grande durabilité des systèmes. Cette ambition vise notamment le soutien aux investissements dans le cadre du développement ou de la création d'ateliers de transformation à la ferme et de commercialisation en circuits courts, et plus largement la diversification agricole.

La stratégie LEADER du GAL en la matière, s'est construite sur la base de l'étude commune menée avec la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle sur le thème de la diversification vers des activités non-agricoles. Elle est compatible avec ce dispositif mais à une échelle différente, l'articulation éventuelle devra être étudiée lors du conventionnement, après la validation du PDRR par

la Commission européenne. En matière d'agriculture, la stratégie du GAL intervient également pour soutenir la diversification agricole, toujours dans une logique d'articulation et de complémentarité avec les dispositifs régionaux du FEADER qui accompagneront ces actions.

Enfin la stratégie du GAL est particulièrement complémentaire avec la mesure 9 du programme FEADER en ce qu'elle vise à favoriser, dans une logique de démarche collective et concertée, le développement et la valorisation du marché local des circuits courts alimentaire pour les producteurs et les consommateurs du territoire dans le cadre d'actions de sensibilisation, de communication, de mise en réseau et de structuration de l'offre.

Ainsi la stratégie LEADER intervient en matière d'agriculture principalement sous l'angle de la consommation locale.

En matière d'activités économiques touristiques, la stratégie LEADER du Pays intervient principalement pour créer les conditions d'un développement économique par le tourisme, en favorisant la complémentarité de l'offre, sa structuration et sa promotion, et son adaptation en fonction des besoins des territoires.

L'objectif n'est pas le même que celui du FEADER, notamment pour la mesure 7.5, car ce soutien ne vise pas spécifiquement à développer l'offre de service en milieu rural, même si cela constituera un résultat de ces opérations. En effet le développement touristique sera couvert par le développement d'une offre plus attractive, et de manière transversale par la valorisation des ressources naturelles et le développement du marché local (circuits courts) de manière globale. Ces interventions sont donc complémentaires.

La stratégie LEADER est particulièrement complémentaire au programme FEADER **en matière de forêt** ; en effet, la mesure 8 du programme FEADER concerne les investissements dans le développement des zones de forestières, quand la stratégie LEADER prévoit de contribuer à la structuration et au développement de la filière bois locale, notamment par la recherche d'innovations dans les débouchés de la filière.

De même, la stratégie LEADER du Pays pourra conduire à assurer un **développement territorial équilibré**, en cohérence avec le programme FEADER (mesure 7), et permettre le développement de services en milieu rural, en dynamisant le tourisme et en valorisant les ressources du territoire et savoir-faire.

Enfin, la stratégie LEADER privilégie les enjeux régionaux transversaux identifiés pour les GAL que sont le **renforcement de la cohérence territoriale, le développement territorial équilibré et le développement durable de la Région**. Tous ces enjeux sont couverts par la stratégie LEADER, en particulier le la cohérence territoriale et le développement équilibré du territoire.

PO FEDER LORRAINE 2014-2020

La stratégie de développement local proposée par le Pays du Lunévillois est complémentaire du programme opérationnel (PO) FEDER Lorraine 2014-2020 dans la mesure où elle est cohérente avec les objectifs thématiques de l'Union européenne retenus par le PO FEDER de renforcement de l'innovation ; de renforcement de la compétitivité des PME ; et de soutien à l'économie décarbonée dans le cadre de la priorité transversale du GAL pour le développement durable.

Cependant elle n'intervient pas à la même échelle. Dans le cadre du premier objectif thématique, le programme FEDER se concentre sur les infrastructures de recherche, développement technologique et innovation (R&I), alors que **l'innovation est entendue dans la stratégie LEADER du territoire au sens large de nouvelles approches et procédés** dans le domaine des savoir-faire locaux, du tourisme, des circuits courts ou encore de la valorisation durable de ses ressources naturelles, ainsi que dans les modes de mise en réseau des acteurs. Des synergies pourront être recherchées avec le soutien à la R&I par le programme FEDER en matière de projets pilotes pour la valorisation des ressources naturelles.

De même, les opérations soutenues par le programme FEDER en matière de TIC, et notamment l'accès au très haut débit, pourront créer des conditions favorables à la mise en œuvre de la stratégie du territoire et à l'utilisation des TIC pour améliorer la **communication et la mise en réseau** des acteurs.

Le Gal du Pays du Lunévillois pourra également inciter ses entreprises à bénéficier du soutien du programme FEDER à destination des PME. La stratégie LEADER du Pays intervient sur la valorisation des savoir-faire, en lien avec ressources du territoire, ce qui vient en complément de l'action du programme FEDER en matière de soutien à la rénovation énergétique. La stratégie LEADER du Pays n'interviendra pas sur des aides directes à la rénovation ou à la construction, mais plutôt sur la **promotion et la valorisation de ces savoir-faire**.

En conclusion, on peut noter une forte complémentarité entre les deux stratégies, qui interviennent à des échelles différentes, le programme FEDER offrant des opportunités de développement aux entreprises du territoire et des conditions favorables à la mise en œuvre de la stratégie LEADER du Pays.

Massif Vosgien 2014-2020

La stratégie de développement local proposée par le Pays du Lunévillois est complémentaire du programme Massif Vosgien 2014-2020, en intervenant sur des thématiques proches de celles dégagées dans la stratégie du Massif Vosgien.

Cependant, elle n'intervient pas directement sur la création d'entreprises, mais plutôt sur le **développement de produits ou processus innovant, la mise en réseau et la mutualisation** des acteurs **valorisant les ressources naturelles et les savoir-faire** du territoire (entrepreneurs, artisans, agriculteurs...).

De même, concernant l'éco-rénovation et l'écoconstruction, elle se concentre sur la **transmission et la valorisation des savoir-faire locaux**, agissant ainsi de manière distincte mais cohérente par rapport à l'objectif du programme Massif de promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises.

Enfin, en matière de biodiversité, la stratégie LEADER se positionne sur la gestion durable de ses ressources naturelles, via la **priorité transversale de développement durable**.

INTERREG 2014-2020

La stratégie de développement local proposée par le Pays du Lunévillois est complémentaire du programme INTERREG 2014-2020 dans la mesure notamment où elle se traduira par des actions de coopération, dont certaines pourraient se réaliser à l'échelle de la grande Région. Il s'agira cependant de projets de partage d'expériences d'une envergure moindre en termes d'investissement que celle des projets soutenus dans le cadre d'INTERREG.

FSE 2014-2020

La stratégie de développement local proposée par le Pays du Lunévillois est complémentaire du programme opérationnel FSE 2014-2020 dans la mesure où elle pourra s'appuyer sur les initiatives soutenues par le FSE pour **valoriser ses potentiels locaux**. La stratégie LEADER du Pays n'a pas vocation à soutenir directement des actions d'éducation et de formation au sens large, mais à valoriser les initiatives locales en matière de transmission des pratiques en lien avec les savoir-faire artisanaux du territoire (Par exemple dans les secteurs de l'éco-rénovation et de l'écoconstruction, des maîtres ouvriers de France...)

4) Lignes de partage et complémentarité avec les dispositifs locaux

Contrat de Plan Etat Région 2014-2020

Le volet territorial du CPER, notamment sur les thèmes de la revitalisation des territoires ruraux, et l'animation et la connaissance dans les territoires (financement de l'ingénierie territoriale) pourra être mobilisé dans le cadre du projet LEADER du Pays du Lunévillois.

Contrat de partenariat Lorraine & Territoires

Le CPLT doit se construire dans la concertation et la collaboration avec tous les acteurs locaux réunis au sein de structures projet. Cette démarche initiée concomitamment avec le projet de territoire du Lunévillois permettra d'articuler pleinement les interventions régionales avec les dynamiques territoriales, et donc avec le projet LEADER.

Les thèmes du développement durable, du tourisme et du développement économique seront particulièrement attendus pour faciliter la mise en œuvre de LEADER.

Contrat Territorialisé de développement durable

Les actions du département doivent être un levier pour le développement des territoires. L'intervention du conseil Départemental est d'autant plus efficace qu'elle s'appuie sur la concertation avec les acteurs territoriaux.

Le Pays du Lunévillois échange régulièrement avec le Département de Meurthe et Moselle afin de construire un projet commun de développement du territoire Lunévillois dans le cadre de la future contractualisation.

III. Le plan de développement

FICHE n°1	
<i>Structurer les filières des circuits courts</i>	
<i>Description générale du type d'opérations</i>	Parce que les hommes et les femmes sont de plus en plus attentifs aux modes de consommation, les circuits courts (au sens large: alimentation, culture, habitat, énergie...) apparaissent comme une réponse à une demande croissante : éviter de nombreux intermédiaires, tout en renforçant l'économie locale. Les habitants du territoire et les touristes sont demandeurs de produits locaux, ainsi que de rencontres avec les personnes qui fabriquent ou travaillent ces produits. Ils recherchent des produits de qualité et facilement accessibles. Dans le cadre du développement de l'économie locale, il s'agira d'inciter les acteurs socio-économiques et publics à agir en concertation, à promouvoir, à produire, à vendre des biens et services non délocalisables (notamment en créant une interdépendance entre les acteurs des filières), afin de retenir le maximum de valeur ajoutée sur le territoire.

	L'objectif stratégique sera d'organiser les acteurs en amont, de structurer et d'animer un marché local en aval, dans une logique de viabilité et de visibilité. Il s'agira notamment en termes d'objectifs opérationnels : - de recenser les producteurs, les services, ressources et atouts du territoire vecteurs de l'économie locale ; - de repérer et accompagner les porteurs de projets ; - de mettre en réseau les acteurs ; - de former les acteurs locaux ; - d'inciter et sensibiliser les consommateurs ; - d'avoir des lieux d'échanges directs entre producteurs et consommateurs ; - d'innover dans la mise en relation plus directe entre producteur et consommateur ; - d'engager les collectivités locales dans les démarches de circuits courts.
Type de soutien	Subvention
Liens avec d'autres réglementations	Domaine prioritaire couvert du PDRR FEADER 3A : Meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen des programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles <i>Objectif transversal couvert</i> <i>Description du besoin</i> : Développer la mise en marché de produits locaux En articulation avec la mesure 6.4 - Investissements dans des activités non agricoles Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles
Bénéficiaires	- <u>Les porteurs publics</u> : Seront ciblés, notamment, les Collectivités territoriales et leurs groupements : Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental ; le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ; les syndicats intercommunaux (syndicat unique ou syndicat mixte); les établissements publics (Chambres consulaires, EHPAD publics ...), - <u>Les porteurs privés</u> : Seront ciblés, notamment, les associations et leurs fédérations; les entreprises (microentreprises au sens européen) et leurs groupements; les structures coopératives ; les agriculteurs ; les commerçants ; les artisans ; forme collective d'organisation professionnelle (Cuma, groupement d'employeurs, coopérative ...) ; groupement et organisme professionnel ; les structures de Restauration Hors Domicile; les EHPAD associatifs, fondations.
Coûts éligibles	Investissements matériels et immatériels <u>Pour le secteur public</u> : Etudes de faisabilité Les actions et outils de promotion, sensibilisation, et d'information dans un esprit de mutualisation La mise en place d'outils numériques Travaux et acquisition de terrain ou de bâtiment hors VRD (Aménagement de locaux de

	stockage, de point de vente, magasin de producteurs, « vitrines de produits locaux », ...) Acquisition de matériels Ingénierie et animation soutenant les dynamiques de coopérations et de mutualisation Le développement d'outils facilitant la mise en place des circuits courts <u>Pour le secteur privé :</u> Etudes de faisabilité Formations et actions de sensibilisation Travaux hors VRD (aménagement de locaux de stockage, de point de vente, magasin de producteurs, « vitrines de produits locaux », ...) Acquisition de matériels (matériel roulant dans le cadre du développement d'une activité de vente mutualisée, outils logistiques froid et sec ...) Ingénierie et animation soutenant les dynamiques de coopérations et de mutualisation Outils de vente et de communication (mise en place de « drive », application de commande en ligne, site internet...), outils de promotion, outils numériques <u>Pour le secteur agricole:</u> acquisition de matériel de transformation des produits bruts, outils facilitant l'introduction de produits locaux en circuits courts : - Activités de transformation : création ou modernisation des ateliers de transformation (salle d'abattage, de découpe), de conditionnement, de stérilisation et de stockage en chambre froide des produits de la ferme - Activités de vente : création ou modernisation de locaux de vente Les dépenses inéligibles par nature Le renouvellement de l'équipement à l'identique Les équipements d'usage administratif La mise aux normes en vigueur Les frais de fonctionnement pour les porteurs publics
<i>Conditions d'éligibilités</i>	- La capacité du porteur de projet : ▪ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation ▪ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet) - Les aspects financiers : ▪ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés,

	les fonds propres du demandeur sont positifs ; pour les porteurs de projet publics, engagement financier des collectivités locales ▪ Respect des règles de cumul des aides d'Etat (de minimis...) - La cohérence du projet : ▪ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le PETR du Pays du Lunévillois ▪ S'inscrire dans une démarche collective (par exemple labellisation, charte qualité, schéma de communication...) de commercialisation ou de promotion des produits locaux (la notion devra être définie par le Comité de programmation) en circuits courts. <i>Est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.</i>
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection	- Cohérence / pertinence : ▪ Projets apportant une plus-value au GAL ▪ Pertinence de l'étude de faisabilité (le cas échéant) au regard des besoins ▪ - Viabilité / transférabilité : ▪ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation. ▪ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER ▪ Innovation (financière, juridique, organisationnelle, technique, stratégique...) - Impacts : ▪ Structuration des filières ▪ Renforcement de la compétitivité économique des filières locales ▪ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet ▪ Dimension développement durable ▪ Projet à dimension collective ▪ Degré d'innovation (cf grille d'analyse du caractère innovant du Comité de programmation) - Partenariat / mise en réseau : ▪ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire ▪ Ouverture à d'autres connaissances ▪ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire ▪ Adhésion, le cas échéant, à une démarche existante sur le territoire (ex : label) <i>Une grille technique d'analyse des projets sera élaborée par le Comité technique et sera travaillée et validée par le Comité de programmation en début de programmation.</i>
Montants et taux d'aide	Taux de financement LEADER : 90% (de l'aide publique totale) Taux maximum d'aide publique : 100% pour MO de type associatif, l'autofinancement

(Le Comité de programmation définira, avant la phase de conventionnement, le montant d'aide minimum/maximum pouvant être accordé selon la nature du porteur de projet)	devra représenter au minimum 20% pour les MO privés (hors associations), et 20% pour les MO publics – Régime cadre exempté de notification n° SA 40417 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020 : Taux maximum d'aides publiques de 40 % du montant des coûts admissibles. – Dispositif d'aide pris en application du régime d'aides exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 pour les aides en faveur de l'investissement des PME : Taux maximum d'aides publiques de 20 % du montant des coûts admissibles. Dans le cas d'opérations relevant du champ concurrentiel, l'aide est attribuée dans le respect du plafond d'aide publique de 200 000 euros sur 3 ans, sous réserve du respect des conditions de règlement R(CE) de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 CE du Traité CE aux aides de minimis et sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission.
Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité	Les indicateurs seront agrégés par le GAL sur la base du renseignement obligatoire (par le porteur de projet) d'une fiche évaluative. lors du dépôt du dossier de demande de paiement par le Nombres de producteurs, artisans et commerçants qui commercialisent les produits et les services du territoire et volume de production concerné (chiffre d'affaire...) – Nombres de conventions de partenariat ou d'approvisionnement en circuits courts – Nombres de points de vente qui commercialisent les produits et services issus du territoire – Outils de promotion (statistiques de diffusions, consultations, fréquentation des événements) à l'échelle du territoire et en dehors – Nombre d'emplois maintenus et/ou créés

FICHE n°2

Valorisation économique des ressources naturelles

Description générale du type d'opérations	Le territoire souhaite privilégier un développement fondé sur la qualité des ressources naturelles et de leur valorisation. Dans le cadre de la mise en valeur des ressources spécifiques inexploitées, abandonnées, sous-estimées, ou en danger. Il s'agira principalement de partir de l'existant et de diversifier les usages des ressources naturelles. Les objectifs stratégiques seront de contribuer à la structuration et au développement de la filière bois, de faire du territoire un modèle en matière de nouvelles énergies, de s'appuyer sur les ressources naturelles pour être un territoire d'expérimentation et de création d'une plus-value locale, et d'accompagner les liens entre l'agriculture et les ressources naturelles.
--	--

	Il s'agira notamment en termes d'objectifs opérationnels : - de rendre économiquement viable les petites parcelles de bois privées ; - d'innover et de développer les débouchés pour le bois ; - de développer les filières énergies en circuits courts ; - de faciliter le développement des projets d'énergie renouvelable et favoriser leur mise en réseau; - de favoriser le rapprochement de filières énergétiques ; - de mettre en place des solutions collectives adaptées pour favoriser le partage de l'emploi et de la logistique ; - de développer l'ingénierie des outils financiers pour le développement des énergies ; de maintenir et développer l'exploitation de la ressource en eau ; - de développer la filière cosmétique et bien être innovante ; - de conforter l'éco rénovation et l'éco construction ; - de favoriser la création de démarches et d'outils financiers participatifs et adaptés ; - de définir des modes de valorisation des ressources naturelles ; - de mieux valoriser la filière laitière locale et ses débouchés ; - de soutenir l'ingénierie de recherche vers le confortement et le développement de nouvelles filières sur la base des ressources naturelles comme le bois, l'eau, les produits agricoles.
Type de soutien	Subvention
Liens avec d'autres réglementations	En articulation avec la mesure 4.3 du PDRR FEADER – Investissements dans des infrastructures en agriculture et foresterie Soutien à la desserte forestière et à la mobilisation du bois
Bénéficiaires	– <u>Les porteurs publics :</u> Seront ciblés, notamment, les Collectivités territoriales et leurs groupements : Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental ; le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ; les syndicats intercommunaux (syndicat unique ou syndicat mixte); les établissements publics (Chambres consulaires, ...); ONF – <u>Les porteurs privés :</u> Seront ciblés, notamment, les associations et leurs fédérations; les entreprises (microentreprises au sens européen) et leurs groupements; les structures coopératives ; les agriculteurs ; les commerçants ; les artisans ; forme collective d'organisation professionnelle (Cuma, groupement d'employeurs, coopérative ...) ; groupement et organisme professionnel
Coûts éligibles (Selon les coûts éligibles, le principe de l'appel à projet pourra être privilégié par le Comité de programmation)	Investissements matériels et immatériels <u>Pour le secteur public :</u> Etudes de faisabilité (recensement des ressources, ...) Formations et actions de sensibilisation Les actions et outils de promotion (organisation d'événementiels...) Ingénierie et animation soutenant les dynamiques de coopérations et de mutualisation (rémunération et frais de déplacement des intervenants et animateurs, voyages d'étude...) La mise en place d'outils numériques Acquisition de matériels (Conception de signalétique de circuits thématiques, aménagement de pontons...) Travaux et acquisition de terrain ou de bâtiment hors VRD (projet de construction pilote,

	notamment destiné à la formation sur la valorisation des ressources naturelles dans la construction et la rénovation de bâtiments...) Conception et impression de documents pédagogiques <u>Pour le secteur privé :</u> Etudes (Action de recensement des parcelles boisées privées, ...) Formations et actions de sensibilisation Organisation d'événementiels, actions de communication, de valorisation Ingénierie et animation soutenant les dynamiques de coopérations et de mutualisation (rémunération et frais de déplacement des intervenants et animateurs) La mise en place d'outils numériques Acquisition de matériels (canoés, kayaks, navettes solaires, conception de signalétique de circuits thématiques, aménagement d'équipements, création de pontons...) Travaux (hors VRD) Conception et impression de documents pédagogiques Les dépenses inéligibles par nature Le renouvellement de l'équipement à l'identique Les équipements d'usage administratif La mise aux normes Les frais de fonctionnement pour les porteurs publics
<i>Conditions d'éligibilités</i>	- La capacité du porteur de projet : ▪ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation ▪ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet) Les aspects financiers : ▪ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés, les fonds propres du demandeur sont positifs ; capacité financière des collectivités locales (potentiel financier ...) ▪ Respect des règles de cumul des aides d'Etat (de minimis...) - La cohérence du projet : ▪ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le PETR du Pays du Lunévillois ▪ Contribuer à la valorisation économique des ressources naturelles du territoire du Pays du Lunévillois.
<i>Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection</i>	- Cohérence / pertinence : ▪ Projets apportant une plus-value au GAL ▪ Pertinence de l'étude de faisabilité (le cas échéant) au regard des besoins

	- Viabilité / transférabilité : ▪ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation. ▪ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER ▪ Innovation (financière, juridique, organisationnelle, technique, stratégique...) - Impacts : ▪ Renforcement de la compétitivité économique des filières locales ▪ Dimension développement durable du projet ▪ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet ▪ Projet à dimension collective ▪ Degré d'innovation (cf grille d'analyse du caractère innovant du Comité de programmation) ▪ Impact énergétique - Partenariat / mise en réseau : ▪ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire ▪ Ouverture à d'autres connaissances ▪ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire <i>Une grille technique d'analyse des projets sera élaborée par le Comité technique et sera travaillée et validée par le Comité de programmation en début de programmation.</i>
<i>Montants et taux d'aide</i> <i>(Le Comité de programmation définira, avant la phase de conventionnement, le montant d'aide minimum/maximum pouvant être accordé selon la nature du porteur de projet)</i>	Taux de financement LEADER : 90% (de l'aide publique totale) Taux maximum d'aide publique : 100% pour MO de type associatif, l'autofinancement devra représenter au minimum 20% pour la MO privés, et 20% pour les MO publics - Dispositif d'aide pris en application du régime d'aides exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 pour les aides en faveur de l'investissement des PME : Taux maximum d'aides publiques de 20 % du montant des coûts admissibles. <i>Dans le cas d'opérations relevant du champ concurrentiel, l'aide est attribuée dans le respect du plafond d'aide publique de 200 000 euros sur 3 ans, sous réserve du respect des conditions de règlement R(CE) de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 CE du Traité CE aux aides de minimis et sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission.</i>
<i>Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité</i>	Les indicateurs seront agrégés par le GAL sur la base du renseignement obligatoire (par le porteur de projet) d'une fiche évaluative. - Nombre et localisation des entreprises existantes et des entreprises accueillies ayant bénéficié du programme - Nombre d'emplois maintenus et/ou créés - Nombre et localisation des réseaux et des partenariats créés, et nombre d'acteurs concernés - Nombre, objet et localisation des nouvelles filières créées - Nombres d'études et de recherche

FICHE n°3**Economie touristique**

<i>Description générale du type d'opérations</i>	Le tourisme est devenu depuis ces trente dernières années un axe fort du développement local, en particulier dans sa dimension économique. En effet il ouvre de nouvelles perspectives aux territoires ruraux et apparaît comme une activité structurante pour ces derniers. Dans la dynamique de la création d'une Maison du tourisme de Pays, fédérant les acteurs du développement de l'économie touristique à l'échelle du territoire du Lunévillois, il s'agira d'organiser la promotion efficace du territoire, de créer une dynamique entre les différents acteurs et de proposer une offre de qualité, afin d'affirmer la position du territoire du Lunévillois en tant qu'acteur du développement touristique régional. L'objectif stratégique sera de développer et rendre l'offre plus attractive, ainsi que d'augmenter la durée des séjours. Il s'agira notamment en termes d'objectifs opérationnels : - de créer une identité de territoire ; - de coordonner et mettre en réseau les acteurs ; - de développer des outils numériques ; - de mutualiser les outils, les moyens et les initiatives avec les territoires voisins vers les territoires frontaliers; - d'encourager et accompagner les initiatives privées et publiques : hébergement, restauration, commerce de proximité, sites, activités, savoir-faire, produits du territoire, déplacements ; - d'améliorer la qualité de l'offre existante (tous prestataires confondus ; aller vers la professionnalisation); - d'imaginer des outils de fidélisation.
<i>Type de soutien</i>	Subvention
<i>Liens avec d'autres réglementations</i>	En articulation avec le PO FEDER concernant l'amélioration de la qualité des hébergements touristiques, bâtiments et sites accueillant des activités touristiques, dans un objectif global d'efficacité énergétique et d'adaptation aux besoins des clientèles En articulation avec la mesure 6.4 - Investissements dans des activités non agricoles Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles pour la partie accueil à la ferme et agritourisme.
<i>Bénéficiaires</i>	- <u>Les porteurs publics :</u> Seront ciblés, notamment, les Collectivités territoriales et leurs groupements : Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental ; le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ; les syndicats intercommunaux (syndicat unique ou syndicat mixte); les établissements publics (Chambres consulaires, ...). - <u>Les porteurs privés :</u> Seront ciblés, notamment, les associations et leurs fédérations; les entreprises (microentreprises) et leurs groupements; les structures coopératives ; les agriculteurs ; les commerçants ; les artisans ; les hébergeurs (et les particuliers souhaitant développer une activité d'hébergement); les restaurateurs ; forme collective d'organisation professionnelle (groupement d'employeurs, coopérative ...) ; groupement et organisme professionnel ; SEM, SPL, SCIC, SCI, les fondations.

Coûts éligibles <i>(Selon les coûts éligibles, le principe de l'appel à projet pourra être privilégié par le Comité de programmation)</i>	Investissements matériels et immatériels En fonction de la nature du porteur de projet, certaines dépenses ne seront pas éligibles (<i>une grille de sélection sera élaborée par le Comité technique et sera travaillée et validée par le Comité de programmation en début de programmation</i>) <u>Pour le secteur public :</u> Etudes de faisabilité Actions et outils de promotion à l'échelle du PETR du Pays du Lunévillois (évènementiels...) Actions de sensibilisation sur les atouts touristiques du territoire à destination des acteurs des filières touristiques Création d'outils numériques Travaux et acquisition de terrain ou de bâtiment hors VRD (aménagement d'une aire panoramique...) Acquisition de matériels (conception de signalétique de routes thématiques...) Ingénierie et animation soutenant les dynamiques de coopérations et de mutualisation Sensibilisation, conception et impression de documents pédagogiques, rémunération et frais de déplacement des intervenants et animateurs Actions de communication (salon, numérique, campagne de promotion ; création de pass multisites/ forfait hébergement, activités, restauration...), de diffusion et de mise en réseau des acteurs par la Maison du tourisme (mobilisation du secteur privé, du monde agricole...) Accompagnement à la mise en place d'un label existant et reconnu à l'échelle nationale <u>Pour le secteur privé :</u> Etudes de faisabilité Formations et actions de sensibilisation Travaux (hors VRD) Acquisition de matériels (Conception de signalétique de circuits thématiques...) Outil de communication, de promotion, de sensibilisation, et d'information dans un esprit de mutualisation (Création de pass multisites/ forfait hébergement, activités, restauration...) Ingénierie et animation soutenant les dynamiques de coopération et de mutualisation Développement des structures d'hébergement (création ou aménagement de gîtes, ...) <u>Pour les opérations d'accueil à la ferme et d'agritourisme:</u> – Création, amélioration, modernisation de structures d'hébergement touristiques (chambre d'hôtes, gîtes, gîtes de groupe, ...) – Création et/ou aménagement d'activité de loisirs (centre équestre hors élevage...) Les dépenses inéligibles par nature
--	--

	Le renouvellement de l'équipement à l'identique Les équipements d'usage administratif La mise aux normes Les frais de fonctionnement pour les porteurs publics
<i>Conditions d'éligibilités</i>	- La capacité du porteur de projet : ▪ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation ▪ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet) - Les aspects financiers : ▪ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés, les fonds propres du demandeur sont positifs ; capacité financière des collectivités locales (potentiel financier ...) ▪ Respect des règles de cumul des aides d'Etat (de minimis...) - La cohérence du projet : ▪ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le PETR du Pays du Lunévillois ▪ S'inscrire dans une démarche globale d'attractivité touristique, en termes de promotion touristique, de développement d'activités, de services, et de valorisation des produits locaux. ▪ Concernant l'impression de documents de communication, ne seront financés que les projets à l'échelle du PETR du Pays du Lunévillois
<i>Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection</i>	- Cohérence / pertinence : ▪ Projets apportant une plus-value au GAL ▪ Pertinence de l'étude de faisabilité (le cas échéant) au regard des besoins - Viabilité / transférabilité : ▪ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation. ▪ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER ▪ Innovation (financière, juridique, organisationnelle, technique, stratégique...) - Impacts : ▪ Renforcement de la compétitivité économique des filières locales ▪ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet ▪ Dimension développement durable ▪ Projet à dimension collective ▪ Degré d'innovation (cf grille d'analyse du caractère innovant du Comité de programmation)

	- Partenariat / mise en réseau : ▪ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire ▪ Ouverture à d'autres connaissances ▪ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire <i>Une grille technique d'analyse des projets sera élaborée par le Comité technique et sera travaillée et validée par le Comité de programmation en début de programmation.</i> - Approche spécifique : ▪ Pour les projets de création/de modernisation/d'extension d'hébergements touristiques, le porteur de projet devra s'engager dans une démarche de qualité (minimum 2 épis ou autre label équivalent) et tendre vers l'obtention du label Tourisme & Handicap
<i>Montants et taux d'aide</i> <i>(Le Comité de programmation définira, avant la phase de conventionnement, le montant d'aide minimum/maximum pouvant être accordé selon la nature du porteur de projet)</i>	Taux de financement LEADER : 90% (de l'aide publique totale) Taux maximum d'aide publique : 100% pour MO de type associatif, l'autofinancement devra représenter au minimum 20% pour la MO privés, et 20% pour les MO publics - <i>Dispositif d'aide pris en application du régime d'aides exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 pour les aides en faveur de l'investissement des PME : Taux maximum d'aides publiques de 20 % du montant des coûts admissibles.</i> <i>Dans le cas d'opérations relevant du champ concurrentiel, l'aide est attribuée dans le respect du plafond d'aide publique de 200 000 euros sur 3 ans, sous réserve du respect des conditions de règlement R(CE) de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 CE du Traité CE aux aides de minimis et sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission.</i>
<i>Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité</i>	Les indicateurs seront agrégés par le GAL sur la base du renseignement obligatoire (par le porteur de projet) d'une fiche évaluative. (en lien avec les indicateurs de l'observatoire du tourisme régional et local) - Nombre de produits touristiques créés - Fréquentation des événements et des lieux touristiques - Nombre de routes thématiques et itinéraires créés, et fréquentation - Nombre d'équipements touristiques créés, et fréquentation - Nombre et localisation d'hébergements créés et / ou modernisés - Fréquentation de ces hébergements - Fréquentation des points d'information touristique - Nombre d'outils « e-tourisme » créés - Nombre d'emplois créés et / ou maintenus - Nombre de touristes accueillis sur le territoire - Nombre de nuitées vendues - Nombre et fréquentation des actions de sensibilisation menées - Durée des séjours

FICHE n°4**Valorisation des savoir-faire locaux**

Description générale du type d'opérations	Les savoir-faire sont une composante importante de l'image et l'identité du territoire. Partant de ce constat, le PETR du Pays du Lunévillois souhaite s'attacher à les valoriser auprès des consommateurs et des professionnels afin d'assurer leur pérennité et leur transmission, notamment par l'innovation. Il s'agira d'inciter les acteurs socio-économiques et publics à agir en concertation, afin de s'appuyer sur les savoir-faire qui font la spécificité du Lunévillois, pour retenir le maximum de valeur ajoutée sur le territoire. L'objectif stratégique sera de donner une plus-value à nos savoir-faire locaux, et accompagner les acteurs dans leur démarche innovante de valorisation des savoir-faire locaux Il s'agira notamment en termes d'objectifs opérationnels : d'inventorier les savoir-faire locaux ; de valoriser l'image du territoire par les savoir-faire ; de soutenir la communication et l'incitation en direction des jeunes afin de favoriser leur orientation vers les métiers et les formations ; de transmettre les savoir-faire et les moderniser ; de soutenir des projets locaux s'affranchissant des limites territoriales ; de favoriser le travail en réseau et croiser les savoir ; de favoriser la mise en relation des acteurs du territoire ; de soutenir la dimension développement durable appliquée à la création d'activité ; de développer la créativité et innover ; d'aider les entreprises à valoriser les savoir-faire
Type de soutien	Subvention
Liens avec d'autres réglementations	En articulation avec l' Objectif Thématique 1 du PO FEDER : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Bénéficiaires	– <u>Les porteurs publics :</u> Seront ciblés, notamment, les Collectivités territoriales et leurs groupements : Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental (pour les établissements scolaires) ; le Conseil Régional (pour les établissements scolaires) ; le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ; les syndicats intercommunaux (syndicat unique ou syndicat mixte); les établissements publics (Chambres consulaires, ...); les organismes de formation – <u>Les porteurs privés :</u> Seront ciblés, notamment, les associations et leurs fédérations; les entreprises (microentreprises) et leurs groupements; les structures coopératives ; les agriculteurs ; les commerçants ; les artisans ; forme collective d'organisation professionnelle (groupement d'employeurs, coopérative ...) ; groupement et organisme professionnel ; les organismes de formation ; les fondations
Coûts éligibles <i>(Selon les coûts éligibles, le principe de l'appel à projet pourra être privilégié par le Comité de programmation)</i>	Investissements matériels et immatériels <u>Pour le secteur public :</u> Etudes de faisabilité Formations et actions sensibilisation Les actions de communication et outils de promotion La mise en place d'outils numériques

	Travaux de création, de modernisation et acquisition de terrain ou de bâtiment (hors VRD) Acquisition de matériels Ingénierie et animation soutenant les dynamiques de coopérations et de mutualisation (guichet unique...) Frais de participation ou d'organisation d'événements (fête des savoir-faire, concours, appel à projet...) Réalisation d'un recensement des savoir-faire locaux, dans une dynamique de mise en réseau des acteurs du développement économique Mise en place d'outils de financement participatif <u>Pour le secteur privé :</u> Etudes de faisabilité Formations et actions sensibilisation Les actions de communication et outils de promotion Travaux de création, de modernisation (hors VRD) Acquisition de matériels Frais liés au développement de produits ou de processus innovants Ingénierie et animation soutenant les dynamiques de coopérations et de mutualisation Frais de participation ou d'organisation d'événements collectifs (fête des savoir-faire, concours...) Réalisation de recensement des savoir-faire locaux, dans une dynamique de mise en réseau des acteurs du développement économique Mise en place d'outils de financement participatif Les dépenses inéligibles par nature Le renouvellement de l'équipement à l'identique Les équipements d'usage administratif La mise aux normes Les frais de fonctionnement pour les porteurs publics
<i>Conditions d'éligibilités</i>	- La capacité du porteur de projet : ▪ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation ▪ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet) - Les aspects financiers : ▪ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés, les fonds propres du demandeur sont positifs ; capacité financière des collectivités locales (potentiel financier ...)

	▪ Respect des règles de cumul des aides d'Etat (de minimis...) - La cohérence du projet : ▪ Projet compatible avec les stratégies (territoriales / thématiques) portées par le PETR du Pays du Lunévillois ▪ S'inscrire dans une démarche de valorisation des savoir-faire locaux
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection	- Cohérence / pertinence : ▪ Projets apportant une plus-value au GAL ▪ Pertinence de l'étude de faisabilité (le cas échéant) au regard des besoins - Viabilité / transférabilité : ▪ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation. ▪ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER ▪ Innovation (financière, juridique, organisationnelle, technique, stratégique...) - Impacts : ▪ Renforcement de l'esprit d'innovation ▪ Dimension développement durable ▪ Projet à dimension collective ▪ Degré d'innovation (cf grille d'analyse du caractère innovant du Comité de programmation) ▪ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet - Partenariat / mise en réseau : ▪ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire ▪ Ouverture à d'autres connaissances ▪ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire <i>Une grille technique d'analyse des projets sera élaborée par le Comité technique et sera travaillée et validée par le Comité de programmation en début de programmation.</i>
Montants et taux d'aide (Le Comité de programmation définira, avant la phase de conventionnement, le montant d'aide minimum/maximum pouvant être accordé selon la nature du porteur de projet)	<i>Le développement à l'échelle du PETR du Pays du Lunévillois, d'un fonds mutualisé à destination des porteurs privés (microentreprises) sera étudié.</i> Taux de financement LEADER : 90% (de l'aide publique totale) Taux maximum d'aide publique : 100% pour MO de type associatif, l'autofinancement devra représenter au minimum 20% pour la MO privés, et 20% pour les MO publics - <i>Dispositif d'aide pris en application du régime d'aides exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 pour les aides en faveur de l'investissement des PME : Taux maximum d'aides publiques de 20 % du montant des coûts admissibles.</i> <i>Dans le cas d'opérations relevant du champ concurrentiel, l'aide est attribuée dans le respect du plafond d'aide publique de 200 000 euros sur 3 ans, sous réserve du respect des conditions de règlement R(CE) de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 CE du Traité CE aux aides de minimis et sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé</i>

	<i>par la Commission.</i>
<i>Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité</i>	Les indicateurs seront agrégés par le GAL sur la base du renseignement obligatoire (par le porteur de projet) d'une fiche évaluative. – Nombre et localisation des entreprises existantes ayant bénéficié du programme – Nombre d'emplois maintenus et/ou créés – Nombre et localisation des réseaux et des partenariats créés, et nombre d'acteurs concernés – Nombre, objet et localisation des nouvelles filières créées – Nombre et localisation des entreprises accueillies

FICHE n°5

Coopération

<i>Description générale du type d'opérations</i>	Le programme LEADER doit permettre de dynamiser l'approche de coopération en menant des collaborations avec de nouveaux territoires, extérieurs au contexte local (à l'échelle nationale et européenne). Les échanges d'expériences, et au-delà les actions communes qui seront menées, ne peuvent qu'apporter une plus-value au territoire et aux projets qui seront réalisés tant sur le fond (réponses à un besoin, une attente...) que sur la forme (modalités de mise en œuvre, gouvernance....). Il s'agira d'inscrire l'action du territoire du Lunévillois dans un contexte global et notamment de décroïsonner les actions dans le domaine touristique. Les objectifs stratégiques seront de : ➤ Conforter la stratégie locale de développement ➤ Ouvrir le territoire vers l'extérieur ➤ Impulser une politique ambitieuse de coopération interterritoriale et transnationale ➤ Partager des savoirs et construire des outils communs dans le cadre d'une dimension interterritoriale ou transnationale ➤ Instaurer des liens durables entre territoires et acteurs ➤ Impliquer les acteurs du territoire ➤ Créer des synergies entre acteurs de différents territoires ➤ Se doter de moyens à la hauteur de l'ambition ➤ Apporter des éclairages nouveaux à la stratégie locale de développement ➤ Valoriser des complémentarités entre territoires : développement de partenariat entre acteurs et entre territoires ➤ Adapter des projets et expériences menés dans d'autres territoires au territoire du Pays du Lunévillois Les objectifs opérationnels seront de : ➤ Mener plusieurs projets de coopération au cours du programme apportant une réelle plus-value ➤ Associer des partenaires publics et privés locaux, aux projets de coopération (recherche de partenaires, co-construction des actions, conduite des actions, et valorisation finale) ➤ Générer des échanges entre acteurs, y compris des échanges commerciaux
--	---

	➤ Mutualiser des moyens pour optimiser les financements publics Les pistes de coopération envisagées à ce jour : Le GAL du Pays du Lunévillois s'est d'ores et déjà mobilisé pour identifier des pistes de coopération avec d'autres territoires. Des contacts et des rencontres ont eu lieu, permettant de déboucher sur les hypothèses suivantes : ➤ PETR du Pays du Lunévillois (Maison du tourisme): ➤ <u>Destination touristique Sarrebourg – Lunéville – Saint-Dié:</u> Développement d'un projet de coopération dans l'attente d'une reconnaissance à l'échelon régional de cette « destination phare », et dans l'esprit d'augmenter la visibilité et l'attractivité de nos territoires respectifs. ➤ PETR du Pays du Lunévillois/ association Conseil de Développement du Pays du Lunévillois : ➤ <u>Développement d'un réseau « Bistrot de Pays » en Lorraine:</u> Développement d'un projet de coopération autour de la labellisation « bistrot de Pays » de plusieurs territoires GAL (Moselle Sud, Déodat, Ouest Vosgien, Barrois, Terres de Lorraine et Lunévillois). ➤ Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (Château des Lumières): ➤ <u>Jardins des Lumières:</u> Les Jardins de Lumière est un projet international de promotion touristique visant les jardins historiques et les musées exceptionnels du monde entier. Parmi les cinq résidences royales se trouvent : le Musée de Łazienki Królewskie de Varsovie, le parc du prince Pückler de Bad Muskau (Allemagne), le Musée de Tsarskoïe Selo de Saint-Pétersbourg (Russie), la résidence du prince Gong de Pékin (Chine) et le Château de Lunéville (France).
Type de soutien	Subvention
Liens avec d'autres réglementations	En articulation avec le Programme Opérationnel INTERREG VA Grande Région
Bénéficiaires	– <u>Les porteurs publics :</u> Seront ciblés, notamment, les Collectivités territoriales et leurs groupements : Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental ; le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ; les syndicats intercommunaux (syndicat unique ou syndicat mixte); les établissements publics. – <u>Les porteurs privés :</u> Seront ciblés, notamment, les associations et leurs fédérations; les entreprises (microentreprises) et leurs groupements; les structures coopératives.

Coûts éligibles	Typologies des dépenses éligibles : ➤ Coûts de la préparation technique pour les projets de coopération (réunions, déplacement, logement, frais d'interprétariat et de traduction, études, prestations externes, coûts de personnel...) ➤ Coûts des projets de coopération (actions communes, animation, actions renforcement des capacités, publications communes, investissements collectifs –matériels et petits équipements-, frais de prestations externes...) ➤ Actions de communication, de sensibilisation, de formation, de conseils, de capitalisation autour du projet de coopération
Conditions d'éligibilités	- La capacité du porteur de projet : ▪ Le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation ▪ Moyens humains dédiés à la gestion du dossier (capacité à porter le projet) - Les aspects financiers : ▪ Capacité financière du porteur de projet : pour les porteurs de projet privés, les fonds propres du demandeur sont positifs ; capacité financière des collectivités locales (potentiel financier ...) ▪ Respect des règles de cumul des aides d'Etat (de minimis...) - La cohérence du projet : ▪ Projet apportant une réelle plus-value au projet LEADER dans le cadre global des stratégies (territoriales / thématiques) portées par le PETR du Pays du Lunévillois
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection	- Cohérence / pertinence : ▪ Projets apportant une plus-value au GAL ▪ Pertinence de l'étude de faisabilité (le cas échéant) au regard des besoins - Viabilité / transférabilité : ▪ Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation. ▪ Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER ▪ Innovation (financière, juridique, organisationnelle, technique, stratégique...) - Impacts : ➤ Ouvrir le territoire vers l'extérieur ▪ Dimension développement durable ▪ Projet à dimension collective ▪ Degré d'innovation (cf grille d'analyse du caractère innovant du Comité de programmation) ▪ Création / maintien d'emplois consécutifs au projet - Partenariat / mise en réseau : ▪ Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire

	▪ Ouverture à d'autres connaissances ▪ Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire <i>Une grille technique d'analyse des projets sera élaborée par le Comité technique et sera travaillée et validée par le Comité de programmation en début de programmation.</i>
Montants et taux d'aide	Taux de financement LEADER : 90% (de l'aide publique totale) Taux maximum d'aide publique : 100%
Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité	➢ Nombre de projets de coopération menés ➢ Nombre de partenaires (structures locales) impliqués dans ces projets ➢ Nombre de territoires concernés ➢ Nombre de déplacements vers d'autres territoires réalisés par le GAL ➢ Nombre de documents de capitalisation des actions de coopération entreprises ➢ Nature des retombées sur le territoire

FICHE n°6

Animation, gestion, communication, évaluation du programme LEADER

Description générale du type d'opérations	Fort de son expérience, le territoire a conscience que toute politique de développement local, et en particulier la mise en œuvre du plan de développement du programme LEADER, nécessite une animation et une gestion dédiée afin de favoriser son partage et sa mise en œuvre (1ETP pour l'animation et 1 ETP pour la gestion du programme LEADER) Il s'agira d'assurer la mise en œuvre d'actions cohérentes et efficaces selon les objectifs du programme, et de mobiliser de façon pérenne des membres du GAL. Enfin, le renforcement des partenariats locaux et extérieurs sera également recherché. Une attention particulière sera portée à l'évaluation du programme, à la communication ainsi qu'à la formation de l'équipe technique et de membres du GAL dans un souci de mobilisation. Les objectifs stratégiques seront de : ■ Garantir l'atteinte des objectifs stratégiques et la mise en œuvre des fondamentaux LEADER ■ Disposer d'une ingénierie d'animation-gestion dédiée pour LEADER, en lien avec l'ingénierie territoriale mobilisable pour le projet de territoire ■ Assurer une gestion efficace du programme et des crédits ■ Rendre compte de la bonne utilisation des fonds européens en cohérence avec la stratégie Les objectifs opérationnels seront de : ■ Mettre en œuvre la stratégie territoriale ■ Animer, coordonner et mettre en œuvre le programme auprès des acteurs locaux : membres du GAL, bénéficiaires (réels et potentiels), les partenaires et les cofinanceurs ■ Accompagner les porteurs de projets, gérer administrativement, juridiquement et
---	---

	financièrement le programme et les dossiers ■ Communiquer efficacement auprès des publics cibles, des bénéficiaires, du grand public, des membres du GAL sur le programme ■ Mettre en œuvre la stratégie coopération du GAL et les projets qui en découleront ■ Evaluer la démarche dans un objectif d'efficience et de cohérence ■ Capitaliser l'expérience LEADER sur le territoire et contribuer au transfert d'expériences, notamment en participant au réseau rural régional, national et européen
Type de soutien	Subvention
Liens avec d'autres réglementations	
Bénéficiaires	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois (Groupe d'Action Locale)
Coûts éligibles	Typologie des dépenses éligibles : ■ Salaires et charges des postes d'animateur et de gestionnaire du GAL ■ Frais de déplacement et de mission, hébergements et restauration rattachés à l'équipe technique du GAL ■ Frais de participation aux réseaux, y compris pour les membres du GAL ■ Frais de formation des personnes participant à la mise en œuvre de la stratégie de développement locale du GAL ■ Actions de communication (interne et externe) et de sensibilisation: conception et édition de documents, organisation d'événementiels, prestations de services... ■ Prestations de services : communication, études, évaluation... ■ Frais de réception ■ Frais de fonctionnement liés au programme LEADER (affranchissement, papier à en-tête, abonnements revues, adhésions associations,...) ■ Petits investissements (matériel, logiciels,...)
Conditions d'éligibilités	■ Dépenses en lien avec l'animation et la gestion : frais de fonctionnement de l'équipe technique et du GAL ■ Dépenses en lien avec la communication ■ Dépenses en lien avec l'évaluation ■ Déplacements destinés à l'animation et à la gestion du GAL ou à l'action en réseau avec d'autres territoires (hors territoire partenaire de la coopération)
Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection	Néant
Montants et taux d'aide	Taux de financement LEADER : 90% (de l'aide publique totale) Taux maximum d'aide publique : 100%
Indicateurs de	■ Nombre de porteurs de projets publics et privés accompagnés, aidés ; Nombre de

<i>réalisation et éléments de contrôlabilité</i>	dossiers instruits ; Consommation des crédits ; Qualité des projets en rapport avec la grille d'analyse des projets réalisée par le Comité de programmation.* ■ Nombre d'acteurs mobilisés au sein des instances et tout au long de la démarche ; Nombre d'actions de formations et de communication mises en œuvre; qualité des partenariats ■ Participation aux rencontres des réseaux ■ Actions d'évaluation réalisées ■ Nombre d'outils de communication réalisés ■ Nombre de personnes ayant participé aux opérations de suivi-évaluation *Une grille technique d'analyse des projets sera élaborée par le Comité technique et sera travaillée et validée par le Comité de programmation en début de programmation.
--	--

IV. La maquette financière

	Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales	Contribution privée éventuelle	Dépenses totales
	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	EPCI et communes	TOTAL				
Fiche action 1 - Circuits courts					544 000,00 €	320 000,00 €	864 000,00 €	100 000 €	864 000,00 €
Fiche action 2 - Valorisation économique des ressources naturelles					342 550,00 €	225 000,00 €	567 550,00 €	75 000 €	567 550,00 €
Fiche action 3 - Tourisme					620 000,00 €	450 000,00 €	1 070 000,00 €	100 000 €	1 070 000,00 €
Fiche action 4 - Valorisation des savoir-faire locaux					389 000,00 €	225 000,00 €	614 000,00 €	75 000 €	614 000,00 €
Fiche Coopération					16 000,00 €	50 000,00 €	66 000,00 €		66 000,00 €
Fiche Animation - fonctionnement			105 000,00 €	91 528,64 €	196 528,64 €	310 000,00 €	506 528,64 €		506 528,64 €
Evaluation	-				2 000,00 €	20 000,00 €	22 000,00 €		22 000,00 €
TOTAL					2 110 078,64 €	1 600 000,00 €	3 710 078,64 €	350 000,00 €	4 060 078,64 €

Le calcul de la maquette financière prévisionnelle s'est sur la base de l'extraction des données du logiciel valOsiris, en comparant le total des aides LEADER versées par rapport aux aides publiques totales. Pour ce qui concerne la participation du secteur privé, il s'agit d'une estimation prenant en compte les règles spécifiques de taux d'aide publique maximum pour certaines activités économiques.

CHAPITRE 4. Le pilotage du projet

I. L'organisation du Groupe d'Action Locale et de son animation :

Le Groupe d'Action Locale (GAL) rassemble l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'élaboration de la candidature et qui sont appelés à participer à la vie du LEADER. Il ne se réduit pas au Comité de programmation, qui en fait une « émanation » du GAL.

Le GAL aura pour objectif de maintenir la qualité du partenariat et de la démarche ascendante tout au long de la vie du programme. Il sera un espace de décision et d'échange entre les acteurs publics et privés du développement du territoire, rassemblés au sein du Comité de programmation. Il sera assisté dans sa tâche par le Comité technique constitué d'agents des collectivités (EPCI à fiscalité propre, Département Région) et de personnes ressources dans les domaines de la stratégie du GAL (agriculture, circuits-courts, tourisme...). Enfin une équipe technique sera dédiée à la mise en œuvre du programme.

A. Le Comité de programmation

Le Comité de programmation constitue le socle de la démarche LEADER. En effet il ne représente pas simplement une instance de consultation, mais bien une instance décisionnelle particulière au sein de laquelle, les acteurs privés sont majoritaires, au côté d'acteurs publics. Ainsi ces différents représentants vont pouvoir piloter la stratégie et attribuer des fonds publics à des projets locaux dans une logique de **démarche ascendante** ; expérience qui n'existe nulle part ailleurs en matière de projet de développement et qui permet de renforcer les dynamiques locales.

Un Comité de programmation de **44 membres** sera mis en place, composé comme suit :

- 18 membres de la sphère publique : 9 titulaires + 9 suppléants
- 26 membres de la sphère privée : 13 titulaires + 13 suppléants

Sa composition et ses missions sont conçues pour garantir un **effet levier** du programme LEADER sur l'ensemble du territoire du PETR du Pays du Lunévillois et dans les différents domaines prioritaires de la stratégie locale de développement LEADER.

1) Composition

La composition du Comité de programmation est garante de l'indépendance et de l'objectivité des décisions relatives au programme LEADER. Les liens sont affirmés avec les instances réflexives et décisionnelles du territoire, par l'intégration au sein du collège des votants de :

- personnes membres des instances des intercommunalités : Présidents et conseillers communautaires ;

- personnes en capacité de faire le lien avec la politique territoriale : représentants du Pays ;
- personnes ressources dans les domaines concernés par la stratégie LEADER : agriculture, forêt, économie, tourisme, artisanat, innovation ...

Cette composition est également basée sur la conjugaison des capacités d'expertise et des réalités du Pays du Lunévillois pour croiser les approches territoriales, thématiques et assurer une mise en œuvre du programme performante et équilibrée sur le territoire.

Composition du Comité de programmation

Collège public				
STRUCTURE	CIVILITE	FONCTION	NOM	PRENOM
PETR DU PAYS DU LUNEVILLOIS	Monsieur	Le Président	BERTRAND	Hervé
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT VOSGIEN	Monsieur	Le Président	ARNOULD	Philippe
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CRISTAL	Monsieur	Le Président	GEX	Christian
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS	Monsieur	Le Président	DE GOUVION SAINT CYR	Laurent
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAYONNAIS	Monsieur	Le Président	BAUDOIN	Jacques
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MEURTHE	Monsieur	Le Président	DUJARDIN	Bruno
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEZOUZE	Monsieur	Le Président	COLIN	Philippe
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MORTAGNE	Monsieur	Le Président	GENAY	François
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANON	Monsieur	Le Président	MARCHAL	Michel

Collège privé	
STRUCTURE titulaire	Suppléant
TOURISME	
Hébergement	Restauration
Associations de loisirs	Associations de loisirs
Tourisme vert	Tourisme vert
Tourisme culturel	Tourisme industriel
AGRICULTURE	
Chambre d'Agriculture 54	Chambre d'Agriculture 54
FORET	
Association des communes forestières	Association des communes forestières
ENERGIE	
Association Lorraine Energie renouvelable	Association Lorraine Energie renouvelable

Pour les membres publics, un suppléant sera désigné par chaque communauté de communes.

Pour les membres privés, un suppléant sera désigné pour chaque structure, dans la même thématique (tourisme, agriculture...)

ARTISANAT	
Union Professionnelle Artisanale	Union Professionnelle Artisanale
Chambre de métiers	Chambre de métiers
ECONOMIE	
Association des industriels du Lunévillois	Association des industriels du Lunévillois
PRODUCTEURS LOCAUX	
GAEC Maison de la Mirabelle	AMAP
INNOVATION	
Société PAT	Société Hydroleduc
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	
CDPL	CDPL

2) Fonctionnement

Son rôle

Le Comité de programmation est l'instance de décision du GAL. Ses membres sont collégalement responsables du respect de la stratégie du LEADER et de sa mise en œuvre.

Le rôle stratégique du Comité de programmation se caractérisera par :

- la promotion du programme LEADER sur le territoire ;
- l'examen et l'approbation des critères de sélection des dossiers ;
- l'examen des avis du Comité technique recueillis dans le cadre de l'examen préalable des dossiers de demande d'aide ;
- l'examen et l'agrément ou non des demandes de subvention LEADER ;
- l'information des acteurs locaux (potentiels porteurs de projets) sur le contenu du programme LEADER ;
- la définition et la validation des modifications de la maquette financière ou du plan de développement (modification des fiches actions) ;
- l'évaluation régulière des réalisations au regard des objectifs spécifiques d'intervention des différentes actions.

Afin d'accompagner le Comité de programmation dans le rôle de promoteur du programme, et pour garantir la pleine compréhension des enjeux spécifiques au programme LEADER, **une attention particulière sera apportée à la formation/information** des membres, tout au long de la durée du programme.

Ses modalités de fonctionnement

Le Comité de Programmation se réunira au minimum 4 fois par an pour accompagner le développement de la stratégie dans le territoire. Afin de répondre aux exigences de réactivité et

d'efficacité inhérentes à l'accompagnement de projets privés, le Comité pourra se réunir d'avantage. Cet accompagnement se traduira par :

- la mise en place d'outils de communication et de diffusion de la stratégie ;
- la rencontre du ou des porteurs lors de la présentation du projet en Comité;
- l'étude et la sélection des dossiers ;
- le suivi et la gestion du programme (réorientation éventuelle des fiches actions, évolution de la maquette, ...) ;
- et par la conduite d'une évaluation continue.

Les relations avec les porteurs de projets

Il est important de renforcer le lien de proximité avec les porteurs de projets, **l'accompagnement LEADER** n'est pas seulement financier, mais il **touche également à la construction du projet et son articulation avec d'autres démarches territoriales**.

Désormais, le Comité de programmation définira **l'audition les porteurs de projets comme préalable à toute programmation** d'aide, afin de :

- créer du lien entre le porteur, les projets et les décideurs ;
- éclairer les choix du Comité de programmation ;
- favoriser la compréhension par le porteur de projet du cheminement de son projet dans le cadre de la stratégie LEADER du territoire.

Description du dispositif de sélection des actions

Sous la responsabilité du Comité de programmation*, le dispositif de sélection des dossiers LEADER tiendra compte des critères suivants :

- **Pour la cohérence / pertinence :**
 - Projets apportant une plus-value au GAL
 - Pertinence de l'étude de faisabilité (le cas échéant) au regard des besoins
- **Pour la viabilité / transférabilité :**
 - Viabilité économique du projet ou suite pouvant lui être donnée : les porteurs ont étudié la faisabilité de leur projet, son équilibre financier futur et les modalités de suivi et d'évaluation.
 - Qualité et réussite du projet sans l'aide de LEADER
 - Innovation (financière, juridique, organisationnelle, technique, stratégique...)
- **Pour les impacts (*a minima*) :**
 - Création / maintien d'emplois consécutifs au projet
 - Dimension développement durable
 - Projet à dimension collective
 - Degré d'innovation

- **Pour le partenariat / la mise en réseau :**

- Amélioration des compétences individuelles et collectives des acteurs du territoire
- Ouverture à d'autres connaissances
- Création / renforcement / élargissement des liens entre acteurs du territoire
- Adhésion, le cas échéant, à une démarche existante sur le territoire

**Une grille technique d'analyse des projets sera élaborée par le Comité technique et sera travaillée et validée par le Comité de programmation en début de programmation.*

Les modalités de prise de décision du Comité de programmation

Le Comité de programmation fondera sa décision sur les projets présentés sur la base de sources distinctes. L'analyse des dossiers déposés se fera sur la base des éléments suivants :

- la note d'analyse technique de l'animateur du GAL et l'avis du Comité technique (cf. paragraphe après) qui éclairent le Comité de Programmation sur l'éligibilité du projet, notamment au regard de la stratégie, et des dépenses, mais aussi sur son état d'avancement ;
- une grille d'analyse sera élaborée afin que les membres du Comité de programmation puissent asseoir leur décision sur un argumentaire justifié et objectif;
- la présentation orale du projet par le porteur de projet lui-même. Cette audition permet au porteur de défendre son projet et aux membres du Comité de programmation de mieux comprendre les enjeux et les finalités, grâce à un temps de questions-réponses ;
- le processus décisionnel intégrera le principe d'un avis d'opportunité de « pré-programmation » (avec audition des porteurs de projet en Comité de programmation pour une meilleure compréhension des dossiers, d'une connaissance mutuelle des opérateurs et des décideurs ...), suivi d'un avis de programmation définitive permettant l'engagement juridique (conventionnement).

Ces modalités visent à enrichir la réflexion par la présentation de points de vue différents. L'enjeu est de favoriser les débats internes au Comité de Programmation et de garantir l'impartialité des décisions.

Méthode d'actualisation de la stratégie et du plan de développement

L'actualisation de la stratégie et du plan de développement se fera selon deux principes :

- Un principe d'amélioration continue :

Les travaux menés dans le cadre du Comité technique serviront à affiner et ajuster chacune des fiches actions. Sous un angle « opérationnel » et de manière continue, le Comité technique proposera des réajustements auprès du Comité de programmation. Ce travail de « remontée » sera réalisé en temps réel;

- Un principe d'évaluation :

L'évaluation intermédiaire sera un moment clef de la démarche de programmation car elle permettra de réinterroger l'ensemble de la stratégie et du plan de développement au regard des résultats à mi-parcours.

Le comité de Programmation sera responsable des choix d'actualisation de la stratégie et du plan de développement.

B. Le Comité technique

Son rôle

Les missions du Comité technique sont les suivantes :

- assurer un lien entre les différents acteurs, favoriser le transfert d'informations et de bonnes pratiques. Ses membres sont des « relais » sur le terrain, des « promoteurs » du programme LEADER ;
- soutenir l'équipe technique du GAL dans l'accompagnement des porteurs de projets ;
- étudier chacun des dossiers sous son volet technique (grille d'analyse technique des projets) ;
- formuler des propositions de modalités de financement (notamment via la présence des cofinanceurs) ;
- vérifier la concordance les objectifs de la stratégie locale de développement ;
- proposer des modalités d'amélioration aux porteurs de projets ;

Il émettra **un avis** permettant d'éclairer la décision du Comité de programmation.

Sa composition

Le Comité technique sera composé des acteurs suivants sous la responsabilité de l'animateur LEADER :

- animateur et gestionnaire LEADER ;
- les DGS / agents de développement des communautés de communes ;
- les chargés de mission thématique du Pays (en fonction des besoins) ;
- des représentants des co-financeurs réguliers (Région, Département, Sous-préfecture) ;
- des experts locaux / régionaux (en fonction des besoins et des domaines explorés)

Le Comité technique se réunira à intervalle régulier, en moyenne deux semaines avant la réunion du Comité de programmation.

C. L'équipe technique dédiée à la mise en œuvre du programme LEADER

L'équipe technique est chargée de mettre en œuvre le programme LEADER. Elle est composée de l'animateur et du gestionnaire. Elle prépare notamment la note d'analyse technique des projets à présenter en Comité de Programmation pour l'avis d'opportunité et la programmation définitive.

Deux postes seront affectés à l'animation et à la gestion du programme LEADER.

1) L'animation du programme LEADER

L'équipe d'animation sera composée d'un **animateur (1 ETP)**, employé par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois.

Il sera responsable de :

- la promotion et de la communication relative au programme LEADER ;
- l'animation sur le territoire afin de faciliter l'émergence de projets,
- la conduite des partenariats ;
- l'assistance technique au montage de dossiers ;
- la vie institutionnelle du programme LEADER.

Il recueillera l'avis des services compétents et assurera la coordination entre les partenaires du programme LEADER (notamment les cofinanceurs).

L'animateur devra assurer les missions suivantes :

- **la coordination générale du programme LEADER** : élaboration de propositions d'orientations, suivi de la maquette financière et de l'avancement du programme, suivi des procédures et veille réglementaire, relations avec l'autorité de gestion, le service instructeur et l'agence de paiement...
- **l'animation du programme LEADER** :
 - les relations avec les porteurs de projet : l'accueil et l'appui technique aux porteurs dans la phase d'élaboration des dossiers, l'analyse préalable à la demande de subventions (éligibilité des dépenses, vérification des contreparties publiques nationales, cohérence avec la stratégie locale de développement, réorientation envisageable ...),
 - la supervision des dossiers tout au long de leur mise en œuvre (réception, programmation, clôture et contrôles éventuels),
 - la vérification réglementaire,
 - le recueil des avis externes (Comité technique, ...)
- **l'information et la communication** sur le programme LEADER afin de susciter les projets sur le territoire :

Pour une efficacité maximale, l'information aux porteurs de projets et la promotion du programme LEADER sur le terrain seront aussi relayées par les membres du Comité de programmation, les membres du Comité technique, et l'équipe du PETR du Pays du Lunévillois.

- le secrétariat général du GAL, et notamment la préparation, l'**animation** et l'organisation du **Comité de programmation** : préparation des documents de séance, des fiches d'analyse technique des projets et du compte-rendu de réunion ...
- **l'animation** et l'organisation du **Comité Technique** ;

- le suivi et l'**évaluation** du programme (renseignement d'un tableau des indicateurs permettant l'évaluation continue du programme et de ses retombées, notamment sur la base des données communiquées par les porteurs de projet lors de la phase de mise en paiement...) ;
- **la participation aux différents réseaux LEADER** (régional, national et européen) : participation aux rencontres et séminaires organisés, capitalisation et échanges d'expériences ...

2) La gestion et le suivi financier du LEADER

La mission de gestion du programme sera assurée par **un gestionnaire (1 ETP)**, employé par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois.

Le gestionnaire remplira les missions suivantes :

- la réception des dossiers, contrôle de l'exhaustivité des pièces devant constituer les dossiers. L'envoi de l'accusé de réception, la demande de pièces complémentaires auprès des porteurs de projet et des cofinanceurs, saisi des demandes sur le logiciel OSIRIS ; relances et suivi du dossier jusqu'à présentation en Comité de programmation. ...
- l'accompagnement du porteur, l'instruction et la validation des dossiers, calcul de subvention ;
- la participation à la préparation du Comité de programmation, la réalisation des dossiers des membres et des présentations, la prise de notes lors des séances (en lien avec l'animateur) ;
- la rédaction et envoi des avis du Comité de Programmation et conventions ;
- le suivi financier et administratif des dossiers validés :
 - l'aide au montage du dossier de demande de paiement,
 - le conventionnement,
 - le contrôle des dépenses,
 - la saisie des données dans le logiciel OSIRIS,
 - la vérification des différents états réalisés par les maîtres d'ouvrage (visites sur site, contrôle et rédaction des Certificats du Service Fait, ...) et saisie des différentes informations, ...
- Les échanges avec le service instructeur et l'agence de paiement ;
- le suivi de la programmation en termes d'engagement financier des opérations ;
- être le référent technique sur les contrôles effectués ;
- la participation aux réunions LEADER (InterGAL...)

D. Articulation avec l'animation territoriale existante

Rappelons tout d'abord que la stratégie locale de développement présentée ici est une émanation de la stratégie territoriale globale du PETR du Pays du Lunévillois. Les travaux préparatoires ont permis d'identifier en quoi un programme LEADER pouvait constituer un effet levier sur des enjeux territoriaux et des orientations stratégiques retenus dans le cadre du Projet de territoire du Pays du Lunévillois.

L'articulation avec le PÉTR du Pays du Lunévillois s'effectuera naturellement étant donné que ce dernier porte juridiquement le Groupe d'Action Locale. De plus, au niveau de la gouvernance du programme LEADER, deux représentants du Pays (1 titulaire + 1 suppléant) siégeront parmi les membres du Collège public du Comité de programmation.

Le Conseil de développement sera également représenté par deux membres (1 titulaire + 1 suppléant).

La gouvernance du GAL du Pays du Lunévillois :

- Un Comité de Programmation de 44 membres (22 titulaires – 59% acteurs privés / 41% acteurs publics)
- Un Comité technique
- Une Cellule opérationnelle : 1 ETP pour l'animation + 1 ETP pour la gestion

II. Le suivi et l'évaluation du programme

Le suivi du projet et son évaluation constituent la prise de recul nécessaire sur les actions engagées dans le cadre du programme LEADER. Cela permet d'apprécier l'adéquation entre les choix opérés, les actions réalisées et les objectifs fixés par le territoire, d'effectuer en tant que de besoin des réajustements, notamment au regard des moyens disponibles.

La prise de recul peut également être l'occasion de regarder plus largement l'insertion de ces actions dans la stratégie globale du projet de territoire et l'articulation avec les autres dispositifs territoriaux. C'est, enfin, le moment d'évaluer la méthodologie employée et son efficacité. Pour ce faire, le GAL mettra en place un outil permanent afin de suivre et d'évaluer le programme.

La méthode d'évaluation envisagée se fera tout au long du programme, avec des étapes importantes (mi-parcours, fin du programme) et sous trois formes (autoévaluation, évaluation participative et évaluation croisée avec d'autres territoires GAL afin de mettre en perspective nos conclusions) se basant à chaque fois sur des critères qualitatifs et quantitatifs.

A. Un travail préalable lors de l'engagement du programme LEADER

Il s'agira de mobiliser les acteurs impliqués dès le démarrage du programme et de préciser collectivement le cadre d'action et les objectifs affichés.

Les critères retenus dans la présente candidature (indicateurs d'impact ou de résultats de chaque Fiche Action) seront affinés à partir de la mise en place d'**une mission spécifique pour le Comité de programmation**, concernant la définition d'une grille d'analyse des projets. La définition de critères de sélection des opérations servira de support à cette démarche.

B. Un suivi à partir d'un bilan annuel

A l'issue de chaque année de programmation, l'équipe technique du GAL présentera un rapport d'étape, comportant un bilan financier et un suivi des actions, auprès du Comité de programmation. Ce rapport permettra de mesurer les écarts entre les objectifs et les réalisations, tant sur le plan budgétaire que technique. A partir des constats opérés, la fixation des priorités ainsi qu'un rééquilibrage de la maquette financière peuvent être envisagées pour adapter le programme à la réalité et à l'évolution des problématiques territoriales.

Ce **dispositif de suivi** sera formalisé à partir des données saisies dans le logiciel de gestion « OSIRIS » et de « fiches d'évaluation » des porteurs de projet, complétées en tant que de besoin par des indicateurs de réalisation propres au programme LEADER du GAL du Pays du Lunévillois. Il sera organisé sous formes de **tableaux de bord** permettant de communiquer une « photographie » de la réalisation du programme.

C. Une évaluation régulière au sein du GAL

Sous la forme d'auto-évaluation, pouvant être assistée par un prestataire externe, le principe d'évaluation sera développé durant la vie du programme LEADER.

Il pourra s'agir, par exemple :

- au bout de 18 mois, de s'assurer de la bonne marche du dispositif administratif et financier, de la bonne communication du programme et de la consommation satisfaisante de l'enveloppe LEADER ;
- après 24 mois de mise en œuvre, d'apprécier l'engagement des acteurs, le partenariat local, l'application de l'approche LEADER et ses effets sur le territoire ;
- à mi-parcours de la programmation, sur la base d'enquêtes, d'apprécier le niveau de satisfaction des partenaires et des porteurs de projets.

D. Une évaluation finale du programme LEADER

Elle est destinée à vérifier la cohérence du programme dans son ensemble et sa pertinence au regard de la stratégie de développement territorial portée par le PETR du Pays du Lunévillois. Cette évaluation doit également permettre d'évaluer l'impact du programme LEADER et la plus-value qu'il a apporté sur le territoire, d'apprécier les marges de progrès, les acquis obtenus et les modalités de poursuite de la politique ainsi mise en œuvre. Cette évaluation pourra le cas échéant être mutualisée avec les autres GAL lorrains porteurs d'un programme LEADER, l'objectif étant la mutualisation, mais également l'enrichissement par l'apport de « regards croisés ».

III. La capitalisation et la diffusion des expériences

A. La communication

La communication visera deux objectifs :

- faire connaître le programme LEADER auprès des acteurs locaux et le rendre accessible par une mise à disposition des ressources capitalisées au cours du précédent LEADER (témoignages de porteurs de projet, visite sur place de projets cofinancés, expériences et témoignages de bénéficiaires ...)
- encourager et organiser la communication sur les opérations bénéficiant du soutien financier du programme LEADER. Une attention particulière sera portée sur des opérations pilotes et les actions visant à l'attractivité du territoire auprès d'un large public. L'accent sera également mis sur la communication à destination des bénéficiaires finaux des projets (au-delà des porteurs de projets : touristes, consommateurs, habitants...) et du grand public.

Les porteurs de projet seront invités lors du dépôt de la demande de subvention à préciser les moyens de communication et de publicité prévus pour mentionner l'obtention d'une subvention LEADER. Les obligations européennes en matière de publicité seront rappelées et appliquées.

Un plan de communication sera établi pour diffuser et vulgariser l'information auprès du grand public, il pourrait prendre la forme suivante :

- une « lettre d'information LEADER » semestrielle sera diffusée auprès des collectivités locales, des bénéficiaires (soutenus par LEADER ou potentiels), les partenaires institutionnels et financeurs ...
- une page sur le site internet du PETR du Pays du Lunévillois, régulièrement actualisée, sera dédiée pour mettre en avant les démarches innovantes et montrer les projets d'excellence réalisés avec le soutien du programme;
- une communication presse écrite, radio ...
- le dernier Comité de programmation de chaque année sera l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du programme LEADER, de mettre en lumière des projets cofinancés, de débattre sur les priorités du programme ... permettant ainsi de maintenir une dynamique participative locale allant au-delà des membres du Comité de programmation,
- des outils de communication seront mis à disposition.

B. La participation au sein des réseaux

L'échanges de pratiques et le partage d'expérience au sein des réseaux (réseau rural régional et national, réseau inter GAL via le Carrefour des Pays Lorrains) est un véritable atout pour le développement de la stratégie LEADER au sein des territoires. Il permet aux territoires de mieux se connaître, et favorise aussi l'échange inter-territorial sur les problématiques communes.

C'est pourquoi, le GAL du Pays du Lunévillois souhaite s'investir pleinement au sein des réseaux.

Cette participation se traduira à divers échelons :

A l'échelle du PETR du Pays du Lunévillois :

- Mettre à disposition des « fiches projet » pour les opérations réalisées, afin d'avoir un véritable lieu « ressources » ;
- Réaliser des fiches d'opérations remarquables « pépites » et de diffusion dans la lettre semestrielle LEADER et sur le site internet du Pays, et sur celui du porteur de projet le cas échéant.

Participation aux réseaux :

De manière plus large que le champ de la programmation LEADER, le PETR du Pays du Lunévillois souhaite s'investir auprès du **réseau rural** :

- Au niveau régional :
 - des rencontres régulières avec les animateurs et l'autorité de gestion, au niveau régional, pour échanger sur des outils de gestion, sur la procédure du programme ou sur la diffusion d'opérations pilote ;
 - la diffusion des plaquettes d'information relative au programme LEADER auprès des autres GAL ;
 - la participation aux rencontres et formations organisées par le réseau régional ;
 - la possibilité de créer des coopérations infra-régionales en fonction des problématiques des GAL ;
- Au niveau national et européen : des moyens humains et matériels seront déployés. Le GAL répondra aux sollicitations (diffusion, capitalisation...) et aux invitations des réseaux (réunions, colloques, séminaires...). Il se rendra disponible pour témoigner et valoriser les opérations conduites en matière de coopération transnationale.

Enfin, l'expérience du **réseau inter GAL** Lorrain a prouvé toute son efficacité, notamment dans le cadre de l'amélioration de la compétence collective en termes de gestion administrative du programme LEADER et de capitalisation des expériences (positives ou négatives). C'est pourquoi le GAL du Pays du Lunévillois souhaite renouveler son engagement au sein de ce réseau.